

SEED DOCUMENT DE TRAVAIL n° 62

Série Cadre stratégique favorable à l'emploi dans les petites entreprises

Quels facteurs influencent la croissance et l'emploi décent dans les petites entreprises en Guinée?

Moussa Kourouma

Programme focal de promotion de l'emploi
par le développement des petites entreprises
Département de la création d'emplois
et de l'entreprise



Bureau international du Travail • Genève

Copyright © Organisation internationale du Travail 2004
Première édition 2004

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

BIT

Quels facteurs influencent la croissance et l'emploi décent dans les petites entreprises en Guinée?
Genève, Bureau international du Travail, 2004

ISBN 92-2-215533-5

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par email: pubvente@ilo.org ou par notre site web: www.ilo.org/pblns.

Imprimé en Suisse

Préface

Ce rapport présente les résultats détaillés d'une enquête réalisée auprès de 312 opérateurs de micro et petites entreprises (MPE) guinéennes. L'enquête faisait partie intégrante d'un projet de recherche international entrepris par le Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (IFP/SEED) de l'Organisation internationale du Travail (OIT). L'objectif du projet, qui avait pour pays cibles l'Afrique du Sud, le Chili, la Guinée, le Pakistan, le Pérou, la Tanzanie et le Vietnam, était d'analyser l'influence du cadre institutionnel, légal et réglementaire sur la croissance des micro et petites entreprises (MPE) et son impact sur le volume et la qualité des emplois créés dans ces entreprises.

Comme le montre l'enquête, les opérateurs des MPE en Guinée sont relativement jeunes et ont un niveau d'instruction au-dessus de la moyenne nationale. Les MPE sont de création récente. Elles sont pour la plupart des propriétés individuelles et généralement non déclarées auprès des institutions publiques compétentes. Les contraintes liées au développement et à la promotion d'emplois décents révélées par l'enquête comprennent, par ordre de priorité: la situation du marché (essentiellement local), les contraintes financières, le manque de compétences pertinentes des opérateurs et le difficile accès à l'information ayant trait aux marchés, y compris les marchés publics, et au processus et aux avantages liés à la déclaration de leur entreprise pour les opérateurs.

Ce rapport d'enquête vient compléter l'évaluation intégrale de l'environnement politique et réglementaire de politique et juridique dans lequel évoluent les MPE guinéennes, présentée dans M. Kourouma, *Promouvoir un environnement de développement des micro et petites entreprises guinéennes favorable à la création d'emplois décents* (Document de travail No. 54 de IFP/SEED). Ce document, ainsi que le « kit d'enquête » décrivant la méthodologie et le questionnaire général utilisé sont disponibles sur le site Internet de IFP/SEED www.ilo.org/seed.

Le projet de recherche a été financé par le Programme de Partenariat des Pays-Bas avec le BIT. Le BIT saisit cette opportunité pour remercier le gouvernement des Pays Bas pour son soutien continu au développement des petites entreprises. Les activités de recherche conduisent à l'élaboration de nouveaux outils de formation et de recommandations politiques. Par des programmes-actions aux niveaux nationaux et régionaux, SEED travaille en collaboration avec les acteurs nationaux pour évaluer l'environnement politique et renforcer les capacités locales et nationales en matière de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des réformes des politiques.

Ce rapport a été écrit par Moussa Kourouma. L'activité de recherche a été assistée et coordonnée par IFP/SEED en collaboration étroite avec le Bureau du BIT à Dakar. Le Programme régional *Policy and Voice for MSE* et André Bogui, spécialiste Entreprise du Bureau de Dakar ont apporté un appui technique pour la réalisation de ce travail.

Mohammed Ali Ould Sidi
Directeur
Bureau sous-régional
de l'OIT pour le Sahel

Kees van der Ree
Directeur a.i.
Programme focal de promotion de l'emploi
par le développement des petites entreprises

Remerciements

Une étude de l'envergure de la présente enquête ne peut, évidemment, être réalisée par un seul individu. J'ai bénéficié de l'assistance de plusieurs organisations et de plusieurs personnes. Je leur adresse à toutes mes sincères remerciements.

En particulier, l'Agence guinéenne pour la promotion de l'emploi (AGUIPE) du ministère de l'Emploi et de la Fonction publique a mis tout en œuvre pour me rendre la tâche aisée. Je pense notamment à M. Marcel T. Millimouno, directeur général adjoint, pour son implication personnelle.

M. Sâa Marcel Ténkano, chef du Département de l'emploi à l'AGUIPE a eu l'énorme mission de la sélection, formation et gestion des agents d'enquête. Il a aussi eu le mérite d'avoir atténué les difficultés inhérentes à ce type de travail.

MM. Moussa Camara de la Direction nationale de l'énergie et Mohamed Kaba de l'AGUIPE ont eu la délicate et difficile tâche de la réception et du dépouillement initial des données collectées. M. Ousmane Baldé de la Direction nationale de la statistique (ministère du Plan) a dirigé l'équipe de codification et de saisie des fiches d'enquête. Il a été la source des différents tableaux requis pour l'analyse des données. Le docteur Ahmadou Guèye et M. Ibrahima Sory Sangaré ont largement contribué à faciliter mes communications avec les différents collaborateurs internationaux de l'étude.

L'équipe de supervision du projet de recherche du Programme IFP/SEED du Bureau international du Travail à Genève a fourni des commentaires et directives utiles pour l'amélioration de ce rapport. M. André Bogui de l'Equipe multidisciplinaire de l'Afrique sahélienne (Bureau régional du BIT) à Dakar a été une interface indispensable. Il s'est beaucoup investi pour peaufiner et diligenter le processus de l'exécution de l'étude.

La liste n'est pas exhaustive. Je ne saurais la clore sans penser à mon épouse et mes enfants. Ils ont su supporter, avec patience et compréhension, mes longues heures de travail et de privation pour eux. A eux va tout mon cœur.

Sommaire exécutif

Ce rapport présente les résultats d'une enquête réalisée auprès de 312 opérateurs de micro et petites entreprises (MPE) guinéennes en 2001. Les objectifs principaux de cette enquête étaient :

- de déterminer les caractéristiques de l'emploi et les conditions de travail dans les MPE,
- d'identifier les facteurs ayant une influence positive ou négative sur les décisions des opérateurs de MPE concernant le volume de l'emploi, les investissements et la qualité de l'emploi dans leurs entreprises, en particulier les politiques, les lois et les réglementations, et
- de mieux comprendre les facteurs influençant les opérateurs de MPE dans leur décision de déclarer ou non leur entreprise auprès des différentes administrations et institutions publiques.

Le concept de micro et petite entreprise (MPE) n'est pas encore clairement et uniformément adopté dans le contexte guinéen. Deux définitions différentes en sont actuellement proposées sur le plan officiel. La présente étude exploite et simplifie cette typologie et définit la micro entreprise comme toute entreprise pour laquelle l'effectif des travailleurs permanents varie de 1 à 4 personnes, y compris le (la) propriétaire de l'entreprise. La petite entreprise, quant à elle, est l'entreprise employant 5 travailleurs permanents au minimum et 49 au maximum. Toutefois, pour des considérations pratiques, les micro entreprises occupant une seule personne sont exclues de la présente enquête.

Les opérateurs des MPE en Guinée sont presque exclusivement de nationalité guinéenne. Ils sont relativement jeunes et ont un niveau d'instruction au-dessus de la moyenne nationale. La majorité d'entre eux, avant de diriger une MPE, avait un statut de sans-emploi.

Les MPE sont de création récente. Elles sont pour la plupart des propriétés individuelles et généralement informelles, c'est-à-dire non déclarées auprès des institutions publiques compétentes. Elles sont à dominance urbaine et commerciale, surtout le commerce de détail. Leur contribution à l'emploi dans le pays est très importante et nettement croissante, alors qu'on relève un déclin de celle du secteur agricole et une stagnation de celle de la fonction publique, des moyennes et grandes entreprises.

Cependant, les MPE évoluent dans un environnement institutionnel, de politiques, de lois et de réglementations non spécifiquement instauré pour elles, mais plutôt pour les moyennes et grandes entreprises ou, dans le meilleur des cas, pour la frange supérieure des petites entreprises. C'est certainement l'une des raisons pour lesquelles elles se développent par stratégie de survie, souvent avec une certaine méfiance vis-à-vis des actions publiques.

Les contraintes liées au développement et à la promotion d'emplois décents révélées par l'enquête comprennent, par ordre de priorité: la situation du marché (essentiellement local), les contraintes financières, le manque de compétences pertinentes des opérateurs et le difficile accès à l'information.

Des recherches détaillées portant sur ces contraintes de développement des MPE devraient permettre d'approfondir les connaissances sur la situation et de faire des recommandations pour des actions visant à desserrer l'étau dans lequel se trouvent ces MPE:

- Une étude du marché des biens et services produits par les MPE ferait une analyse des grandes caractéristiques de ce marché, y compris les aspects de la concurrence. Il serait également utile de procéder à un examen approfondi des réseaux de crédit des MPE – y compris réseau bancaire et micro-crédit – dans le sens de l'amélioration du financement des MPE.
- Une étude spécifique de l'impôt des MPE et du poids qu'il représente pour les MPEs permettrait de faire des recommandations de façon à ce que l'impôt ne restreigne pas la création d'emplois dans les MPE.
- Pour atténuer les coûts liés à la déclaration administrative auprès de l'OPIP et encourager les MPE à s'acquitter des obligations déclaratives, il serait utile de décentraliser au maximum les services de formalité de création d'entreprise et d'assurer la gratuité de cette déclaration.
- Une révision du Code des investissements ainsi qu'un effort spécial pour faciliter l'accès des marchés publics aux MPEs sont nécessaires pour prendre en compte les particularités des MPEs.
- Le manque d'informations pour les opérateurs de MPE est perçu comme un obstacle majeur au développement de ces MPE. Des efforts visant à atténuer ce problème devraient être menés, par exemple à travers une plus grande diffusion des informations concernant l'état du marché et des documents administratifs, une campagne d'information expliquant les avantages liés à la déclaration de leur entreprise pour les opérateurs, et des informations accrues ayant trait aux marchés, y compris aux marchés publics.

Les résultats des actions suggérées ci-dessus seraient des éléments de base à la formulation d'une stratégie de promotion de l'emploi par le développement des MPE. Cette initiative, qui conforte les directives du Programme cadre de soutien au développement du secteur privé, viendrait compléter la Lettre de politique de développement de l'artisanat (LPDArt) initiée par le BIT, et pourrait être le point de départ pour la formulation d'une stratégie nationale plus globale de promotion de l'emploi. Toutes les stratégies transversales, notamment la « Guinée, vision 2010 » et la Stratégie de réduction de la pauvreté visent le renforcement des capacités d'emploi comme l'une des deux premières tâches nationales à réaliser. Mais, jusqu'à présent, il n'existe pas de politique nationale de l'emploi.

Les lignes d'action ainsi préconisées cadrent, dans leurs objectifs ultimes de promotion de l'emploi, avec le mandat de l'Agence guinéenne pour la promotion de l'emploi (ministère de l'Emploi et de la Fonction publique). Leur mise en œuvre pourrait donc être pilotée par ladite agence, en collaboration avec des départements appropriés dont le ministère en charge des petites et moyennes entreprises, le ministère de l'Economie et des Finances et le ministère en charge de l'artisanat.

Sigles et abréviations

3AE	Agence autonome pour l'assistance intégrée aux entreprises
AGUIPE	Agence guinéenne pour la promotion de l'emploi
BIT	Bureau international du Travail
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CPDM	Centre de promotion et de développement miniers
DGSI	Direction générale de la statistique et de l'informatique
DNI	Direction nationale des impôts
DNP	Direction nationale du plan
DNS	Direction nationale de la statistique
EIBC	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages avec un volet budget-consommation
FG	Franc guinéen
GTZ	Coopération technique allemande
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés
IFP/SEED	Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (abréviation anglaise consacrée)
LPDArt	Lettre de politique de développement de l'artisanat
MFP	Ministère chargé des finances et du plan
MPC	Ministère du plan et de la coopération
MPE	Micro et petite entreprise
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPDA	Office de promotion et de développement de l'artisanat
OPIP	Office de promotion des investissements privés
PADSE	Projet d'appui au développement socio-économique
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

Table des matières

Préface.....	iii
Remerciements.....	v
Sommaire exécutif.....	vii
Sigles et abréviations.....	ix
Introduction	1
I. Note méthodologique de l'enquête	3
1.1 Définitions des micro et petites entreprises	3
1.1.1 Définitions officielles actuelles	3
1.1.2 Définition opérationnelle de la MPE dans cette étude	5
1.2 Construction de l'échantillon	5
1.2.1 Composantes de l'échantillon	6
1.2.2 Des écarts et limites de l'échantillonnage	6
II. Importance et principales caractéristiques des micro et petites entreprises guinéennes	9
2.1 Contexte	9
2.1.1 Développement socio-économique	9
2.1.2 Importance des micro et petites entreprises	11
2.2 Profil des chefs de MPE	11
2.2.1 Profil général	11
2.2.2 Profils spécifiques	13
2.3 Profil des MPE	15
2.3.1 Profil général	15
2.3.2 Profils spécifiques	16
2.4 Potentiel productif, marché et gestion des MPE	17
2.4.1 Infrastructures professionnelles pour MPE	17
2.4.2 Développement professionnel	18
2.4.3 Production et marché des produits	20
2.4.4 Gestion et information	21
2.5 Accès des MPE au crédit	23
2.5.1 Demande de crédit	23
2.5.2 Crédit des structures financières modernes et familiales	24
2.5.3 Crédit des associations financières informelles	26
2.6 Emplois des MPE	26
2.6.1 Evolution de l'emploi dans les MPE	27
2.6.2 Structure de l'emploi	29
2.6.3 Qualité de l'emploi	31
2.7 Conclusion	35
III. Facteurs déterminants des décisions opérationnelles dans les micro et petites entreprises	39
3.1 Déterminants des décisions d'emploi	39

3.1.1	Influences globales des facteurs	39
3.1.2	Influences spécifiques	41
3.2	Déterminants des décisions d'investissement	45
3.2.1	Des postes d'investissement	45
3.2.2	Influences globales sur les décisions d'investissement	46
3.2.3	Influences spécifiques sur les décisions d'investissement	46
3.3	Déterminants des décisions de déclaration	50
3.3.1	Déclaration auprès des institutions économiques	50
3.3.2	Déclaration auprès des institutions publiques sociales	52
3.3.3	Facteurs influençant les décisions de déclaration	53
3.3.4	Influences spécifiques	54
3.4	Performances des MPE	56
3.4.1	Perception des résultats opérationnels	56
3.4.2	Options opérationnelles pour l'avenir	57
3.4.3	Conclusion	57
IV.	Conclusion et perspectives de redressement du cadre des MPE	59
4.1	Approfondir les connaissances pour promouvoir les MPE	59
4.2	Améliorer les mesures déclaratives des MPE	60
4.3	Elargir les horizons et améliorer les conditions du marché	62
4.4	Réviser le Code des investissements pour tenir compte des besoins des MPE	63
	Bibliographie	65
	Annexe A: Note méthodologique de l'enquête	67
	Annexe B: Entreprises répertoriées par l'AGUIPE	77
	Annexe C: Extraits des données de l'enquête sur les 312 MPE	79
	Annexe D: Equipe principale de l'enquête	83
Liste des tableaux:		
Tableau 1.1:	Typologie des entreprises guinéennes selon le Programme cadre pour le soutien au développement du secteur privé.....	4
Tableau 1.2:	Echantillon des 312 MPE selon les grands blocs non administratifs.....	6
Tableau 1.3:	Valeurs collectées des principales composantes de l'échantillon des 312 MPE.....	7
Tableau 2.1:	Chefs de MPE par niveau d'instruction, sexe et zone de résidence.....	13
Tableau 2.2:	Chefs de MPE par activité antérieure, sexe et selon la taille de la MPE	15
Tableau 2.3:	MPE par zone économique du pays	17
Tableau 2.4:	MPE par type de site professionnel.....	18
Tableau 2.5:	Accès des travailleurs des MPE à la formation professionnelle	19
Tableau 2.6:	MPE selon le nombre de principaux produits ou services offerts sur le marché	20
Tableau 2.7:	Importance relative des marchés des biens et services des MPEs	21
Tableau 2.8:	MPE selon les deux principales sources d'information et de conseil dans la conduite des opérations des MPE.....	22
Tableau 2.9:	Taux d'affiliation aux organisations professionnelles du secteur privé.....	22

Tableau 2.10: Demande de crédit exprimée.....	24
Tableau 2.11: Taux d'accès au crédit des MPE	25
Tableau 2.12: Variations absolues des MPE par tranche d'emploi, 1999-2001	27
Tableau 2.13: Variations relatives des MPE par tranche d'emploi, 1999-2001	28
Tableau 2.14: Effectif moyen de l'emploi par entreprise.....	29
Tableau 2.15: Distribution des MPE et de leurs emplois, 2001	30
Tableau 2.16: Taux de croissance annuel de l'emploi moyen par MPE	30
Tableau 2.17: Variations relatives de l'emploi des MPE entre 1999 et 2001	31
Tableau 2.18: Employés des 3 principales entreprises non agricoles des ménages bénéficiant de protection sociale ou d'avantages sociaux.....	33
Tableau 2.19: Indicateurs de qualité de l'emploi des MPE.....	34
Tableau 3.1: Influences, selon la taille, des facteurs sur les décisions concernant l'emploi des MPE.....	42
Tableau 3.2: Impacts des facteurs par secteur d'activité des MPE	43
Tableau 3.3: Facteurs d'influence, par sexe des promoteurs, sur les décisions d'emploi....	44
Tableau 3.4: Distribution des MPE par poste d'investissement.....	45
Tableau 3.5: Facteurs à forte influence positive sur les décisions d'investissement	47
Tableau 3.6: Facteurs à influences positives modérées sur les décisions d'investissement .	48
Tableau 3.7: Facteurs à influences généralement négatives sur les décisions d'investissement	49
Tableau 3.8: Déclaration des MPE auprès de l'OPIP, 1999-2001	51
Tableau 3.9: Déclaration des MPE auprès de la DNI, 1999-2001	52
Tableau 3.10: Niveaux des déclarations auprès de l'AGUIPE et de la CNSS.....	53
Tableau 3.11: Influences des facteurs sur les décisions de déclaration des MPE auprès de la DNI	55
Tableau 3.12: Trois principaux facteurs ayant conduit à la mauvaise performance des MPE par ordre d'importance.....	56
Tableau 3.13: Perception des principaux facteurs susceptibles de conduire à la bonne performance des MPE pendant les deux années à venir, par ordre d'importance.....	58
Tableau 4.1: Perception des principaux facteurs susceptibles de conduire à la mauvaise performance des MPE pendant les deux années à venir, par ordre d'importance.....	60

Liste des graphiques:

Graphique 2.1: Chefs de MPE par niveau d'éducation.....	12
Graphique 2.2: Origine professionnelle des chefs de MPE	12
Graphique 2.3: Chefs de MPE par niveau d'éducation et taille des MPE	14
Graphique 2.4: MPE par tranche de taille	16
Graphique 2.5: Participation des chefs de MPE à des formations techniques ou en gestion...	20
Graphique 2.6: Taux d'approbation des demandes de crédit par institution de crédit.....	25
Graphique 2.7: MPE selon les variations de leurs emplois entre 1999 et 2001	28
Graphique 3.1: Facteurs influençant les décisions d'emplois des MPE entre 1999 et 2001....	40
Graphique 3.2: Facteur principal influençant les décisions d'emploi	41
Graphique 3.3: Facteurs influençant les décisions d'investissements des MPE entre 1999-2001	46
Graphique 3.4: Facteurs influençant la décision de déclarer la MPE auprès de la DNI	54
Graphique 3.5: MPE poursuivant leurs activités initiales par voie d'évolution pour les deux prochaines années.....	57

Liste des encadrés :

Encadré 2.1 : Associations informelles d'épargne et de crédit	26
Encadré 2.2 : Facteurs de qualité de l'emploi	32
Encadré 4.1 : Effets pervers du caractère informel des MPE.....	61

Introduction

Cette étude est une partie intégrante d'un projet international de recherche comparative initié par le Bureau international du Travail (BIT). Ce projet couvre sept pays dont trois en Afrique (la Guinée, la Tanzanie et l'Afrique du Sud), deux en Amérique latine (le Chili et le Pérou) et deux en Asie (le Pakistan et le Vietnam). Il vise le renforcement des connaissances relatives à la dynamique des micro et petites entreprises et la promotion des emplois décents au sein de ces entreprises, d'une part, et l'évaluation du cadre légal, politique et réglementaire des petites entreprises, de l'autre. Cet objectif dérive de l'évolution et de la structure des emplois dans les pays en développement pendant les deux dernières décennies, comme le précise la rubrique ci-dessous.

Contexte de l'étude

Durant les vingt-cinq dernières années, les micro et petites entreprises (MPE) ont été de plus en plus reconnues pour leur capacité de création d'emplois, de génération de revenus, de formation de capital humain et d'intégration socio-économique. C'est pourquoi, en 1998, la Conférence internationale du Travail a adopté la recommandation (n°189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998. La recommandation reconnaît l'importance de la mise en œuvre de cadres institutionnel, juridique et de politiques appropriés pour le développement des MPE. En conséquence, elle conseille les 176 Etats membres de l'Organisation internationale du Travail d'« adopter et de mettre en œuvre des politiques budgétaires, monétaires et de l'emploi propres à promouvoir un environnement économique optimal ». Elle encourage les gouvernements à faire en sorte que toutes les entreprises, quelles que soient leur taille, puissent avoir un accès équitable aux ressources tels le crédit, les devises et les matières premières importées. L'accent est mis sur l'amélioration du degré d'attraction de l'entrepreneuriat qui considère la petite entreprise, et par extension la microentreprise, comme une option de carrière viable. En 1999, le rapport du Directeur général du BIT, Juan Somavia, intitulé *Un travail décent* a rappelé l'importance des entreprises en vue de créer de nouvelles opportunités d'emplois.

C'est dans ce contexte général que le Projet international de recherche comparative intitulé: «Les emplois décents exigent-ils de bonnes politiques? Une évaluation de l'impact du cadre juridique et des politiques sur la création et l'amélioration des emplois dans les petites entreprises» a été initié par le Programme focal international pour la stimulation de l'emploi par le développement de la petite entreprise (IFP/SEED). Ce projet a pour objectif d'analyser les effets des politiques, des législations et des réglementations sur les décisions des opérateurs des MPE en matière de création d'emplois décents et d'amélioration de la qualité de l'emploi dans leur entreprise.

C'est sur cette toile de fond que la présente étude est menée dans le cas spécifique de la Guinée. Elle est structurée comme indiqué ci-dessous.

Structure du rapport de l'étude

Le premier chapitre présente les aspects méthodologiques de l'évaluation. Il fournit: (i) les définitions opérationnelles de la microentreprise et de la petite entreprise dans le cas guinéen; et (ii) une explication de la manière dont l'échantillon des MPE enquêtées a été construit.

Le chapitre II évalue l'importance des micro et petites entreprises en Guinée, leurs principales caractéristiques ainsi que celles de leurs opérateurs Il présente aussi la situation actuelle en termes d'emplois et de qualité de l'emploi en Guinée. Ces éléments expliquent pourquoi la Guinée a été incluse dans cette importante initiative pilote et montre à quel point les objectifs de cette recherche cadrent avec les besoins et les priorités de développement de la Guinée.

Quant au chapitre III, il traite de la nature et du niveau des influences des politiques, des législations et des réglementations sur les décisions d'embauche, d'investissement et de respect des obligations déclaratives.

Les éléments de conclusion et d'amélioration du cadre des MPE sont l'objet du chapitre IV.

Le dernier chapitre présente les principales options pour passer de la recherche à l'action. En d'autres termes, il se propose de situer ce que devraient être les actions futures des autorités guinéennes et suggère quelques pistes pour le BIT et les autres partenaires de la promotion de l'emploi par le développement des MPE en Guinée.

I. Note méthodologique de l'enquête

L'objectif de cette étude est d'évaluer, de façon empirique, les influences des politiques, des lois et des réglementations sur les décisions de création d'emplois décents à travers le développement des micro et petites entreprises. Plus précisément, le but de l'étude est: (i) de mieux comprendre comment le cadre politique, juridique, institutionnel et réglementaire détermine le volume et la qualité des emplois pourvus par les MPE; et (ii) d'identifier les priorités futures de recherche et d'action pour améliorer davantage cet environnement.

Les démarches méthodologiques sont détaillées dans l'annexe A. Le présent chapitre en est un résumé et vise à faciliter la compréhension et la lecture des résultats. Il comprend deux parties. La première donne les définitions des micro et petites entreprises à enquêter. La seconde concerne la sélection de ces entreprises, c'est-à-dire le choix qualitatif et quantitatif des sous-composantes de l'échantillon de manière à tenir adéquatement compte des activités de MPE dans la ville de Conakry (capitale du pays), les zones urbaines et rurales, les secteurs non agricoles (commerce, industrie manufacturière et services), en tenant compte du sexe des opérateurs.

1.1 Définitions des micro et petites entreprises

En Guinée, il n'existe pas encore de définition unique officiellement acceptée de la micro et petite entreprise. Les définitions utilisées à ce jour varient selon les auteurs et leurs sources de référence.

1.1.1 Définitions officielles actuelles

Selon l'article 119 du Code du travail de la République de Guinée (Guinée, 1988, p. 19), on entend par entreprise toute organisation, quelle que soit sa forme juridique (société, association, syndicat, propriété individuelle), ayant une activité de production, de distribution ou de fourniture de services. L'entreprise peut comprendre plusieurs établissements, un établissement étant un groupe de personnes travaillant en commun, de façon habituelle, en un lieu déterminé sous la direction d'une même autorité. Suivant la taille et autres variables, on distingue la micro, la petite, la moyenne ou la grande entreprise (voir tableau 1.1). S'agissant spécifiquement de la micro entreprise, on peut en retenir deux définitions officielles dans le contexte guinéen actuel: une définition explicite et une autre implicite.

a) Définition explicite

La définition explicite est celle récemment avancée lors de la formulation du Programme cadre pour le soutien au développement du secteur privé. Selon le document de ce programme (Guinée, 1998b), la problématique de la définition tient à plusieurs critères qui sont notamment:

- l'aspect organisationnel: délégation de pouvoir, relations personnalisées, relations institutionnelles, contrôle limité ou étendu;
- la notion d'appropriation et de gérance: gérant propriétaire, gérant salarié;
- le volume d'activités: investissements, chiffre d'affaires, nombre d'employés;
- la structuration de la gestion: gestion moderne (organisée et structurée), gestion informelle non structurée, niveau de professionnalisme, etc.

Tableau 1.1: Typologie des entreprises guinéennes selon le Programme cadre pour le soutien au développement du secteur privé

Critère	Micro entreprise	Petite et moyenne entreprise (PME)	Grande entreprise
Chiffre d'affaires (millions de FG)	Inférieur à 15	15 à 500	Supérieur à 500
Nombre d'employés	1 à 3	3 à 60	Supérieur à 60
Investissement (millions de FG)	Inférieur à 10	10 à 300	Supérieur à 300
Gérance	Propriétaire	Propriétaire ou délégation	Délégation
Organisation	Rudimentaire	Structure modeste	Très bien structurée

Source: Programme cadre pour le soutien au développement du secteur privé, 1998.

Sur la base de ces critères, la microentreprise est une entreprise dont les cinq critères suivants sont simultanément remplis: (i) le chiffre d'affaires est inférieur à 15 millions de francs guinéens; (ii) le nombre de travailleurs varie entre 1 et 3; (iii) le niveau de l'investissement ne dépasse pas 10 millions de francs guinéens; (iv) la gérance est assurée par le propriétaire; et (v) l'organisation est généralement rudimentaire.

b) Définition implicite

La définition implicite de la microentreprise est celle qui est sous-entendue dans le Code des investissements (1998, p. 16). A l'article 12, ce Code donne la définition suivante d'une petite et moyenne entreprise: toute entreprise pour laquelle les conditions suivantes sont cumulativement remplies:

- la valeur des actifs utilisés pour la conduite de l'activité (non compris la valeur des terrains utilisés pour la production ni le fonds de roulement) est comprise entre 15 et 500 millions de francs guinéens;
- le volume d'emploi permanent occupe 5 travailleurs au moins;
- la comptabilité est régulièrement tenue.

Ce code ne fait aucune référence à la microentreprise. Mais on peut en déduire que celle-ci constitue le résidu du niveau inférieur de l'organisation typologique de la petite et moyenne entreprise. Cela signifie que la microentreprise est toute entreprise pour laquelle les conditions suivantes sont cumulativement remplies:

- la valeur des actifs utilisés pour la conduite de l'activité (non compris la valeur des terrains utilisés pour la production ni le fonds de roulement) est inférieure à 15 millions de francs guinéens;
- le volume d'emploi permanent occupe moins de 5 travailleurs au moins.

La question de la tenue régulière de la comptabilité ne peut être tranchée de façon rigoureuse. Elle est alors laissée ouverte. Ce qu'il faut clarifier est la définition privilégiée dans la présente étude.

1.1.2 Définition opérationnelle de la MPE dans cette étude

La typologie guinéenne actuelle des micro, petites et moyennes entreprises révèle deux aspects. Le premier est que la petite entreprise et la moyenne entreprise sont considérées comme un seul bloc (PME), et non comme des entités séparées. Aucun document guinéen, officiel ou non, ne traite de la petite entreprise et de la moyenne entreprise de manière individuelle. Ainsi, il apparaît nécessaire « d'extraire » la petite entreprise du bloc « PME » pour: (i) les besoins de comparaison requise entre, d'une part, les sept pays couverts par cette étude (voir le point sur le Contexte de l'étude de la partie introductive de ce rapport), et, d'autre part, les autres parties du monde; et (ii) la différenciation des effets de politiques, de lois et de réglementations guinéennes sur chacune des différentes catégories de MPE.

Le second aspect est que les définitions explicite et implicite actuelles de la MPE ne se recoupent véritablement que pour les valeurs des actifs utilisés pour la conduite de l'activité. Elles diffèrent sur les autres aspects. Par exemple, le Code des investissements suppose indirectement que le nombre maximal de travailleurs d'une microentreprise est de 4, au lieu de 3 indiqué dans le document du Programme cadre pour le soutien au développement du secteur privé (voir tableau 1.1).

En conséquence, dans le cadre de cette étude,

... la microentreprise est définie comme toute entreprise pour laquelle l'effectif des travailleurs permanents varie de 1 à 4 personnes, y compris le (la) propriétaire de l'entreprise.¹ La petite entreprise, quant à elle, est l'entreprise employant 5 travailleurs permanents au minimum et 49 au maximum.²

Du point de vue statistique, les critères de niveau du chiffre d'affaires, du volume de l'investissement, du mode de gérance et d'organisation définis dans la typologie schématisée dans le tableau 1.1 ne sont pas suffisamment collectés. Ils ne sont donc pas pris en compte dans ce rapport. Aussi, pour des considérations pratiques, les microentreprises occupant une seule personne sont exclues de l'enquête.³

C'est donc selon cette définition que l'échantillon d'enquête a été décomposé en microentreprise et petite entreprise.

1.2 Construction de l'échantillon

Les détails de la démarche méthodologique sont présentés dans la partie annexe de ce rapport. Il faut seulement rappeler que la taille totale de l'échantillon est de 312 MPE. Son adaptation au contexte guinéen est présentée ci-dessous, selon les différentes composantes socio-économiques du pays. Les limites méthodologiques sont présentées afin d'orienter l'interprétation des résultats.

¹ Cette définition est tirée du Code des investissements.

² Dans cette définition, l'effectif minimal d'emploi est déduit du Code des investissements, alors que l'effectif maximal se fonde sur la valeur suggérée par le BIT. Voir le Kit d'enquête développé par IFP/SEED et disponible sur le site Internet www.ilo.org/seed: *Surveying the Influence of National Policies, Laws and Regulations on Employment in Micro and Small Enterprises: Survey Kit*, (Genève, mai 2001).

³ Cette exclusion a été recommandée par IFP/SEED (BIT) tant pour la Guinée que pour les six autres pays directement concernés par cette étude.

1.2.1 Composantes de l'échantillon

La décomposition de l'échantillon tient compte de trois paramètres essentiels. Le premier est l'hétérogénéité économique des quatre régions naturelles (Basse-Guinée, Moyenne-Guinée, Haute-Guinée, et Guinée forestière) et de la capitale Conakry. Le deuxième est lié aux différences marquantes entre les zones urbaines et rurales. Le dernier paramètre concerne le niveau inégal de développement des secteurs du commerce, des industries manufacturières et des services. Ces considérations ont conduit à la stratification de l'échantillon en valeurs inégales. Ces valeurs ont été estimées sur la base des données sur les entreprises (1999) fournies par l'Agence guinéenne pour la promotion de l'emploi (AGUIPE). Ainsi, à la conception, les strates inégales sont présentées dans le tableau A.8 de l'annexe A de ce rapport. Les autres strates liées à la taille de la MPE (microentreprise et petite entreprise) et au sexe du propriétaire ou du gestionnaire enquêté (MPE féminine et MPE masculine) ont été considérées comme de valeurs égales (156 unités chacune).

Tableau 1.2: Echantillon des 312 MPE selon les grands blocs non administratifs

312 MPE (total)							
156 femmes propriétaires/gestionnaires				156 hommes propriétaires/gestionnaires			
78 microentreprises (2 à 4 employés)		78 petites entreprises (5 à 49 employés)		78 microentreprises (2 à 4 employés)		78 petites entreprises (5 à 49 employés)	
Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
58	20	59	19	58	20	59	19
Comm. 28	Comm. 10	Comm. 29	Comm. 9	Comm. 28	Comm. 10	Comm. 29	Comm. 9
Services 21	Services 7	Services 21	Services 7	Services 21	Services 7	Services 21	Services 7
Manuf. 9	Manuf. 3	Manuf. 9	Manuf. 3	Manuf. 9	Manuf. 3	Manuf. 9	Manuf. 3

La décomposition de l'échantillonnage initial peut être résumée selon le tableau 1.2. Toutefois, dans le cadre des composantes inégales de l'échantillon, il convient de noter quelques légers écarts entre les estimations initiales et les valeurs collectées.

1.2.2 Des écarts et limites de l'échantillonnage

Les valeurs d'échantillon estimées par taille (micro et petite entreprises), par sexe des principaux opérateurs (MPE féminine et masculine), par région naturelle ou spéciale (Basse-Guinée, Moyenne-Guinée, Haute-Guinée, Guinée forestière et la capitale Conakry), et par préfecture ou commune n'ont subi aucune altération de terrain (voir tableaux 1.2 et A.7 qui est en annexe A). Par contre, les composantes sectorielles (manufacture, services et commerce) et celles relatives au lieu de résidence (zones urbaine et rurale) ont été légèrement modifiées conformément au tableau 1.3.

Les MPE de manufacture et de commerce effectivement enquêtées se sont élevées, respectivement à 51 et 153, au lieu de 49 et 152 initialement prévues. Ces augmentations se sont opérées aux dépens des MPE de services dont le nombre d'enquêtées est tombé à 108 au lieu de 111.

En ce qui concerne les zones de résidence, 78 MPE rurales, et non 75, ont été enquêtées. En conséquence, le nombre d'entreprises urbaines a diminué de 137 programmées à 134 finalement contactées.

Tableau 1.3: Valeurs collectées des principales composantes de l'échantillon des 312 MPE

Catégorie	Fréquence	% du total
Microentreprise	156	50,0
Petite entreprise	156	50,0
Femme	156	50,0
Homme	156	50,0
Urbain	234	75,0
Rural	78	25,0
Conakry	116	37,2
Basse-Guinée	78	25,0
Moyenne-Guinée	52	16,7
Haute-Guinée	30	9,6
Guinée forestière	36	11,5
Commerce	153	49,0
Services	108	34,6
Manufacture	51	16,3
Total	312	100,0

Un autre écart concerne le plancher du nombre d'employés. En principe, le nombre minimal de travailleurs admis est de 2 pour les microentreprises. Cependant, les résultats révèlent dans l'échantillon 5 MPE à 1 travailleur, soit une erreur de 1,6%.

Il convient aussi de mentionner quelques limites conceptuelles. Les 312 MPE à enquêter sont distribuées, entre autres, par région naturelle et par zone de résidence (urbaine et rurale). Pour chacune de ces entités, les quotas d'échantillon alloués au niveau des préfectures et, dans chaque préfecture, au niveau des sous-préfectures et des secteurs sont relativement petits (voir par exemple les tableaux A.7 et A.8 en annexe A) et statistiquement non significatifs. Cela veut dire qu'il faut éviter, autant que possible, de pousser l'analyse des données jusqu'auxdits niveaux.

Ces limites conceptuelles ainsi que tous les écarts mentionnés plus haut sont négligeables vis-à-vis des principaux objectifs de l'enquête: Ils ne compromettent aucunement les résultats de l'enquête. Ainsi, ces derniers sont présentés et analysés plus bas. Mais, au préalable, il est utile de les situer dans leur contexte. Outre ce que peuvent être les influences des politiques, des lois et des réglementations sur les capacités de création d'emplois des MPE, celles-ci jouent actuellement un rôle important dans l'économie guinéenne.

II. Importance et principales caractéristiques des micro et petites entreprises guinéennes

Le chapitre précédent a permis de présenter les voies et moyens permettant la collecte des données sur 312 MPE à travers le pays. Le présent chapitre se propose, sur la base de ces données, d'esquisser les profils des MPE et de leurs opérateurs, ainsi que le marché qu'ils desservent.

Les caractéristiques des MPE et de leurs promoteurs observées lors de l'enquête portent sur la taille, le secteur d'activité et la zone d'implantation (urbaine, rurale, région naturelle, zone économique) de l'entreprise, ainsi que sur le sexe, le niveau éducatif, la provenance professionnelle et l'âge de l'entrepreneur. C'est par rapport à ces catégories que seront examinés les différents profils, le potentiel productif, et l'accès au crédit des MPE. Au préalable, afin de situer les résultats de l'enquête dans leur contexte, l'environnement dans lequel évoluent les entreprises guinéennes et le rôle qu'elles y jouent sont brièvement décrits.

2.1 Contexte

Les rapports et articles traitant des aspects économiques et sociaux de la Guinée mettent l'accent sur les immenses richesses naturelles du pays, mais également sur la très grande pauvreté, tant sur le plan humain que sur celui du revenu, dans laquelle se débat la population guinéenne.

2.1.1 Développement socio-économique

Le paradoxe du développement socio-économique de la Guinée tient au fait que, d'une part, le pays recèle d'importantes potentialités minières, agricoles, pastorales, halieutiques, sylvicoles, énergétiques et, d'autre part, il reste dans un état de développement qui laisse beaucoup à désirer. Dans le domaine minier par exemple, la Guinée détient un tiers des réserves mondiales connues de bauxites et est le deuxième producteur de ce minerai après l'Australie. Elle dispose du fer, du cuivre, du plomb, du zinc associé à l'argent, du cobalt associé au platine, de l'uranium, du manganèse, du phosphate, et du calcaire, et abrite d'importants gisements d'or et de diamants qui sont exploités. D'ailleurs, l'exploitation clandestine de l'or et du diamant a été et continue d'être pour l'économie informelle une véritable source de revenus, de devises et de surplus.

Sur le plan agricole, la Guinée dispose d'un potentiel dans chacune des quatre régions naturelles grâce à des conditions climatiques variées, à une diversité pédologique et topographique, à une densité démographique appréciable dans les zones cultivables. L'élevage des bovins, des ovins et des caprins est pratiqué partout dans le pays, mais est particulièrement développé en Moyenne-Guinée. Avec ses 300 kilomètres de côtes atlantiques et ses nombreux cours d'eau, la Guinée est flatteusement appelée « Château d'eau de l'Afrique occidentale ». Les réserves hydroélectriques sont également considérables.

En dépit de toutes ses potentialités, la Guinée demeure encore parmi les pays les moins avancés du monde en matière de développement économique et social. Trois années de suite, de 1992 à 1994 inclusivement, elle a occupé la dernière place dans le monde en termes d'indicateur de développement humain (PNUD, 1992, 1993 et 1994). Elle compte également parmi les pays pauvres les plus endettés.

Plusieurs initiatives aux niveaux politique et législatif ont été lancées pour redresser la situation. Par exemple, depuis 1985, d'importants efforts de libéralisation de l'économie ont été déployés. L'Etat s'est retiré des fonctions de production et distribution des biens. Le secteur privé, jadis banni par la loi-cadre de 1996 et vigoureusement combattu par des actions publiques qui ont atteint leur apogée au milieu des années soixante-dix, a été réhabilité et est désormais considéré comme le moteur du développement. Le Code des activités économiques, le Code des investissements, le Code des investissements miniers, la loi sur la taxe de la valeur ajoutée, le Code des impôts directs d'Etat, le Code des marchés publics ont alors été élaborés et mis en œuvre pour conforter cette nouvelle orientation.

Dans la même logique, le gouvernement a engagé en 1995 une série de réflexions et de consultations avec la participation de toutes les composantes de la nation. Cet exercice a abouti à l'adoption de la Lettre de politique de développement humain (LPDH) qui a permis l'élaboration en 1997 du Programme national sur le développement humain (PNDH) dont les deux axes principaux sont la gouvernance et la lutte contre la pauvreté. La mise en œuvre du PNDH est envisagée à travers les programmes suivants:

- Le Programme national de population;
- Le Programme cadre Genre et développement (PCGeD);
- Le Programme cadre d'appui aux initiatives à la base (PCAIB);
- Le Programme cadre pour le soutien au développement du secteur privé;
- Le Programme cadre d'appui à la décentralisation et au renforcement de la Société civile (PCDSOC);
- Le Programme cadre d'appui à la gestion macroéconomique.

Certaines mesures de mise en œuvre de ces Programmes cadres sont synthétisées dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) qui est un des éléments de la Stratégie de développement économique et social à moyen et long termes, communément appelée « Guinée, Vision 2010 ».

Dans le cas particulier du secteur privé, le gouvernement a réalisé en 1997, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), une étude de fond portant à la fois sur les aspects transversaux et sectoriels des investissements privés en Guinée. Cette étude a abouti à l'élaboration du Programme cadre pour le soutien au développement du secteur privé. Ce programme comporte deux objectifs majeurs, à savoir: (i) contribuer à la création d'un environnement général propice à la promotion du secteur privé; et (ii) favoriser un développement équilibré et harmonieux des activités du secteur privé et accroître leur contribution à l'économie nationale.

Sur le plan institutionnel, la création de l'Office de promotion des investissements privés, l'Agence autonome d'assistance intégrée aux entreprises (3AE), le Centre de promotion et de développement miniers (CPDM), l'Office de promotion et de développement de l'artisanat (OPDA), le Service national de l'enseignement privé et la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat ont été créés pour conforter le choix d'une économie de marché. C'est dans ce cadre que l'Office national de la main-d'œuvre a été profondément réformé pour devenir l'Agence guinéenne pour la promotion de l'emploi (AGUIPE).

Ce cadre politique et juridique accorde conceptuellement peu d'attention au cas spécifique des MPE. La pratique révèle cependant le grand rôle que jouent ces MPE dans l'économie guinéenne.

2.1.2 Importance des micro et petites entreprises

La croissance rapide de la main-d'œuvre dans les villes, causée par une forte croissance démographique⁴, l'expansion du système éducatif et l'exode rural, a fait augmenter les besoins de création d'emplois. Or, depuis plus d'une décennie, la fonction de production et de distribution de biens qui était dévolue à l'Etat et les opportunités d'emploi public n'ont cessé de s'amenuiser. Le rôle de l'Etat comme employeur continue à diminuer sous l'effet des réformes de libéralisation économique. Les moyennes et grandes entreprises attendues pour prendre la relève dans ce sens tardent considérablement à voir le jour. C'est le secteur des MPE qui apparaît comme la principale source de développement économique et social, particulièrement dans les centres urbains.

Les données de l'Enquête sur les conditions de vie des ménages (PADSE, 1995, p. 121) montrent que près de 48% des ménages guinéens gèrent une entreprise non agricole, y compris en auto-emploi. Cette proportion atteint près de 73% à Conakry et 78,2% dans les autres centres urbains. Plus d'un ménage sur deux dirigés par un salarié du secteur public et parapublic (54,5%) évolue dans une MPE, contre 48% pour les ménages dirigés par les salariés du secteur privé moderne. Cette forte implication des ménages dans les activités des MPE a des implications positives directes en termes d'emplois, de génération de revenus et de développement du capital humain.

De plus, étant donné la très faible bancarisation de l'économie guinéenne, on peut comprendre que la possibilité d'investir dans les MPE représente pour les détenteurs de revenus relativement maigres l'une des meilleures opportunités d'investir leur épargne personnelle.

Mais que sont réellement ces MPE? Qui sont leurs promoteurs? Et de quels moyens disposent-ils pour mener leurs activités? Telles sont les principales questions auxquelles nous tentons, en utilisant les résultats de l'enquête, de répondre dans les rubriques qui suivent.

2.2 Profil des chefs de MPE

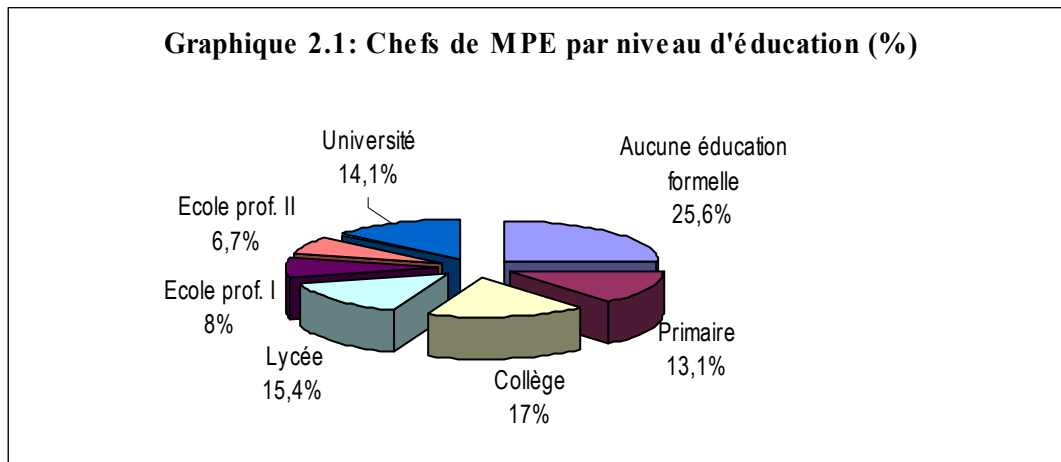
Le profil des opérateurs des MPE est présenté d'abord de manière générale, sans distinction catégorielle, puis selon la taille, le secteur d'activité, le lieu de résidence, l'éducation et le sexe de l'opérateur des MPE enquêtées.

2.2.1 Profil général

Les propriétaires ou gérants des MPE guinéennes sont presque exclusivement de nationalité guinéenne (96,2 % contre 2,2 % de ressortissants des pays de l'Afrique de l'Ouest et 1,6 % d'autres étrangers). Ils sont majoritairement Peuls (33,7%), Malinkés (22,8%), Soussous (18,9%) et Kissis (9%). Sur le plan éducatif, ils sont à 25,6% analphabètes, 13,1%

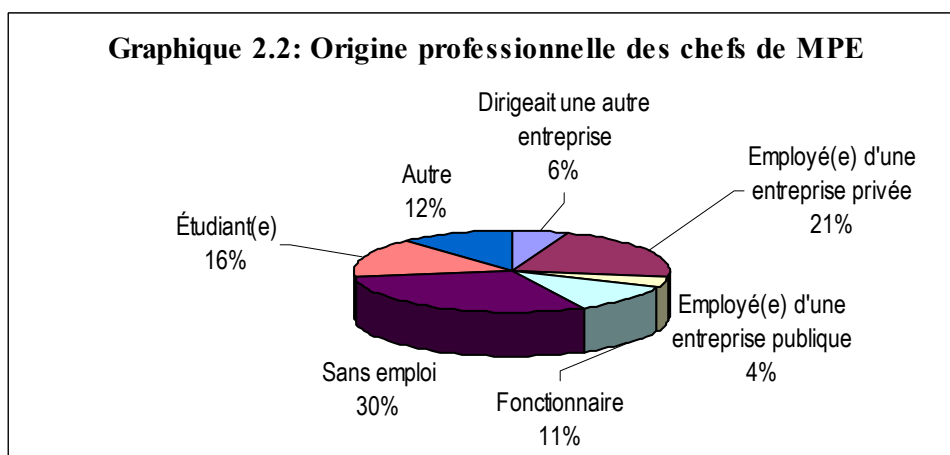
⁴ Le taux de croissance démographique est de 3,1% selon le Recensement général de la population et de l'habitat de 1996.

du niveau du primaire, 17% du collège, 15,4% du lycée, 14,7% de l'école professionnelle (toutes catégories confondues) et 14,1% du niveau universitaire (voir graphique 2.1).



Ces niveaux d'éducation sont bas par rapport aux normes internationales, mais satisfaisants dans le contexte guinéen où trois habitants sur quatre sont illettrés. Leurs valeurs très élevées (dans le contexte national) pourraient s'expliquer par deux facteurs. Le premier est d'ordre méthodologique. L'échantillon est dominé par les entreprises des centres urbains (75% des entreprises enquêtées), dans lesquels les chances d'accès aux services éducatifs sont plus grandes. Cette dominance est renforcée par le quota de Conakry dans la population enquêtée (37,2% de l'ensemble des MPE et 49,6% des MPE urbaines), qui est la ville dont le taux d'alphabétisation est le plus élevé du pays. Le second facteur est que, toutes proportions gardées, la population jeune a un taux d'alphabétisation plus élevé que celle plus âgée. Or, plus de la moitié des opérateurs des MPE enquêtées (52,6%) ont un âge compris entre 17 et 39 ans, 76,6% ayant entre 17 et 45 ans.

Les entrepreneurs proviennent de divers horizons professionnels, mais une forte proportion était au chômage ou employés d'entreprise privée avant d'être chefs de MPE (30,1% et 21,4% respectivement). Au total, 46% des entrepreneurs étaient précédemment chômeurs ou juste sortis d'institutions d'enseignement supérieur et professionnel à la recherche du premier emploi, alors que l'on compte 42,4% d'entrepreneurs ayant une certaine expérience professionnelle du secteur public ou privé (graphique 2.2).



Une autre caractéristique des chefs de MPE guinéennes est que, pour la majorité d'entre eux (69,9%), le choix des activités de MPE s'explique par un désir d'indépendance (« être son propre patron »). Seulement 2,9% considèrent que leur implication dans les MPE est due à leur manque de qualifications sur le marché du travail, et 16,7% ont cherché un travail salarié en vain.

Les spécificités liées au secteur d'activité, au sexe de l'opérateur, à la taille et au lieu d'implantation de la MPE sont présentées ci-dessous.

2.2.2 Profils spécifiques

Les caractéristiques spécifiques des opérateurs des MPE sont multiples. Dans cette partie, les niveaux éducatifs, le sexe et les provenances professionnelles de ces opérateurs, ainsi que la taille, le secteur d'activité et le lieu d'implantation des MPE sont examinés.

De tous les niveaux d'éducation, l'analphabétisme est le plus dominant dans les différents groupes de chefs de MPE enquêtés. En effet, quels que soient la région naturelle, le secteur d'activité, la zone économique, la zone d'habitation (urbaine ou rurale) et la taille de la MPE, les chefs de MPE sans éducation formelle, et donc très probablement analphabètes, sont numériquement les plus importants (voir tableau 2.1).

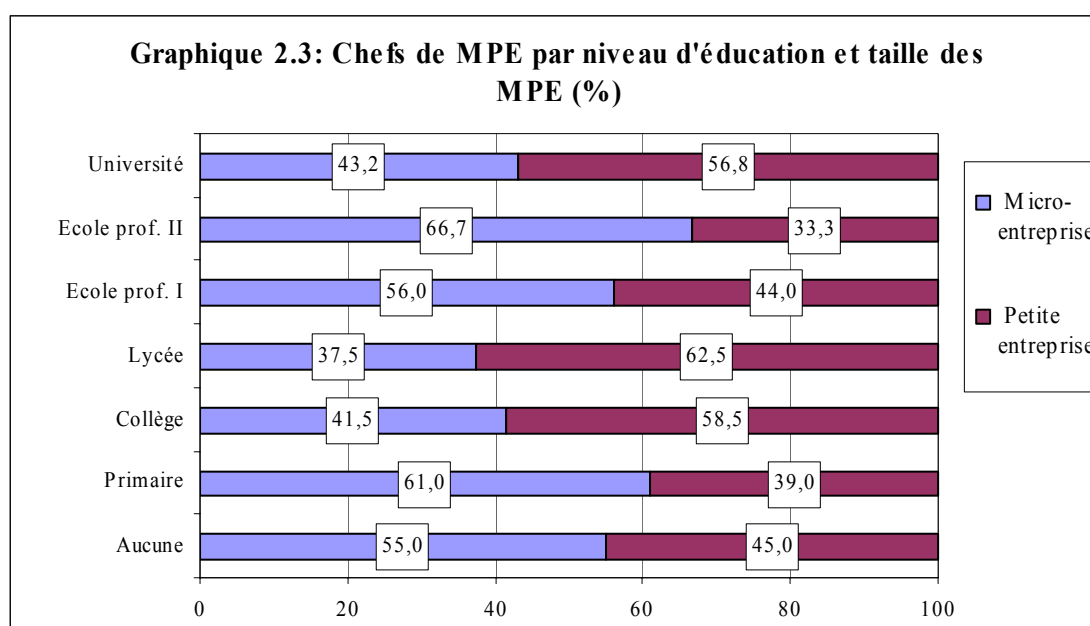
Tableau 2.1: Chefs de MPE par niveau d'instruction, sexe et zone de résidence (%)

Catégorie		Aucune					Ecole	Ecole	Total
		éducation formelle	Primaire	Collège	Lycée	Prof. Niveau I	Prof. Niveau II	Université	
Région	Conakry	14,66	9,48	18,97	20,69	9,48	7,76	18,97	100,0
	Basse-Guinée	28,21	11,54	16,67	10,26	8,97	6,41	17,95	100,0
	Moyenne-Guinée	26,92	19,23	13,46	15,38	7,69	9,62	7,69	100,0
	Haute-Guinée	26,67	16,67	26,67	16,67	0,00	3,33	10,00	100,0
	Guinée forestière	52,78	16,67	8,33	8,33	8,33	2,78	2,78	100,0
Zone géogr.	Urbain	21,37	10,68	17,52	16,24	8,97	8,55	16,67	100,0
	Rural	38,46	20,51	15,38	12,82	5,13	1,28	6,41	100,0
Sexe chef	Femme	28,85	13,46	16,03	16,67	11,54	5,13	8,33	100,0
	Homme	22,44	12,82	17,95	14,10	4,49	8,33	19,87	100,0
Secteur	Commerce	26,14	13,73	16,34	16,99	7,84	5,23	13,73	100,0
	Services	23,15	14,81	16,67	11,11	7,41	10,19	16,67	100,0
	Manufacture	29,41	7,84	19,61	19,61	9,80	3,92	9,80	100,0
Zone économique	Zone 1	17,19	10,94	17,19	18,75	10,16	7,03	18,75	100,0
	Zone 2	25,24	14,56	18,45	14,56	5,83	7,77	13,59	100,0
	Zone 3	45,61	10,53	12,28	8,77	8,77	5,26	8,77	100,0
	Zone 4	25,00	25,00	20,83	16,67	4,17	4,17	4,17	100,0
Total		25,64	13,14	16,99	15,38	8,01	6,73	14,10	100,0

A titre illustratif, la proportion des entrepreneurs sans aucune éducation formelle, et donc probablement illettrés, varie entre 14,7% (Conakry) et 52,8% (Guinée forestière) pour les régions, entre 23,2% (services) et 29,4% (manufacture) pour les secteurs d'activité, et

entre 17,2% (zone 1) et 45,6% (zone 2) pour les zones économiques. Elle est de 28,9% au sein des femmes entrepreneurs, contre 22,4% pour les hommes, 21,4% dans les centres urbains et 52,8% dans les zones rurales. Les entrepreneurs analphabètes sont proportionnellement plus nombreux dans les entreprises féminines que dans les masculines, ainsi que dans le secteur du commerce.

Les chefs de MPE illettrés sont encore plus nombreux si on ajoute au groupe sans éducation formelle ceux qui n'ont reçu qu'une éducation au niveau de l'école primaire. En effet, la plupart de ceux qui ont abandonné au niveau primaire retombent le plus souvent dans l'analphabétisme, à cause de la mauvaise qualité du contenu initial de leur éducation et, d'autre part, du manque de conditions propres à entretenir leur niveau éducatif.



La taille des MPE gérées par les opérateurs a une corrélation directe avec le niveau d'instruction générale de ceux-ci (voir graphique 2.3). Toutes proportions gardées, il y a plus d'universitaires, de lycéens et de collégiens à la tête des petites entreprises que des micro entreprises. Inversement, on dénombre beaucoup plus d'opérateurs illettrés issus du niveau primaire ou des écoles professionnelles au sein des microentreprises que des petites entreprises. Parmi les petites entreprises qui emploient plus de 21 travailleurs, 35% appartiennent aux universitaires, 30% aux lycéens, 15% aux collégiens et 15% à des opérateurs ayant une instruction du primaire ou sans niveau d'éducation formelle.

Tableau 2.2: Chefs de MPE par activité antérieure, sexe et selon la taille de la MPE (%)

Activité antérieure	Taille de l'entreprise		Sexe du chef		Total
	Micro	Petite	Femme	Homme	
Dirigeait une autre entreprise	38,89	61,11	38,89	61,11	100,0
Employé d'une entreprise privée	46,97	53,03	39,39	60,61	100,0
Employé d'une entreprise publique	69,23	30,77	30,77	69,23	100,0
Fonctionnaire	47,06	52,94	44,12	55,88	100,0
Sans emploi	48,39	51,61	63,44	36,56	100,0
Étudiant	53,06	46,94	51,02	48,98	100,0
Autre	56,41	43,59	51,28	48,72	100,0
Total	50,00	50,00	50,00	50,00	100,0

La plupart des opérateurs des MPE identifiées étaient auparavant au chômage. Les entrepreneurs auparavant au chômage ou étudiants à la recherche d'un premier emploi constituent 44,4% des entrepreneurs en Guinée forestière, 40% en Haute-Guinée, 42,3% en Moyenne-Guinée, 53,8% en Basse-Guinée et 43,1% à Conakry. Ils représentent 47% des MPE commerciales du pays et 56% des MPE dans la zone économique III.

Les origines professionnelles et le sexe des chefs de MPE ont un certain lien avec la taille de leurs activités. Les entrepreneurs ayant une expérience de direction d'entreprise, d'employé d'entreprise privée ou d'agent de la fonction publique évoluent plus dans les petites entreprises que dans les microentreprises. En revanche, les anciens employés d'entreprises publiques et les nouveaux sortants de l'enseignement supérieur évoluent surtout dans les microentreprises. Les premiers sont majoritairement des hommes (69,2%), mais les seconds sont surtout des femmes (51%).

2.3 Profil des MPE

Le profil des chefs de MPE décrit ci-dessus n'est pas sans une certaine incidence sur un bon nombre de caractéristiques de ces MPE. C'est cela que nous nous proposons d'examiner, entre autres, dans la section suivante.

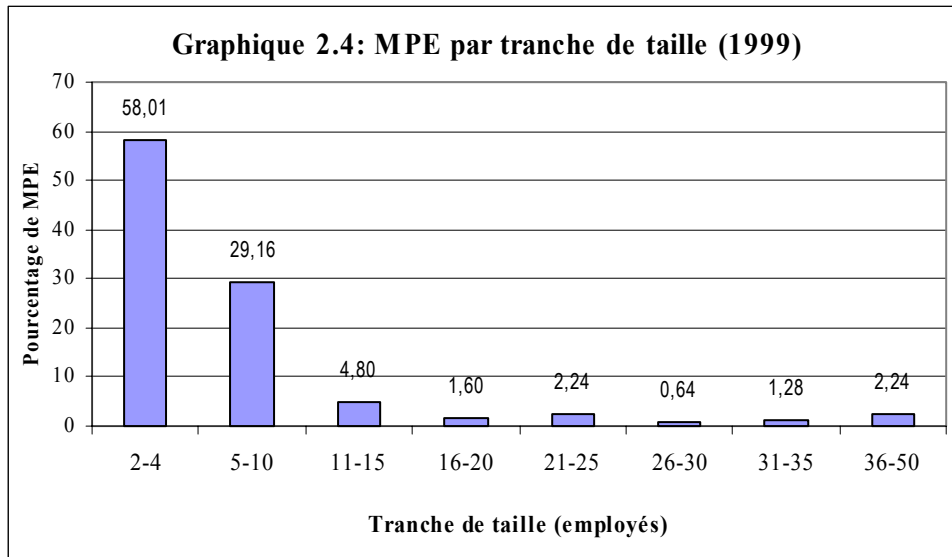
2.3.1 Profil général

La plupart des MPE sont relativement jeunes. Les deux tiers sont âgés de 6 ans au maximum, et les 83,5% de 10 ans au plus. Cela s'explique, dans la mesure où 71,8% d'entre elles sont des créations de leurs propriétaires actuels (majoritairement jeunes), contre 15,7% provenant des initiatives familiales et seulement 1,9% de rachats d'unités préexistantes. Les 92,5% ont de 1 à 3 propriétaires, avec une forte dominance de propriétaire unique (58,7%).

En termes de statut légal, 51,6% des entreprises sont des propriétés individuelles et 29,8% opèrent par partenariat. Le statut de société à responsabilité limitée n'est représenté qu'à 1,9%.

Le fait que les opérateurs de MPE soient souvent issus de la fonction publique, des entreprises privées modernes, de la masse des chômeurs et des diplômés ou déscolarisés sans emploi peut expliquer la concentration des MPE dans les zones économiques plus

développées, particulièrement dans les centres urbains. C'est d'autant plus vrai qu'en Guinée et dans la quasi-totalité des pays africains subsahariens, les phénomènes de chômage et de l'emploi formel non agricole (public ou privé) sont typiquement urbains. Les résultats de la présente enquête attestent ce point de vue.



Une autre caractéristique des MPE guinéennes est leur concentration quasi exclusive à la base. En 2001, ce sont 86,5% des 312 MPE enquêtées qui ont 10 travailleurs au plus. Notamment, 64 MPE ont déclaré employer 4 travailleurs chacune. Le graphique 2.4 illustre que le nombre de MPE diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la taille de la microentreprise sur l'axe du volume d'emploi. Il y a très peu d'entreprises de taille supérieure à 10 employés. Pour des effectifs de travailleurs supérieurs à 10, le nombre de MPE se situe entre 4,8% et 0,6%.

2.3.2 Profils spécifiques

Non seulement la majorité des entreprises est de petite taille, mais il apparaît aussi que la taille de la MPE a un lien avec le sexe de son propriétaire. Cette enquête ne permet pas de vérifier cette hypothèse par comparaison directe de la micro avec la petite entreprise, car les échantillons des deux catégories d'entreprise sont égaux par choix méthodologique, comme le sont les MPE masculines par rapport aux féminines.

Cependant, plus l'entreprise est de petite taille, plus les chances qu'elle soit dirigée par une femme sont grandes. Les MPE de 5-10 travailleurs sont à 55% et 53,5% féminines en 1999 et 2001, respectivement. Par contre, pour les mêmes années et dans cet ordre, ces ratios sont de 45% et 36,4% pour les petites entreprises de 11-20 travailleurs.

L'approche sectorielle révèle une tendance similaire. En 1999, les pourcentages des petites entreprises de moindre taille (5-10 travailleurs) étaient plus élevés dans le commerce (76,2%) que dans les services (74,5%) ou la manufacture (58,3%). Les valeurs correspondantes en 2001 sont 75,4%, 66,7% et 58,3%. Cela veut dire que, selon les résultats de cette enquête, toutes proportions gardées, les entreprises de manufacture comptent plus de MPE de plus grande taille (11-49 employés) que les services qui, à leur tour, en comptent plus que le commerce. Par exemple en 2001, les petites entreprises de 11-49 travailleurs étaient à

hauteur de 39,3% pour la manufacture, contre 25,5% pour les services et 23,3% dans le commerce.

Dans le cas particulier du commerce, il faut signaler que celui-ci est dominé par le commerce de détail (79,4% des entreprises du secteur). Autrement dit, seule une entreprise sur cinq relève du commerce de gros.

Egalement, on s'aperçoit sans surprise que les zones économiques plus développées comptent plus d'entreprises que celles plus pauvres. Pendant que la zone économique 1 (voir tableau 2.3) compte 41% des MPE, la zone la moins développée (zone 4) ne dispose que de 7,7% des MPE, contre 33% et 18,3% pour les zones économiques 2 et 3, respectivement.

Tableau 2.3: MPE par zone économique du pays (%)

Zone économique	Préfecture ou commune		MPE enquêtées	
	Membre	Enquêtée	Nombre	%
Zone 1	Conakry (Kaloum, Matam, Dixinn, Ratoma, Matoto), Coyah, Dubréka, Forécariah, Boké	Kaloum, Matam, Matoto, Coyah, Boké	128	41,0
Zone 2	Boffa, Fria, Kindia, Mamou, Dalaba, Pita, Labé, Dabola, Faranah	Fria, Kindia, Mamou, Labé, Dabola, Faranah	103	33,0
Zone 3	Kissidougou, Gueckédou, Kankan, Macenta, N'Zérékoré, Kouroussa, Téliélé	Kissidougou, Kankan, N'Zérékoré	57	18,3
Zone 4	Koundara, Gaoual, Mali, Lélouma, Tougué, Koubia, Lola, Sigui, Dinguiraye, Mandiana, Kérouané, Beyla, Yomou	Lola, Sigui, Yomou	24	7,7

Il semble donc que les dispositions du Code des investissements accordant des avantages fiscaux aux entreprises implantées dans les zones économiques peu développées ont jusqu'ici eu peu d'effets. La raison peut en être que ces dispositions sont mal connues des bénéficiaires potentiels ou pas suffisamment incitatives. Par conséquent, la recherche de meilleures facilités de production et de marchés plus attrayants maintient la majorité des MPE dans les villes et les régions plus prospères.

2.4 Potentiel productif, marché et gestion des MPE

La finalité de toute entreprise privée est de produire des biens et services et de les vendre pour faire du profit. Son développement dépend du volume et de la qualité de la production ainsi que de la demande de produits. Cela touche directement aux problèmes liés: (i) aux facteurs de production que sont, par exemple, les infrastructures professionnelles, les ressources humaines, matérielles et financières; (ii) à la taille et aux conditions économiques du marché; et (iii) à la qualité de gestion de cet ensemble de paramètres. Cette section vise à jeter la lumière sur ces aspects, hormis la partie relative aux ressources financières qui sera traitée dans une rubrique séparée.

2.4.1 Infrastructures professionnelles pour MPE

En Guinée, le manque d'infrastructures économiques adéquates pour les entreprises, particulièrement dans le cas des MPE, est très prononcé. Toutefois, l'enquête révèle (voir tableau 2.4) que la majorité des entreprises (59,3%) opère dans des locaux d'entreprise, 24,7% au domicile d'un des propriétaires et 5,1% en bordures des rues, sans structures fixes.

Ces résultats concernant les locaux d'entreprise doivent néanmoins être traités avec beaucoup de prudence. Il est courant que les opérateurs de MPE s'établissent dans les installations sommaires en bordures des routes ou sur d'autres places publiques qu'il leur arrive de considérer comme des sites d'affaires. Ils en sont souvent chassés sans ménagement et avec des pertes considérables.

Tableau 2.4: MPE par type de site professionnel

Site	Nombre	%
Domicile d'un des propriétaires	77	24,7
Locaux d'entreprise	185	59,3
Structure informelle	21	6,7
Rue (pas de structure fixe)	16	5,1
Autre	13	4,2
Total	312	100,0

Parmi celles qui disposent d'une structure fixe (domicile ou site des affaires), seul le tiers sont propriétaires des locaux. Les deux tiers sont, en principe, en location. Or, c'est l'un des domaines où le cadre juridique des affaires enregistre encore un vide: la location des infrastructures (pour affaire ou usage privé) n'est encore régie par aucune disposition légale. Cet état de choses expose ainsi la majorité des MPE aux tractations des propriétaires de locaux.

Cette réalité, combinée à celle de la précarité des MPE sans structure fixe, prédispose les MPE à investir peu dans les infrastructures et équipements de leurs opérations (voir les rubriques 3.1 et 3.2 du chapitre III). Cette faiblesse des investissements est de nature à limiter quantitativement et qualitativement la création d'emplois. De surcroît, elle est souvent aggravée par d'autres insuffisances en matière de gestion en général et de développement professionnel en particulier.

2.4.2 Développement professionnel

Les ressources humaines constituent un facteur inestimable dans la fonction de production de toute entreprise. Leur développement représente ainsi une action impérieuse pour la croissance des MPE.

A la question de savoir si, durant ces deux dernières années, les chefs de MPE ont assuré ou fait assurer dans l'entreprise la formation de leurs travailleurs, 68,3% ont répondu par l'affirmative (voir tableau 2.5). Ce résultat est loin d'être négligeable, mais il doit être apprécié avec beaucoup de nuances. Il reflète généralement l'apprentissage traditionnel, qui est plutôt une formation initiale qu'une formation continue.

L'apprentissage traditionnel a démontré son efficacité à transmettre des qualifications élaborées. Il est flexible, en ce sens qu'il peut s'adapter aux possibilités d'emploi des MPE, surtout les microentreprises, et tient compte du niveau insuffisant de l'éducation formelle de l'apprenant. Au-delà de ces vertus, beaucoup d'études reconnaissent que la qualité de la formation dispensée par apprentissage dépend largement de la qualité du maître et de son aptitude à la communiquer aux apprentis (BIT, 1991).

Ce type de formation est aussi considéré comme ne pouvant procurer que des compétences adaptées au travail dans l'économie informelle où la productivité et le niveau

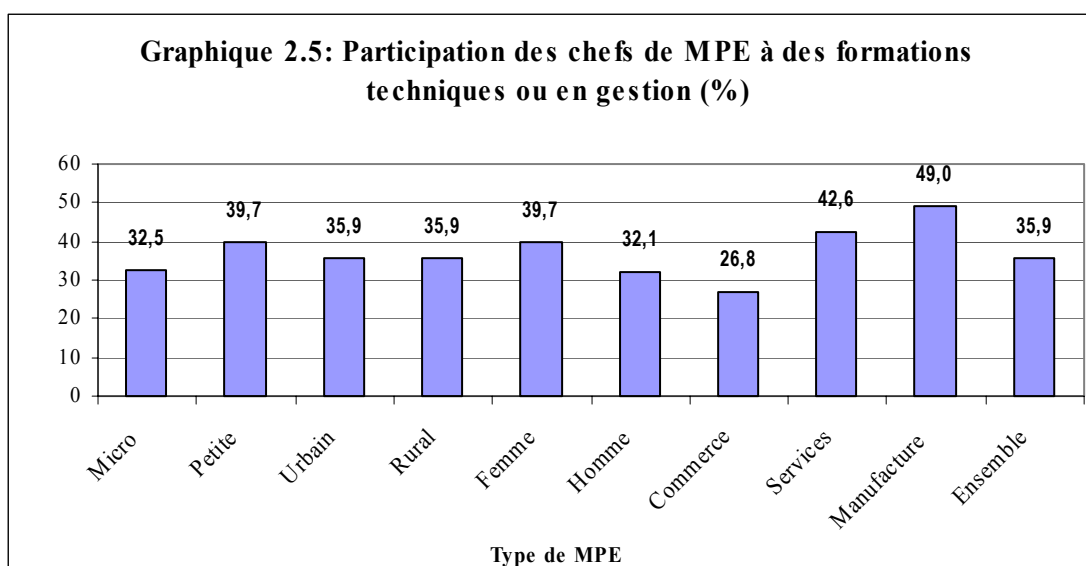
technique sont relativement faibles. Or la politique déclarée actuelle de la Guinée en matière de développement du secteur privé est d'intégrer progressivement les MPE qui sont pour la plupart informelles dans l'économie moderne. La réalisation de cet objectif nécessite l'élévation du niveau technique et de la productivité des MPE. Pour y arriver, il faudra une plus grande interpénétration de l'apprentissage et de la formation formelle.

Tableau 2.5: Accès des travailleurs des MPE à la formation professionnelle (interne et externe) (%)

Entité		Interne	Externe
Région	Conakry	64,66	18,10
	Basse-Guinée	55,13	17,95
	Moyenne-Guinée	86,54	7,69
	Haute-Guinée	86,67	33,33
	Guinée forestière	66,67	5,56
Site géographique	Urbain	68,80	18,38
	Rural	66,67	10,26
Sexe chef	Femme	71,79	17,31
	Homme	64,74	15,38
Secteur	Commerce	58,82	12,42
	Services	76,85	17,59
	Manufacture	78,43	25,49
Zone économique	Zone 1	64,06	16,41
	Zone 2	68,93	19,42
	Zone 3	84,21	14,04
	Zone 4	50,00	8,33
Total		68,27	16,35

Le grand défi est que cette formation formelle (générale ou professionnelle) est très peu dispensée actuellement. Toutefois, seulement 16,3% des 312 chefs de MPE enquêtés affirment avoir fait assurer une formation externe (en principe formelle) à leurs employés. Ces employeurs eux-mêmes, pour les deux dernières années, n'ont été que 35,9% à participer à une formation professionnelle (technique ou en gestion). Comme le montre le graphique 2.5, ce taux de participation est encore moindre quand il s'agit des microentreprises (32,5%), des MPE masculines (32,1%) ou des entreprises du secteur commercial (26,8%).

Cette situation du développement des ressources humaines est une facette des difficultés liées au développement des MPE et de promotion de l'emploi. L'autre facette concerne la production et la commercialisation des biens et services produits.



2.4.3 Production et marché des produits

L'examen des trois principaux biens et services offerts par les MPE révèle un certain « monolithisme » dans leur production. Globalement, neuf entreprises sur dix fournissent essentiellement un seul produit. A peine une entreprise sur dix offre un deuxième, et encore moins un troisième (voir tableau 2.6).

Tableau 2.6: MPE selon le nombre de principaux produits ou services offerts sur le marché

Catégorie de MPE		Nombre de produits			Total
		Un seul	Deux	Trois ou plus	
Taille	Micro	94,23	4,49	1,28	100,0
	Petite	85,90	10,26	3,85	100,0
Zone géographique	Urbain	91,03	6,84	2,14	100,0
	Rural	87,18	8,97	3,85	100,0
Sexe chef	Femme	91,03	7,05	1,92	100,0
	Homme	89,10	7,69	3,21	100,0
Secteur	Commerce	88,89	7,84	3,27	100,0
	Services	92,59	6,48	0,93	100,0
	Manufacture	88,24	7,84	3,92	100,0
Total		90,06	7,37	2,56	100,0

Plus les entreprises sont de petite taille, plus leur concentration sur un produit unique est élevée: 94,2% pour les microentreprises et 88,9% pour les petites entreprises. En d'autres termes, les MPE guinéennes diversifient très peu. On note toutefois que les MPE masculines ont plus de propension à la diversification que les MPE féminines. Cela est aussi vrai pour les entreprises rurales par rapport aux entreprises urbaines, ainsi que les commerciales et manufacturières vis-à-vis des MPE de services.

Ce monolithisme et la petite taille sont parfois délibérément adoptés. Lorsque, pour une MPE, les conditions sont réunies pour une expansion verticale par la diversification de produits, la préférence est généralement donnée à la création d'une nouvelle MPE. Deux raisons peuvent être données à cela: (i) rester « petit » pour mieux se cacher de l'Etat et, ainsi,

échapper par exemple aux obligations fiscales, donc diminuer le risque fiscal; (ii) investir dans d'autres secteurs pour atténuer le risque de marché.

Un autre problème des MPE guinéennes est l'étroitesse et la saturation du marché de leurs produits. Le marché de la quasi-totalité des MPE (98,4%) est local. Il est aussi crédité de plus important ou important par 95,8% d'entre elles (voir tableau 2.7). Une entreprise sur deux opère aussi sur le marché préfectoral ou régional, et seulement 30,4% sur le marché national. Le marché international n'est pratiquement pas servi (4,2%). Le marché local se trouve ainsi saturé, pendant que les potentialités des autres segments restent peu exploitées. Par exemple, le marché national est jugé « moins important » ou « non important » par 90,7% des MPE, et le marché international par 98,1%.

Tableau 2.7: Importance relative des marchés des biens et services des MPEs (perception des MPEs, en pourcentage des MPEs)

Marché	Plus important	Important	Moins important	Non important
Local	86,2	9,6	3,8	0,3
Préfectoral ou régional	5,8	44,9	10,3	39,1
National	1,3	8,0	28,8	61,9
International	1,6	0,3	2,6	95,5

Toutes les contraintes de production et de commercialisation décrites ci-dessus restreignent le développement des MPE et la création d'emplois décents. Elles reflètent aussi les capacités de gestion, en particulier de gestion d'entreprise, des chefs de MPE.

2.4.4 Gestion et information

Les chefs de MPE ont certainement des compétences techniques appréciables dans leurs domaines d'activité respectifs. En revanche, très peu d'entre eux utilisent les outils de gestion modernes.

A peine une entreprise sur trois (32,1%) dispose d'un compte bancaire. Cela implique une absence de séparation véritable des fonds d'entreprise du budget familial. Les bénéfices sont parfois dépensés à des fins autres que celles du développement de la MPE.

La majorité des MPE ne dispose pas de système de comptabilité conformément aux prescriptions de l'Etat. Pour la période 1999-2001, seulement une MPE sur dix (10,3%) déclare avoir fait recours aux conseils d'un comptable. Pareillement, les autres spécialistes de gestion d'entreprise sont rarement consultés: seulement 15,4% des MPE ont sollicité les services d'un juriste ou d'un avocat, et 9,9% l'appui d'un consultant professionnel.

Par contre, 61,9% des chefs de MPE ont bénéficié des conseils de leurs homologues, qui représentent leur plus importante source d'information de gestion. Une MPE sur trois les utilise en première source, et deux sur cinq en seconde source (tableau 2.8). Les journaux, classés au deuxième rang (22,2%), suivis par les organisations professionnelles, ont un impact significatif seulement à Conakry et, à un degré moindre, dans le reste de la Basse-Guinée. Ils sont très peu utilisés dans les autres régions du pays à cause de diverses contraintes dont l'enclavement physique, les prix de vente élevés par rapport au revenu des clients potentiels, et le taux d'analphabétisme fortement répandu des populations.

Tableau 2.8: MPE selon les deux principales sources d'information et de conseil dans la conduite des opérations des MPE (%)

Source	Importance	
	Primordiale	Secondaire
Journaux	22,2	2,5
Publications officielles	9,8	4,7
Chambre de commerce	2,9	2,9
Organisation professionnelle	15,7	10,5
Avocats ou juristes	0,7	0,0
Comptable	1,6	0,7
Consultant professionnel	4,5	2,5
Collègues entrepreneurs	34,6	39,0
Autres	7,7	37,2

Paradoxalement, la Chambre de commerce et d'industrie, à laquelle sont affiliés 19,4% des MPE et qui est censée être le meilleur véhicule de l'information en direction des entreprises, est citée par seulement 2,9% des MPE comme source primaire ou secondaire d'information.

Tableau 2.9: Taux d'affiliation aux organisations professionnelles du secteur privé (%)

Catégorie de MPE	Chambre de commerce	Association d'entrepreneurs	Organisation patronale
Micro	14,10	23,08	8,97
Petite	23,08	32,69	12,18
Urbain	18,80	27,78	9,40
Rural	17,95	28,21	14,10
Femme	14,10	26,28	10,26
Homme	23,08	29,49	10,90
Commerce	22,22	30,07	12,42
Services	12,96	23,15	8,33
Manufacture	19,61	31,37	9,80
Ensemble	18,59	27,88	10,58

La position de pivot qu'occupent les entrepreneurs dans la mise à disposition d'information et de conseils à leurs collègues fait penser a priori à un secteur fortement soudé par la présence d'organisations professionnelles. En réalité, celles-ci sont peu nombreuses, et ont un faible taux d'adhésion. Seulement 27,9% des opérateurs de MPE sont membres d'associations d'entrepreneurs, et 10,6% appartiennent à une association patronale.

Ces indicateurs varient fortement selon le secteur, la taille et le lieu d'implantation de la MPE, et selon le sexe de son opérateur. En particulier, les microentreprises, les MPE féminines et celles de services ont les taux les plus bas d'affiliation à une association professionnelle, comme le montre le tableau 2.9.

Ce manque d'accès à l'information et aux organisations d'autopromotion des MPE influe négativement sur le développement de ces dernières et sur leur capacité de création d'emplois décents. Malheureusement, il est encore aggravé par le manque d'accès au crédit.

2.5 Accès des MPE au crédit

Les entreprises guinéennes en général, et les MPE en particulier, ont beaucoup de mal à obtenir un crédit, surtout un crédit d'investissement. Ce problème a deux facettes. La première concerne strictement la demande. La seconde est l'accès, ou l'interaction entre la demande et l'offre.

2.5.1 Demande de crédit

A la question de savoir si les opérateurs de MPE avaient, au cours des deux dernières années, tenté d'obtenir un financement pour leurs activités, 157 (soit 50,6%) ont répondu oui. Cette demande s'est adressée tant aux institutions formelles qu'à celles informelles que sont le cercle des membres de la famille élargie et des amis, et les associations traditionnelles de crédit (tontines, groupement de prêt d'argent, etc.). Comme l'indique le tableau 2.10, les banques publiques et privées ont enregistré le plus de demandes (18,6% des MPE), suivies par les fonds de crédit gouvernementaux (17,3%) et les familles élargies et amis (12,2%).⁵ Le constat est le même, quels que soient les spécificités régionales, sectorielles, zones d'implantation des MPE et le sexe des opérateurs, en dehors de quelques exceptions relevées ci-dessous.

Premièrement, en Moyenne-Guinée, la demande exprimée auprès des bailleurs de fonds est plus importante que celle faite auprès des banques classiques. Une explication possible pourrait être la prépondérance dans cette région, plus que dans toute autre, des activités des ONG et de divers groupements de développement communautaire, comme par exemple les interventions de l'Union européenne et de la Coopération technique allemande (GTZ) dans le secteur de l'artisanat, ainsi que les projets d'appui à l'entrepreneuriat féminin (surtout dans le secteur productif).

En seconde exception, dans la zone économique IV, la demande de crédit adressée aux bailleurs de fonds (identique à celle du crédit familial) dépasse légèrement celle adressée aux fonds de crédit gouvernementaux. Deux explications sont envisageables dans ce cas. D'abord par souci de maintenir de bonnes relations publiques ou même économiques avec leurs localités d'implication, les industries minières à Siguiri et agroalimentaires à Yomou interviennent directement dans le développement communautaire, et indirectement dans la promotion des MPE « satellites » dans ces localités. Aussi, les actions du Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR) dans les zones affectées par la présence des réfugiés libériens et sierra-léonais se sont parfois étendues aux activités économiques génératrices de revenus, y compris le financement occasionnel des MPE. Tel pourrait être le cas des préfectures de Lola et Yomou concernées par l'enquête et relevant de la zone économique IV.

⁵ Le total de ces différents taux dépasse 100, dans la mesure où une MPE peut demander un prêt auprès de plusieurs institutions à la fois.

Tableau 2.10: Demande de crédit exprimée (%)

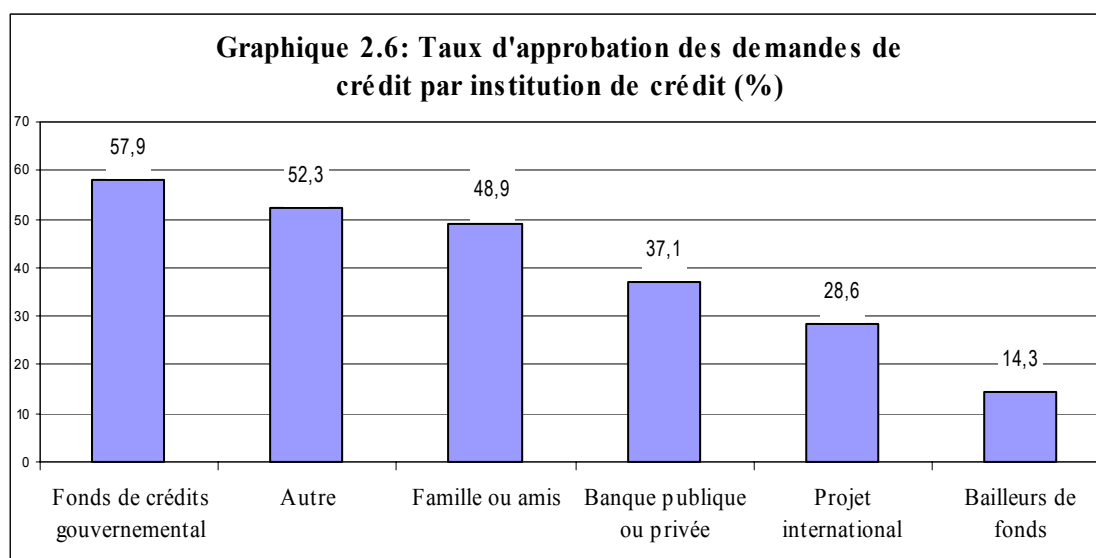
Catégorie		Banque publique/ privée	Fond de crédits gouvernement	Projet international	Famille ou amis	Bailleur de fonds	Autre
Région	Conakry	19,83	12,07	9,48	13,79	4,31	7,76
	Basse-Guinée	28,21	11,54	1,28	3,85	0,00	1,28
	Moyenne-Guinée	3,85	25,00	3,85	15,38	11,54	11,54
	Haute-Guinée	13,33	26,67	3,33	16,67	6,67	16,67
	Guinée forestière	19,44	27,78	11,11	16,67	2,78	19,44
Zone géogr.	Urbain	20,51	17,09	7,26	13,68	4,27	9,40
	Rural	12,82	17,95	2,56	7,69	5,13	7,69
Sexe chef	Femme	18,59	18,59	5,77	15,38	6,41	9,62
	Homme	18,59	16,03	6,41	8,97	2,56	8,33
Secteur	Commerce	16,34	15,69	3,27	13,07	4,58	9,15
	Services	15,74	20,37	8,33	13,89	4,63	8,33
	Manufacture	31,37	15,69	9,80	5,88	3,92	9,80
Zone économique	Zone 1	19,53	13,28	8,59	12,50	3,91	7,03
	Zone 2	20,39	19,42	1,94	11,65	5,83	5,83
	Zone 3	15,79	28,07	3,51	15,79	3,51	22,81
	Zone 4	12,50	4,17	16,67	4,17	4,17	0,00
Total		18,59	17,31	6,09	12,18	4,49	8,97

Le problème de financement des MPE ne se limite pas à la faiblesse de la demande de crédit. Il se pose également en termes d'offre et, en dernier ressort, d'accès tant aux structures modernes ou familiales qu'aux associations financières informelles.

2.5.2 *Crédit des structures financières modernes et familiales*

Une chose est de postuler pour un prêt, et toute autre chose est de bénéficier de ce prêt. Le taux d'approbation des prêts (qui est la proportion des demandes exprimées qui ont été agréées) est à la fois faible et très étalé: de 14,3% pour les requêtes en direction des bailleurs de fonds à 57,9% dans le cas des crédits gouvernementaux (voir graphique 2.6). Si l'on ne considère que les organismes de financement pérennes (excluant les projets internationaux et les fonds de crédits gouvernementaux qui sont généralement des projets), le taux de succès le plus élevé lors de la recherche de financement des MPE se situe auprès de la famille et des amis (48,9%).

Le taux d'accès au crédit ou la proportion de l'ensemble des MPE qui bénéficie d'un crédit est consigné au tableau 2.11. Les trois principales sources formelles et familiales sont les banques publiques et privées (10%), les fonds de crédit gouvernementaux (6,7%) et les structures familiales et alliées (7%). Ces données diffèrent selon le lieu d'implantation et le secteur d'activité des MPE, ainsi que les origines et le sexe des opérateurs. En Basse-Guinée, une MPE sur cinq a accès au prêt des banques publiques et privées, contre aucune MPE enquêtée en Moyenne-Guinée. A l'inverse, près de 6% des MPE de cette dernière région bénéficient de crédits directs des bailleurs de fonds, alors qu'aucun cas n'est signalé en Basse-Guinée.



Les banques guinéennes sont connues pour leur propension à financer surtout les activités commerciales. Cependant, d'après cette enquête, toutes proportions gardées, ce sont les activités manufacturières que les banques ont financées plus que les activités commerciales: 19,6% et 5,9%, respectivement. Cette situation pourrait être due à deux causes. La première est que la quasi-totalité des MPE commerciales enquêtées évolue dans le commerce de détail et non dans le commerce de gros qui est plus facilement bancable. La seconde explication possible est que les MPE commerciales ont accès, plus que leurs paires manufacturières, à un plus grand nombre d'autres opportunités de crédit auprès des fonds de crédit gouvernementaux (6,5%), des projets internationaux (2,6%), des bailleurs de fonds (0,7%) et de la famille élargie ou des amis (7,2%).

Tableau 2.11: Taux d'accès au crédit des MPE (%)

Catégorie		Banque publique/privée	Fonds de crédits gouvernement	Projet international	Famille ou amis	Bailleurs de fonds	Autre
Région	Conakry	7,76	5,17	2,59	6,90	0,86	6,03
	Basse-Guinée	20,51	3,85	1,28	1,28	0,00	1,28
	Moyenne-Guinée	0,00	7,69	5,77	11,54	5,77	9,62
	Haute-Guinée	6,67	10,00	6,67	6,67	0,00	13,33
	Guinée forestière	11,11	13,89	2,78	13,89	0,00	16,67
Zone géographique	Urbain	8,97	7,26	2,99	8,12	1,28	6,84
	Rural	12,82	5,13	3,85	3,85	1,28	8,97
Sexe chef	Femme	14,74	7,69	4,49	7,05	2,56	7,69
	Homme	5,13	5,77	1,92	7,05	0,00	7,05
Secteur	Commerce	5,88	6,54	2,61	7,19	0,65	7,84
	Services	11,11	8,33	5,56	8,33	2,78	7,41
	Manufacture	19,61	3,92	0,00	3,92	0,00	5,88
Zone économique	Zone 1	8,59	5,47	2,34	6,25	0,78	5,47
	Zone 2	13,59	5,83	3,88	6,80	2,91	4,85
	Zone 3	7,02	7,02	1,75	12,28	0,00	17,54
	Zone 4	8,33	16,67	8,33	0,00	0,00	4,17
Total		9,94	6,73	3,21	7,05	1,28	7,37

2.5.3 *Crédit des associations financières informelles*

L'une des caractéristiques des MPE guinéennes est leur capacité à mobiliser des épargnes et des fonds d'investissement appréciables. Les quatre principales catégories de mécanismes organisationnels utilisés à cet effet sont les associations d'épargne par roulement (Rotating Savings Associations – ROSA), les associations d'épargne et de crédit par roulement (ROSCA), les associations d'épargne non rotative (NOROSA), et les associations d'épargne et de crédit non rotatifs (NOROSCA) (voir par exemple Maryke Dessing, 1990, p. 31; et United Nations/OSCAL, 1996, pp. 20-21). L'encadré 2.1 fournit une brève description de ces associations.

Encadré 2.1: Associations informelles d'épargne et de crédit

A intervalles réguliers convenus, les membres des associations d'épargne par roulement (ROSA) versent tous un certain montant fixé à un fonds commun. Chaque membre reçoit à son tour le montant ainsi réuni. C'est le système d'épargne le plus traditionnel. Sa forme la plus avancée concerne les associations d'épargne et de crédit par roulement (ROSCA). La pratique de la ROSCA est similaire à celle de la ROSA, sauf qu'ici une partie des fonds collectés est déposée dans un fonds général de prêt, d'assurance, d'urgence et de services sociaux.

Dans le cas des associations d'épargne non rotative (NOROSA), les contributions régulières des membres de l'association sont investies dans une activité ou bien sont déposées en épargne, éventuellement dans un compte bancaire. Au terme d'une période définie, le montant total est retiré et distribué à chacun des membres. Les innovations de la NOROSA ont permis, récemment, la mise sur pied des associations d'épargne et de crédit non rotatifs (NOROSCA). La différence fondamentale entre ces deux systèmes financiers est que, concernant le dernier, les contributions des membres ainsi que les revenus que celles-là produisent sont reversés dans un compte de prêt. Les membres et les non-membres peuvent indifféremment recourir à ce compte, seulement que les taux d'intérêt appliqués aux premiers sont moins élevés que ceux des prêts aux seconds. Ensuite, le produit du compte peut ne pas être redistribué aux membres de l'association à l'échéance de la période stipulée.

Ce sont ces associations financières qui sont regroupées dans la catégorie « Autre » de la dernière colonne du tableau 2.11. Au total, elles financent 7,3% des MPE enquêtées et constituent ainsi la troisième plus grande source de crédit après les banques publiques ou privées et les structures familiales. Elles sont à la fois les plus sollicitées et les plus accessibles de toutes les structures financières en Haute-Guinée (13,3%), en Guinée forestière (16,6%), dans la zone économique 3 (17,3%) et dans le cadre des activités commerciales (7,8%). Elles viennent en deuxième rang sur six en Moyenne-Guinée, dans les zones rurales, pour l'ensemble des MPE masculines et celles de manufacture.

Il faut cependant rappeler qu'elles ont de sérieuses limitations qualitatives. Elles fonctionnent à une échelle très petite (BIT, 1991, p. 31) et ne permettent que des crédits individuels, aux niveaux généralement faibles et à des intervalles irréguliers. En somme, elles ne permettent pas un crédit qui serait adéquat pour une amélioration sensible de la productivité, de la production, de la croissance et, par conséquent, de la capacité des MPEs de créer des emplois décents.

2.6 Emplois des MPE

Au nombre des principales caractéristiques des MPE figurent le niveau et la structure des ressources humaines qu'elles utilisent, ainsi que le bien-être socio-économique que leurs travailleurs tirent en retour de cet emploi. Le développement professionnel est évoqué dans la

section 2.4.2 ci-dessus. La présente rubrique identifie les meilleures poches de création d'emploi des MPE et examine les tendances et la qualité de cet emploi.

A cet égard, d'après la façon dont l'enquête a été conçue, il faut noter que les 312 MPE de l'étude sont comme dans un système mécaniquement isolé: entre 1999 et 2001, au total, il n'y a ni perte ni gain de MPE, c'est-à-dire que l'échantillon est constitué des mêmes entreprises sur toute la période. La création ou perte d'emploi ne peut donc être due qu'à l'évolution des MPE d'un niveau d'emploi à un autre, et non à la création ou disparition d'entreprises.

2.6.1 Evolution de l'emploi dans les MPE

Cette section se propose d'examiner, pour les tranches d'emploi identifiées, les transitions de MPE occasionnant des pertes ou des gains d'emplois pendant la période de référence de l'enquête (1999 et 2001). Cette section n'a pas la prétention de suivre de façon continue l'historique complet d'une MPE donnée entre 1999 et 2001. Elle s'intéresse plutôt, pour cette période, aux résultantes des mouvements entre les différentes tranches définies. Le tableau 2.12 contient les variations absolues du nombre de MPE pour cinq fourchettes du volume des emplois de MPE.

Tableau 2.12: Variations absolues des MPE par tranche d'emploi, 1999-2001

MPE		Tranches d'emploi (personnes)					Total
		2-4	5-10	11-15	16-20	21+	
Emplacement	Urbain	-22	22	-1	1	0	0
	Rural	-3	1	1	1	0	0
Secteur	Commerce	-12	10	1	3	-2	0
	Services	-9	10	-2	0	1	0
	Manufacture	-4	3	1	-1	1	0
Sexe du chef	Femme	-9	11	-3	2	-1	0
	Homme	-16	12	3	0	1	0
Ensemble		-25	23	0	2	0	0

a) Evolution des microentreprises

Comme le montre le tableau 2.12, au total, il y avait 25 microentreprises de plus en 1999 qu'en 2001. Ces entreprises ont évolué entre 1999 et 2001 pour devenir de petites entreprises. Cette progression a touché tous les secteurs d'activité, les zones urbaines et rurales et les entreprises féminines et masculines, mais à des degrés divers, comme le montre le tableau 2.13 qui traduit les valeurs absolues en valeurs relatives.

Parmi les microentreprises qui ont connu une expansion, 88% sont urbaine, 64% sont des entreprises masculines. Les entreprises féminines et celles rurales ont progressé aux taux respectifs de 10,3% et 6,8%. Les incidences de cette dynamique des microentreprises sont directes sur les petites entreprises.

b) Dynamique des petites entreprises

Pour analyser les pertes et gains d'emplois au niveau des petites entreprises, celles-ci ont été regroupées en quatre tranches de taille allant de 5-10 à 21-49 travailleurs. Si l'on néglige dans un premier temps l'évolution interne aux tranches, deux résultats globaux sont

apparents. En 2001, il y avait autant de petites entreprises employant 11-15 et 21-49 travailleurs qu'en 1999, soit à cause d'une absence réelle de variation d'emplois, soit de compensations exactes des départs et arrivées de MPE dans ces tranches. Par contre, les variations d'emplois ont été positives pour les entreprises de 5-10 et 16-20 travailleurs.

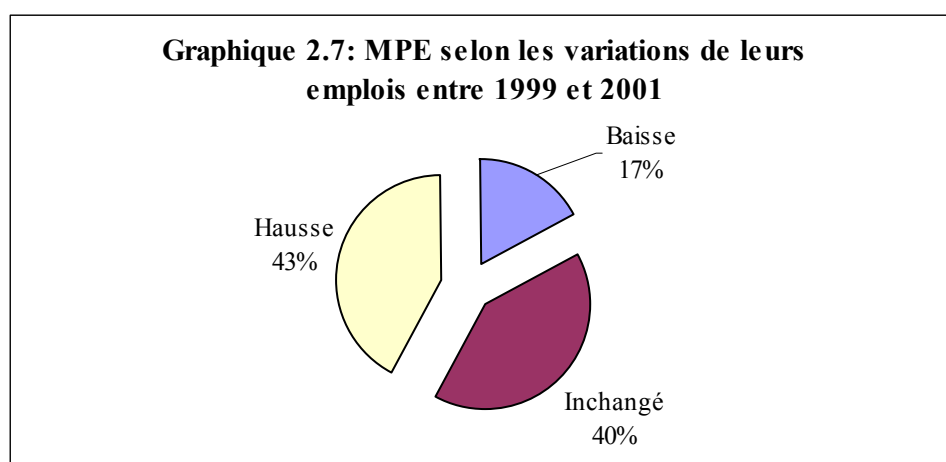
Pour les MPEs employant 11-15 travailleurs, les gains d'emplois enregistrés par les entreprises rurales ou masculines, ainsi que par les entreprises commerciales et manufacturières sont compensés, respectivement, par les pertes équivalentes des entreprises urbaines ou féminines, ainsi que par celles des entreprises de services. En revanche, les entreprises employant 5-10 personnes ont connu des gains nets de 23 unités. Cette croissance a été enregistrée pour toutes les principales catégories d'entreprises: 4,4% et 20,4% pour les entreprises rurales et de commerce, 32,4% et 35,7% pour les entreprises urbaines et de services (voir tableau 2.13).

Tableau 2.13: Variations relatives (%) des MPE par tranche d'emploi, 1999-2001

MPE		Tranches d'emploi (personnes)				
		2-4	5-10	11-15	16-20	21 et +
Emplacement	Urbain	-16,06	32,35	-9,09	33,33	0,00
	Rural	-6,82	4,35	25,00	50,00	0,00
Secteur	Commerce	-13,64	20,41	25,00	150,00	-20,00
	Services	-13,64	35,71	-20,00	0,00	33,33
	Manufacture	-14,81	21,43	100,00	-50,00	14,29
Sexe du chef	Femme	-10,34	22,00	-33,33		-10,00
	Homme	-17,02	29,27	50,00	0,00	10,00
Total		-13,81	25,27	0,00	40,00	0,00

c) Evolution globale

Au-delà des mouvements entre les micro et les petites entreprises, d'une part, et entre les différentes tranches définies des petites entreprises, d'autre part, il faut aussi considérer ceux s'opérant à l'intérieur des microentreprises et à l'intérieur de chacune des différentes tranches des petites entreprises. Cet examen plus fin révèle que seulement 17% des MPE ont connu une diminution d'emplois entre 1999 et 2001, 40% n'ont connu aucune variation et 43% une hausse (voir graphique 2.7).



Les rubriques ci-dessous précisent la structure et les valeurs de ces variations.

2.6.2 Structure de l'emploi

L'enquête distingue deux catégories d'emploi, selon la durée du contrat de travail et la nature des relations entre l'employé et l'employeur. L'une concerne l'emploi permanent et occasionnel (temporaire), et l'autre l'emploi salarié et d'aide familial.

Pour l'ensemble des MPE, pendant les deux années de référence de l'enquête (1999 et 2001), les emplois permanents à plein temps ont été dominants, suivis par les emplois permanents à temps partiel. L'emploi salarié, dans toutes les composantes du temps de travail, et aussi bien pour les hommes que pour les femmes, représente plus de la moitié des effectifs correspondants. Le nombre d'emplois salariés moyen par entreprise dépasse généralement celui des aides familiaux, à l'exception de l'emploi temporaire des femmes (voir tableau 2.14).⁶

Ces résultats ne concordent pas avec ceux d'autres études qui ont trouvé une prépondérance des apprentis dans les effectifs des MPE au détriment des travailleurs salariés (Gozo, 1988; DGSI, 1988; SETYM⁷). Ces différences pourraient s'expliquer par l'approche méthodologique, d'une part, l'âge et le niveau d'instruction des entrepreneurs, d'autre part.

Tableau 2.14: Effectif moyen de l'emploi par entreprise

Type d'emploi	Permanent				Temporaire	
	Plein-temps		Temps partiel		Homme	Femme
	Homme	Femme	Homme	Femme		
Salarié	2,92	2,17	4,79	4,44	4,55	2,56
Aide familial	1,62	2,00	3,57	3,00	1,29	5,36

En effet, cette enquête ne pose pas de questions sur l'apprentissage, ce qui peut minorer le rôle des apprentis. De plus, le jeune âge des chefs d'entreprise (52,6% ont entre 17 et 39 ans) et leur niveau d'instruction relativement élevé pour le contexte guinéen contribuent à rompre avec la pratique traditionnelle de l'utilisation de la main-d'œuvre familiale et des apprentis. Cette tendance est la plus souhaitable économiquement. En fait: (i) elle favorise la compétitivité et la croissance des MPE (choix des employés sur le marché de la main-d'œuvre); (ii) elle concourt (mieux que l'usage des apprentis et des aides familiaux) à l'amélioration de la qualité de l'emploi (salaire plus élevé que les apports de subsistance aux apprentis, plus grand potentiel de requête de la part des salariés de meilleures conditions de travail, etc.); et (iii) fait accroître la productivité de la main-d'œuvre qui, en tant que salariée, ne s'attend normalement pas à des considérations paternalistes de la part des employeurs.

Un autre élément intéressant de la structure de l'emploi des MPE enquêtées concerne les volumes d'emplois respectifs des différentes composantes de l'échantillon. Les entreprises féminines constituent 50% de l'échantillon des MPE enquêtées. Cependant, comme le montre le tableau 2.15, elles ne fournissent que 44,9% de l'emploi total dont 45% de l'emploi permanent à plein-temps. Pareillement, les entreprises rurales représentent le quart de l'ensemble de l'échantillon, mais uniquement 19,4% de l'emploi total, soit 24,3% de l'emploi permanent à plein-temps, 4,7% de l'emploi permanent à temps partiel et 8,4% de l'emploi

⁶ Les moyennes présentées sont les moyennes arithmétiques simples, c'est-à-dire le rapport d'une catégorie d'emploi donnée au nombre de MPE déclarées dans ladite catégorie.

⁷ L'année de ce rapport n'est pas spécifiée, mais les données proviennent de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EIBC) de 1994-1995.

temporaire. Les petites entreprises utilisent globalement trois fois plus de travailleurs et environ deux fois et demie plus de travailleurs permanents que les microentreprises, alors que micro et petites entreprises sont en nombre égal dans l'échantillon.

Tableau 2.15: Distribution des MPE et de leurs emplois (%), 2001

Catégorie de MPE	Permanent			Temporaire	Ensemble
	MPE	PT	TP		
Commerce	49,04	45,55	44,10	59,12	46,29
Services	34,62	38,19	38,28	24,45	37,18
Manufacture	16,34	16,27	17,61	16,42	16,53
Urbain	75,00	75,71	95,34	91,61	80,58
Rural	25,00	24,29	4,66	8,39	19,42
Homme	50,00	54,97	50,07	69,34	55,13
Femme	50,00	45,03	49,93	30,66	44,87
Micro	50,00	27,47	10,92	27,74	24,39
Petite	50,00	72,53	89,08	72,26	75,61
Ensemble	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Note: PT = Plein-temps; TP = Temps partiel.

En termes relatifs, l'emploi temporaire est beaucoup plus marqué dans le commerce (59,1%) que dans tout autre secteur, dans les zones urbaines (91,6%) que dans les campagnes (8,4%), dans les MPE masculines (69,3%) que dans les MPE féminines (30,7%).

La dynamique de l'emploi est aussi diversifiée que ces variations de structure. Sur la période 1999-2001, l'emploi total moyen a subi une légère diminution. L'emploi permanent à plein-temps a enregistré une baisse dans les deux volets masculin et féminin, l'emploi permanent à temps partiel dans son volet masculin et l'emploi temporaire dans sa partie féminine (voir tableau 2.16). En revanche, l'emploi salarié a fortement crû, à l'exception des femmes en emploi permanent à plein temps. Le phénomène de l'aide familial n'est pas seulement moins fréquent que celui de l'emploi salarié, il accuse surtout une diminution accélérée pour les postes de travail permanent.

Tableau 2.16: Taux de croissance annuel de l'emploi moyen par MPE (%)

Effectif	Permanent plein-temps		Permanent temps partiel		Temporaire	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Total	-4,67	-4,47	-5,28	19,90	20,29	-12,86
Salarié	2,29	-3,78	3,67	20,37	31,03	16,32
Aide familial	-4,88	-3,30	-4,25	-3,18	-5,89	58,11

Le tableau 2.17 présente ces variations sous l'angle des différentes catégories de MPE. Il montre que les variations relatives de l'emploi permanent à plein-temps sont positives sur toute la gamme des secteurs du commerce et des services, des zones urbaines et rurales, des MPE masculines et féminines, ainsi que des micro et petites entreprises. L'emploi temporaire se distingue, au contraire, par de nombreuses baisses relatives dont les plus importantes se situent dans l'emploi des hommes dans les services (-110,9%), dans les MPE féminines.

Tableau 2.17: Variations relatives de l'emploi des MPE entre 1999 et 2001 (%)

Catégorie MPE	Emploi permanent						Emploi temporaire			Ensemble		
	Plein-temps			Temps partiel			H	F	T	H	F	T
	H	F	T	H	F	T						
Commerce	2,09	11,48	6,01	4,38	-67,13	-29,37	-15,22	-60,00	-34,57	0,82	-10,87	-4,18
Services	10,23	3,70	7,84	-3,69	-10,87	-4,94	-110,9	23,81	-68,66	0,87	3,15	1,61
Manufacture	-3,49	8,24	1,36	27,38	45,95	33,06	-20,00	-10,00	-17,78	1,86	13,54	6,27
Urbain	2,58	5,73	3,76	5,43	-37,09	-8,40	-48,39	-37,50	-44,22	-0,96	-6,59	-3,01
Rural	11,40	14,38	12,79	-10,53	-38,46	-21,88	16,67	-40,00	4,35	10,57	11,42	10,96
Homme	3,28	17,39	6,12	-14,45	11,36	-7,85	-25,00	6,90	-15,26	-1,97	14,83	1,73
Femme	7,67	4,65	5,75	28,78	-68,12	-10,20	-95,12	-97,67	-96,43	7,84	-10,46	-2,80
Micro	12,58	9,31	11,31	-8,70	24,14	4,00	-2,22	-148,39	-61,84	9,56	-3,43	4,47
Petite	1,36	7,78	3,92	6,27	-46,19	-10,62	-55,47	11,43	-31,82	-1,69	-2,09	-1,84
Total	4,48	8,19	5,95	4,77	-37,17	-9,02	-41,62	-37,62	-40,15	1,02	-2,43	-0,30

Note: H = Hommes; F = Femmes; T = Total.

2.6.3 Qualité de l'emploi

Les deux rubriques précédentes ont permis d'esquisser la structure et la dynamique de l'emploi des MPE. La question que l'on peut ensuite se poser concerne la qualité de cet emploi. Par souci de mieux situer dans son contexte la réponse à cette question, il importe de décrire au préalable la qualité de l'emploi guinéen en général.

a) *Qualité de l'emploi guinéen en général*

Le problème de la stimulation de l'emploi par le développement des micro et petites entreprises n'est pas uniquement un problème de création d'emploi. Il est aussi, et non des moindres, celui de l'assurance de la qualité de l'emploi. Ce concept de qualité de l'emploi, comme le précise le Bureau international du Travail (IFP/SEED, 1999, p. 2), a trait à une gamme variée de préoccupations dont les éléments essentiels sont présentés dans l'encadré 2.2.

Encadré 2.2: Facteurs de qualité de l'emploi

Le concept de qualité de l'emploi a trait à une gamme variée de préoccupations de l'emploi. Ces préoccupations comprennent les sept conventions de l'Organisation internationale du Travail, identifiées comme fondamentales dans la garantie des droits de l'être humain au travail, et ce quel que soit le niveau de développement du pays. Ces droits sont les prérequis de tous les autres droits. En plus, la qualité de l'emploi signifie aussi l'absence du travail de l'enfant et la satisfaction des conditions suivantes:

- Niveaux des rémunérations: les salaires, les heures de travail, les avantages non monétaires et l'équité dans les opportunités sont pourvus de façon adéquate;
- Sécurité de l'emploi: les contrats de travail et la pérennité au poste de travail garantissent la stabilité des travailleurs;
- Protection sociale: les mécanismes d'assurance médicale, vie, en cas d'incapacité et de chômage, ainsi que les systèmes de pension, les soins de l'enfant et le congé de maternité sont mis en place;
- Besoins de sécurité et de santé: les conditions de travail sont adéquates et comprennent la prévention des accidents et des maladies professionnels, la maîtrise des risques et la promotion de la santé sur le lieu de travail;
- Développement des ressources humaines: les travailleurs sont traités comme des ressources inséparables et inestimables de l'entreprise; en tant que telles, ils doivent bénéficier des opportunités en matière d'enseignement et de formation, des perspectives de promotion et des incitations à l'amélioration;
- Gestion et organisation: les méthodes de gestion contemporaines sont utilisées (le contrôle de la qualité totale par exemple), les relations industrielles judicieuses sont mises en pratique, la liberté d'association et l'approche participative sont encouragées; et
- Emploi librement choisi: l'absence de coercition dans le travail et de l'exploitation dans l'apprentissage.

Source: IFP/SEED, 1999, p. 2.

En Guinée, l'Enquête sur les conditions de vie des ménages connue sous le sigle de EIBC (PADSE, 1995, pp. 72-73) et, quatre années plus tôt, l'Enquête sur les informations prioritaires (PADSE, 1991) ont tenté de cerner un certain nombre de ces éléments, à savoir la protection légale, les avantages sociaux et les niveaux de rémunérations des salariés.

L'EIBC a estimé que la part des salariés du secteur moderne bénéficiant de mesures de protection légale et d'avantages sociaux est généralement faible: seulement 29,6% des salariés ont signé un contrat de travail avec leurs employeurs; l'assistance en soins médicaux n'est fournie qu'à un peu moins de 39% des salariés.

A Conakry, les travailleurs du secteur public utilisant le minibus comme moyen de transport pour se rendre au travail utilisent entre 15,6% et 31,2% de leurs salaires en coût de transport (entre 26 et 52% pour le déplacement en taxi). L'augmentation en avril 2001 du prix du carburant de 60% qui a entraîné celle des transports de Conakry de 33,3% pour les minibus et 40% pour les taxis érode davantage les salaires et ajoute à la détérioration de la qualité de l'emploi.

Un autre problème de qualité de l'emploi salarié est lié aux taux élevés de chômage chronique. Trop peu de diplômés des universités et des écoles professionnelles trouvent actuellement un emploi. Il y a accroissement continu de la main-d'œuvre qualifiée, contre une offre d'emploi quasi stationnaire. Dans ces conditions, les cadres de conception sont réduits à accepter de faire le travail des cadres moyens, et les cadres moyens remplacent les subalternes, et ainsi de suite le long de l'échelle.

Cette substitution en cascade d'un agent de niveau inférieur par un autre de niveau supérieur mis au poste requérant la qualification du niveau inférieur diminue les chances

d'emploi des diplômés des écoles professionnelles du type moyen, ainsi que celles des personnes qui sortent du primaire et du secondaire. Par effet direct, elle banalise les compétences et réduit la qualité des emplois. Par effet indirect, elle induit un découragement pour les investissements éducatifs et compromet ainsi toute amélioration ultérieure des compétences des ressources humaines.

Cependant, selon l'EIBC, plus de la moitié (62,3%) des salariés sont affiliés à un syndicat pour défendre leurs intérêts. Ce taux d'affiliation syndicale est particulièrement élevé dans les branches d'activités des mines et carrière, et de production ou de distribution d'eau, d'électricité et de gaz.

C'est dans ces conditions que les MPE guinéennes évoluent, comme par stratégie de survie. On peut s'attendre à ce que, dans les MPE, les conditions de travail soient encore plus difficiles que celles décrites ci-dessus.

b) *Qualité de l'emploi des MPE*

Certaines sources estiment que les salariés ne représentent que près de 12% des employés des MPE guinéennes (PADSE, 1995, p. 126). Dans l'ensemble, seulement 2% d'entre eux ont signé un contrat de travail écrit avec leurs employeurs au moment de leur recrutement, 8% bénéficient d'un congé payé ou d'un congé de maladie et 1,4% jouissent des deux avantages (tableau 2.18). La situation ne se révèle pas meilleure selon la présente enquête, bien que la proportion des travailleurs salariés dans les MPE enquêtées étant supérieure aux moyennes nationales connues, les indicateurs de qualité de l'emploi devraient être meilleurs.

Tableau 2.18: Employés des 3 principales entreprises non agricoles des ménages bénéficiant de protection sociale ou d'avantages sociaux (%)

Branche d'activité	Contrat écrit	Congé payé ou congé maladie	Les deux
Fabrication	4,0	16,9	4,0
Commerce et réparation	3,1	9,4	1,8
Transport, entreposage et communication	0,0	35,5	0,0
Ensemble	2,0	8,3	1,4

En fait, quatre carences sont particulièrement marquantes dans l'emploi des MPE en Guinée. Il s'agit des bas niveaux de pratique de contrat écrit, de la formation en dehors de l'entreprise, des pensions de vieillesse et de l'assurance maladie (voir tableau 2.19).

Tableau 2.19: Indicateurs de qualité de l'emploi des MPE

Entité		Contrat écrit	Pensions vieillesse	Assurance maladie	Congés parentaux	Primes de productivité	Augmentation de salaire	Meilleure condition de travail
Région	Conakry	23,28	0,86	1,72	31,03	51,72	29,31	46,55
	Basse-Guinée	20,51	7,69	5,13	41,03	32,05	16,67	28,21
	Moyenne-Guinée	3,85	0,00	0,00	19,23	38,46	32,69	61,54
	Haute-Guinée	10,00	0,00	6,67	23,33	60,00	26,67	56,67
	Guinée forestière	16,67	0,00	2,78	36,11	77,78	50,00	58,33
Zone géogr.	Urbain	20,09	2,99	2,56	30,34	48,29	30,34	46,15
	Rural	8,97	0,00	3,85	34,62	48,72	24,36	48,72
Sexe chef	Femme	14,10	1,28	3,21	33,33	45,51	28,85	48,08
	Homme	20,51	3,21	2,56	29,49	51,28	28,85	45,51
Secteur	Commerce	1,76	2,61	2,61	26,14	47,06	27,45	47,71
	Services	24,07	1,85	3,70	41,67	49,07	31,48	50,93
	Manufacture	19,61	1,96	1,96	25,49	50,98	27,45	35,29
Zone Économique	Zone 1	21,09	0,78	2,34	29,69	50,00	28,13	43,75
	Zone 2	16,50	5,83	2,91	38,83	44,66	33,01	40,78
	Zone 3	14,04	0,00	1,75	31,58	45,61	28,07	59,65
	Zone 4	8,33	0,00	8,33	8,33	62,50	16,67	58,33
Total		17,31	2,24	2,88	31,41	48,40	28,85	46,79

A l'exception de la Basse-Guinée, et à un degré moindre la Ville de Conakry, la prestation de pensions de vieillesse est littéralement nulle sur l'étendue du territoire national. C'est aussi le cas de l'assurance maladie en Moyenne-Guinée. Sur presque toute la ligne des indicateurs de la qualité de l'emploi, les zones économiques les moins développées sont les plus défavorisées.

Comparativement aux entreprises masculines, les MPE féminines présentent de meilleurs indicateurs de qualité de l'emploi. Toutes proportions gardées, dans l'ensemble, elles enregistrent plus de formation professionnelle (interne: 71,8%, et externe: 17,3%), donnent accès à plus d'assurances maladies (3,2%), de congés parentaux (33,3%), de primes de productivité (45,5%), et à de meilleures conditions de travail (48,1%). Toutefois, elles recourent moins au contrat écrit et à l'offre de pensions de vieillesse.

Probablement à cause de la prépondérance de l'apprentissage traditionnel dans les entreprises guinéennes, la formation interne est la plus importante, suivie par la pratique relativement répandue des congés parentaux, qui peut sans doute s'expliquer par la dominance de la logique socioculturelle dans la gestion des MPE en Guinée. Dans ce pays, comme dans la plupart de ceux de l'Afrique subsaharienne, les MPE sont profondément ancrées dans l'histoire, les habitudes et la culture. Ainsi, elles obéissent à deux logiques: une d'efficacité économique de production moderne, et une socioculturelle de solidarité et d'affinité sociales.

Selon la première logique, les MPE doivent épouser des formes et des pratiques définies par l'Etat et selon les principes de l'économie moderne. Elles y sont contraintes à cause de leur insertion dans le marché régi par les lois étatiques. La seconde logique découle d'un jeu complexe de facteurs sociaux. Elle se manifeste dans la mobilisation des fonds de financement (tels les apports financiers personnels, de membres de la famille, d'amis, et autres évoqués au point 2.5 ci-dessus), dans l'utilisation des bénéfiques nets d'exploitation, ce qui expliquerait aussi les valeurs assez élevées des primes dites de productivité. Dans l'emploi par exemple, elle explique la quasi-obligation d'embaucher (comme salariés ou aides familiaux) les membres de la famille élargie, du village d'origine ou de l'ethnie du propriétaire/gérant de l'entreprise. Dans ce cas, le contrat est moral et non nécessairement écrit. C'est ainsi que la pratique actuelle concernant l'apprentissage est que le contrat d'apprentissage est scellé non par un contrat écrit, mais par un pacte à base purement morale. Celui-ci consiste en l'offre, de la part des parents de l'apprenti présumé, de dix noix de cola. L'apprenti est défait ou libéré lorsque ces mêmes parents rééditent ce geste pour remercier le maître d'apprentissage pour son œuvre de formation professionnelle et morale.

La logique socioculturelle a un poids important dans la création et le développement des MPE. Elle est source de leur force remarquable de survie face à des environnements hostiles et en des périodes de peu d'appui matériel réel (cas actuel). Elle fait perdurer les pratiques de sceau traditionnel d'embauche et d'apprentissage, au détriment des mesures de contrat écrit préconisées par la loi. Elle pénalise le recrutement salarial. En fait, le recours aux aides familiaux et aux apprentis dans les MPE est généralement sous-tendu par l'idée d'investissement en « sécurité sociale » (traditionnelle), de partage et de « paiement de dette » (matérielle ou d'assistance sociale) antérieurement contractée. Cette pratique est actuellement renforcée par les insuffisances notoires du système de sécurité sociale.

2.7 Conclusion

La question principale que l'on peut se poser est dans quelle mesure les caractéristiques des MPE et d'opérateurs de MPE décrites ci-dessus font de ces dernières un moyen efficace de développement socio-économique et de stimulation de l'emploi du pays. Selon Page et Steel (1986), assurer le développement socio-économique, y compris la promotion de l'emploi à travers les MPE, exige que ces MPE aient, par rapport aux moyennes et grandes entreprises:

- une plus forte intensité de main-d'œuvre;
- une productivité globale des facteurs de production plus élevée;
- un emploi de technologies plus appropriées et adaptées aux ressources et aux conditions locales;
- une plus grande participation des nationaux à leur capital;
- une concentration plus grande sur les populations à faible revenu en termes d'appropriation de revenus et de destination de la production;
- une structure d'emploi moins intensive en qualifications techniques et managériales élevées;
- une meilleure utilisation de l'épargne et des capitaux nationaux;

Les différents points traités dans ce chapitre permettent d'affirmer que les MPE guinéennes répondent, dans l'ensemble, à ces éléments d'hypothèse, mais ont besoin de programmes de renforcement.

Intensité de main-d'œuvre

Les études indiquent que plus une entreprise est grande, moins elle fait appel à une main-d'œuvre importante par rapport au capital. Au contraire, plus une entreprise est de petite taille, plus elle connaît une haute intensité de main-d'œuvre. Or les MPE guinéennes sont fortement concentrées dans la gamme des microentreprises et dans la fourchette inférieure des petites entreprises. On peut ainsi dire qu'elles ont une haute intensité de main-d'œuvre.

Productivité des facteurs de production

Les données de cette enquête ne permettent pas de déterminer la productivité globale des facteurs de production. Il existe toutefois des indications que les MPE utilisent par exemple le capital de façon plus productive que les moyennes et grandes entreprises.⁸

En effet, dans la mesure où les MPE guinéennes ont peu accès au capital et sont confrontées à un coût de capital beaucoup plus élevé (quand elles y ont accès), elles ont une forte propension à préserver leurs ressources en capital limité et à les utiliser de manière plus productive que les plus grandes entreprises qui jouissent d'emprunts à des conditions plus favorables. La différence dans l'utilisation de la capacité de production pourrait également expliquer la plus grande productivité des MPE (Page et Steel, 1986).

Dans le même ordre d'idée, les moyennes et grandes entreprises dépendent des équipements collectifs, des services de réparation, des moyens de transport, des infrastructures de production directes. En revanche, les MPE sont beaucoup plus flexibles et s'adaptent par exemple à différents sites, bâtiments et modes de production d'énergie et autres services sociaux connexes: on les rencontre en nombre important le long des voies publiques, dans les zones d'habitation, les villages et les petites agglomérations urbaines, alors que les moyennes et grandes entreprises sont généralement concentrées dans les principaux centres urbains (à l'exception des entreprises implantées sur les sites de leur matière première).

Technologies des MPE

La prépondérance des MPE de petite taille ainsi que leur multitude dans toutes les différentes parties géo-économiques et composantes sociales d'un pays peu développé comme la Guinée,⁹ les difficultés d'accès aux ressources financières et le bas niveau d'instruction des propriétaires de MPE amènent à estimer que les MPE guinéennes utilisent des technologies moins « modernes » que celles des entreprises plus grandes mais plus « appropriées » aux conditions locales.

Participation des nationaux aux capitaux des MPE

Contrairement aux moyennes et grandes entreprises souvent dominées par les capitaux étrangers, l'enquête révèle que les MPE sont l'apanage des nationaux. Ces derniers sont de quatre catégories essentielles: (i) ceux qui ont démarré ou gèrent une entreprise familiale dans l'économie informelle; (ii) certains agents de la fonction publique ou des entreprises publiques qui disposent d'unités lucratives pour compléter leurs revenus salariaux; (iii) des retraités ou des anciens directeurs d'entreprises privées qui ont créé leurs propres activités, généralement dans leurs domaines d'expérience professionnelle; et (iv) les jeunes issus du

⁸ John M. Page, Jr. et William F. Steel (1986, pp. 24-25) traitent de ce thème de manière plus détaillée.

⁹ Voir par exemple la rubrique sur le contexte des MPE.

système éducatif qui, sans expérience professionnelle significative, se lancent directement dans les affaires privées.

Concentration démographique des MPE

Diverses études révèlent que, toutes catégories confondues, les MPE guinéennes touchent un ménage sur deux dans l'ensemble, trois ménages sur trois dans les centres urbains. Ces études ont établi que les MPE concourent non seulement à la génération de revenus, quoiqu'il s'agisse de revenus modestes, mais surtout à une distribution plus équitable du revenu national et à une intégration sociale qui serait difficile autrement. Les personnes qui gagnent leur vie par les MPE, plus nombreuses que celles des moyennes et grandes entreprises, n'ont souvent aucune autre opportunité économique moralement acceptable.

Qualifications techniques et managériales des opérateurs de MPE

Le niveau de formation moyen des opérateurs de MPE est certes modeste, mais est près de trois fois supérieur à celui de la population en général. L'instruction formelle n'est pas un obstacle à l'entrée dans les MPE et la formation technique s'y opère par le biais des programmes d'apprentissage dans les métiers individuels. Les propriétaires de MPE, surtout ceux qui opèrent dans les manufactures et les services, sont des artisans techniquement compétents dans le processus de fabrication de biens ou de fourniture de services. Toutefois, ils ne disposent pas de formation adéquate en matière d'organisation des entreprises, de marketing ou dans les aspects financiers.

On peut donc supposer que les MPE guinéennes ne sont pas gérées aussi efficacement qu'elles pourraient l'être, surtout en ce qui concerne la tenue des états financiers et de la comptabilité. Cet inconvénient est aggravé par les difficultés liées aux sources de financement.

Epargne et investissements intérieurs

Dans l'ensemble, les MPE ont un accès relativement limité aux prêts bancaires et du secteur public. Les données concernant la provenance des fonds pour constituer le capital d'investissement initial ou le fonds de roulement indiquent que ces ressources proviennent d'économies personnelles, de prêts des membres de la famille élargie et des amis, ainsi que de prêts auprès des structures de crédit informelles. Les prêts bancaires classiques et ceux conscrits par des institutions publiques sont rares.

III. Facteurs déterminants des décisions opérationnelles dans les micro et petites entreprises

Dans les deux premiers chapitres ont été présentés la typologie et les éléments fonctionnels des MPE. Cette analyse révèle une contribution importante des MPE à l'emploi non agricole, à la distribution du revenu, à la formation du capital humain et à l'intégration sociale. Ce rôle très important des MPE est cependant sérieusement restreint à cause, d'une part, du mode de fonctionnement et, d'autre part, des influences des facteurs du milieu dans lequel elles se trouvent.

Les MPE n'évoluent pas en vase clos, mais dans un cadre politiques et juridique. Ce cadre exerce diverses influences auxquelles chaque entreprise réagit. Ce chapitre se propose, sur la base des données de l'enquête des 312 MPE, de déterminer la nature et d'estimer l'intensité des principaux facteurs influençant les dirigeants des MPE dans leurs décisions de création et de qualité des emplois, les niveaux et types d'investissements et l'immatriculation des activités auprès des institutions publiques conformément aux textes légaux en vigueur.

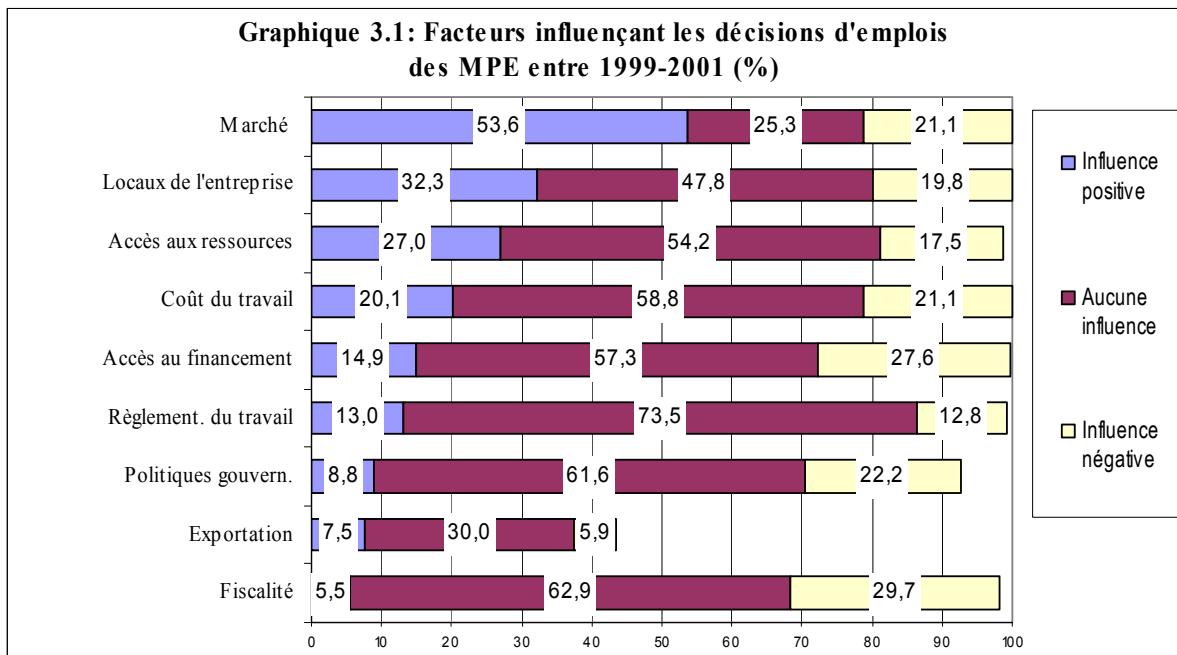
Au préalable, il faut relever que ceux qui ont répondu à l'enquête ont tendance à considérer que l'ensemble des facteurs liés aux politiques, aux lois et aux réglementations publiques sont sans influence sur leurs décisions relatives à l'emploi, aux investissements et aux obligations déclaratives de leurs entreprises. Cela se traduit, pour chacune des questions, par des valeurs maximales à la réponse « Aucune influence sur les décisions ». Selon le témoignage des enquêteurs, cette tendance est le plus souvent le reflet des frustrations des enquêtés vis-à-vis de la piètre qualité des services publics et l'effet de fatigue produit par diverses enquêtes administrées par ces services. Mais, puisque ces valeurs extrêmes sont rencontrées pour tous les facteurs, toutes choses égales par ailleurs, c'est au second niveau des valeurs estimées des facteurs qu'il convient de rechercher les différences des déterminants et leurs impacts.

3.1 Déterminants des décisions d'emploi

Les facteurs influençant les décisions des MPE peuvent être examinés globalement, c'est-à-dire comment l'ensemble des MPE est affecté par un facteur donné ou, dans certains cas, par la totalité des facteurs. Ils peuvent aussi être analysés séparément pour les différentes catégories de MPE.

3.1.1 Influences globales des facteurs

Plusieurs facteurs ont une influence positive ou fortement positive sur les décisions d'emploi dans les MPE. Comme l'indique le graphique 3.1, il s'agit de l'expansion des marchés des produits et services fournis par les MPE (53,6%), de la disponibilité de locaux adéquats (42,2%), des coûts de travail supportables (13%), des réglementations du travail appropriées (12,7%) et de l'accès aisé aux ressources (27%).

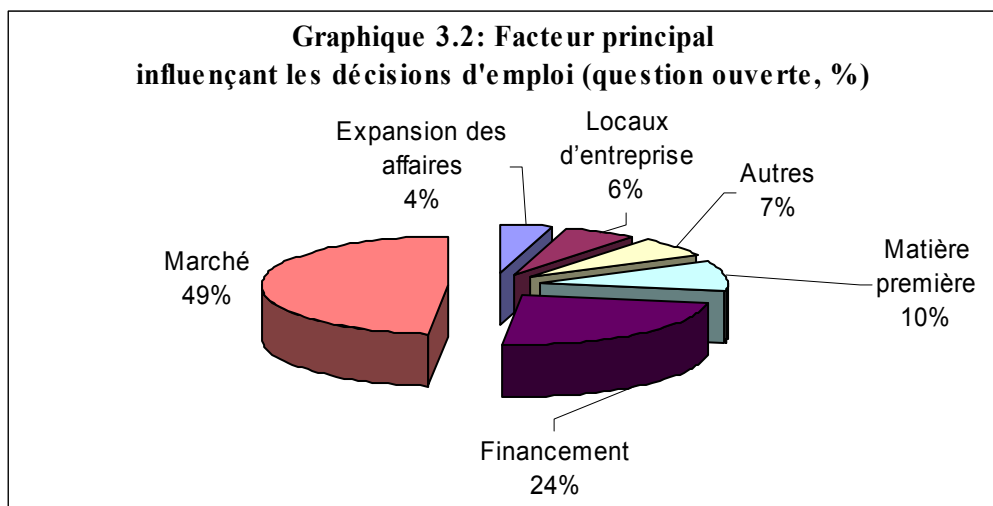


Note: L'addition des pourcentages ne correspond pas à 100 car certaines personnes n'ont pas répondu à la question.

A l'opposé, trois facteurs ont été cités comme ayant des influences négatives ou fortement négatives: la fiscalité (29,7%), l'accès au crédit (27,6%), et les politiques gouvernementales (22,2%). La fiscalité est jugée opaque, imprévisible, régressive et a un fort effet d'éviction des ressources du circuit productif. Les politiques gouvernementales pèchent par deux aspects. Le premier est leur manque de spécificité à l'égard des besoins des MPE. Le second relève du contexte général. La mise en œuvre des politiques et stratégies de développement économique et social trahit, par la corruption et la faiblesse objective des capacités institutionnelles, les intentions déclarées.

Ces influences ressortent également des réponses à la question (ouverte) de savoir quels sont les facteurs qui ont le plus influencé les décisions des chefs de MPE d'augmenter, de réduire ou de maintenir la main-d'œuvre utilisée au cours des deux dernières années. Ces réponses, synthétisées dans le graphique 3.2, évoquent les besoins de crédits (24,3%), les conditions du marché (48,2%), et les difficultés d'approvisionnement en matières premières (9,9%).

Dans l'ensemble, ces influences globales ne varient que peu pour les différentes catégories de MPE.



3.1.2 Influences spécifiques

Les influences positives et négatives évoquées dans le cas général se maintiennent dans les cas spécifiques pour six des neuf facteurs identifiés de l'enquête. Le marché, les locaux d'entreprise et l'accès aux ressources sont perçus comme des facteurs très positifs par : (i) les microentreprises comme les petites entreprises; (ii) les MPE masculines et leurs homologues féminines; (iii) les MPE urbaines et rurales; et (iv) les MPE de commerce, de services et de manufacture. L'accès au crédit, la fiscalité et les politiques gouvernementales sont taxés d'influences négatives ou très négatives pour les mêmes groupes de MPE.

Les différences résident, d'une part, dans l'intensité des impacts des six facteurs mentionnés ci-dessus et, d'autre part, dans l'influence des coûts de travail, des réglementations du travail et des conditions d'accès au marché étranger. Par exemple, le marché, les locaux d'entreprise et l'accès aux ressources de production sont considérés positifs ou fortement positifs par: (i) plus de petites entreprises que de microentreprises (voir tableau 3.1); (ii) plus de MPE de services que de celles de commerce; mais (iii) plus de MPE de commerce que de MPE de manufacture (voir tableau 3.2). Inversement, les facteurs dont les effets sont perçus plus négatifs que positifs (accès au crédit, fiscalité et interventions publiques) affectent plus de micro que de petites entreprises, et beaucoup plus de MPE féminines que masculines.

Tableau 3.1: Influences, selon la taille, des facteurs sur les décisions concernant l'emploi des MPE (%)

Catégorie		Forte influence positive	Influence positive	Aucune influence	Influence négative	Forte influence négative	Ne s'applique pas/pas de réponse	Total
Micro	Locaux d'entreprise	4,49	21,79	50,64	17,95	5,13	0,00	100
	Coût du travail	0,64	16,03	59,62	19,23	4,49	0,00	100
	Réglementation du travail	0,00	12,18	72,44	8,33	7,05	0,00	100
	Accès au financement	1,28	10,90	53,21	17,95	16,03	0,64	100
	Accès aux ressources	2,56	20,51	55,77	11,54	8,97	0,64	100
	Exportation	1,92	2,56	31,41	2,56	5,13	56,41	100
	Fiscalité	0,00	3,85	64,10	11,54	19,87	0,64	100
	Politiques gouvernementales	0,00	5,77	65,38	6,41	16,67	5,77	100
Petite	Marchés	35,90	28,85	17,31	15,38	2,56	0,00	100
	Locaux d'entreprise	8,97	28,85	46,15	10,26	5,77	0,00	100
	Coût du travail	1,92	21,15	58,97	14,74	3,21	0,00	100
	Réglementation du travail	0,64	12,82	75,64	7,69	1,92	1,28	100
	Accès au financement	1,92	15,38	62,18	13,46	7,05	0,00	100
	Accès aux ressources	2,56	27,56	53,85	8,97	5,13	1,92	100
	Exportation	2,56	7,69	30,13	1,28	2,56	55,77	100
	Fiscalité	0,00	7,05	62,18	10,90	16,67	3,21	100
Politiques gouvernementales	0,64	10,90	59,62	8,33	12,18	8,33	100	

Tableau 3.2: Impacts des facteurs par secteur d'activité des MPE (%)

Catégorie		Forte influence positive	Influence positive	Aucune influence	Influence négative	Forte influence négative	Ne s'applique pas/pas de réponse	Total
Commerce	Marchés	22,88	23,53	27,45	22,22	3,92	0,00	100,00
	Locaux d'entreprise	2,61	24,84	49,67	16,99	5,88	0,00	100,00
	Coût du travail	0,00	15,03	63,40	16,34	5,23	0,00	100,00
	Réglementation du travail	0,00	11,76	75,82	7,84	3,92	0,65	100,00
	Accès au financement	1,96	12,42	60,13	13,07	11,76	0,65	100,00
	Accès aux ressources	0,65	24,84	58,82	8,50	6,54	0,65	100,00
	Exportation	2,61	5,23	28,76	0,00	1,31	62,09	100,00
	Fiscalité	0,00	5,23	65,36	9,15	18,30	1,96	100,00
	Politiques gouvern.	0,00	7,19	62,09	7,19	20,26	3,27	100,00
Services	Marchés	36,11	32,41	19,44	11,11	0,93	0,00	100,00
	Locaux d'entreprise	11,11	30,56	45,37	8,33	4,63	0,00	100,00
	Coût du travail	2,78	22,22	56,48	16,67	1,85	0,00	100,00
	Réglementation du travail	0,00	14,81	74,07	6,48	3,70	0,93	100,00
	Accès au financement	0,93	17,59	52,78	19,44	9,26	0,00	100,00
	Accès aux ressources	3,70	26,85	50,93	8,33	7,41	2,78	100,00
	Exportation	0,93	3,70	34,26	1,85	5,56	53,70	100,00
	Fiscalité	0,00	6,48	64,81	11,11	15,74	1,85	100,00
	Politiques gouvern.	0,00	11,11	66,67	6,48	6,48	9,26	100,00
Manufacture	Marchés	19,61	19,61	37,25	21,57	1,96	0,00	100,00
	Locaux d'entreprise	9,80	15,69	50,98	17,65	5,88	0,00	100,00
	Coût du travail	1,96	21,57	52,94	19,61	3,92	0,00	100,00
	Réglementation du travail	1,96	9,80	68,63	11,76	7,84	0,00	100,00
	Accès au financement	1,96	5,88	60,78	15,69	15,69	0,00	100,00
	Accès aux ressources	5,88	15,69	50,98	19,61	7,84	0,00	100,00
	Exportation	3,92	7,84	29,41	7,84	7,84	43,14	100,00
	Fiscalité	0,00	3,92	52,94	17,65	23,53	1,96	100,00
	Politiques gouvern.	1,96	5,88	54,90	9,80	13,73	13,73	100,00

Pour les facteurs dont l'influence est variable, environ 20% des microentreprises, des MPE masculines, des MPE urbaines et des MPE de commerce estiment que le coût du travail est un déterminant négatif ou fortement négatif de leurs décisions d'emploi. Par contre, les petites entreprises, les MPE féminines, les MPE rurales, les MPE de services et de manufacture apprécient dans une même proportion (20%) le coût du travail comme un facteur positif ou fortement positif sur leurs décisions d'embauche.

L'influence des conditions d'accès au marché extérieur reflète la prépondérance du marché local révélée dans la section 2.4.3. Plus d'une MPE sur deux ne se sent pas concernée par l'impact de l'état du marché extérieur. Un peu moins d'une petite entreprise sur dix ainsi qu'une fraction approximativement égale des MPE urbaines perçoivent que les conditions

d'exportation ont une influence positive ou fortement positive sur leurs décisions d'emploi. A 7,7% et 7,1%, les MPE masculines et féminines sont en majorité de cet avis, alors que les microentreprises (7,7%), les MPE de services (7,4%) et les MPE de manufacture (15,7%) considèrent le contraire.

Tableau 3.3: Facteurs d'influence, par sexe des promoteurs, sur les décisions d'emploi (%)

Catégorie		Fort influence positive	Influence positive	Aucune influence	Influence négative	Fort influence négative	Ne s'applique pas/données manquantes	Total
Femme	Marchés	29,49	24,36	27,56	15,38	3,21	0,00	100,00
	Locaux d'entreprise	7,69	28,21	42,95	12,82	8,33	0,00	100,00
	Coût du travail	1,92	19,23	58,97	16,67	3,21	0,00	100,00
	Réglementation du travail	0,00	13,46	73,72	7,69	4,49	0,64	100,00
	Accès au financement	1,92	14,74	54,49	16,03	12,82	0,00	100,00
	Accès aux ressources	1,92	23,08	53,85	10,90	8,33	1,92	100,00
	Exportation	1,92	5,13	32,05	1,92	4,49	54,49	100,00
	Fiscalité	0,00	5,13	61,54	12,82	18,59	1,92	100,00
	Politiques gouvern.	0,00	8,33	64,74	6,41	15,38	5,13	100,00
Homme	Marchés	24,36	27,56	25,00	21,15	1,92	0,00	100,00
	Locaux d'entreprise	5,77	22,44	53,85	15,38	2,56	0,00	100,00
	Coût du travail	0,64	17,95	59,62	17,31	4,49	0,00	100,00
	Réglementation du travail	0,64	11,54	74,36	8,33	4,49	0,64	100,00
	Accès au financement	1,28	11,54	60,90	15,38	10,26	0,64	100,00
	Accès aux ressources	3,21	25,00	55,77	9,62	5,77	0,64	100,00
	Exportation	2,56	5,13	29,49	1,92	3,21	57,69	100,00
	Fiscalité	0,00	5,77	64,74	9,62	17,95	1,92	100,00
	Politiques gouvern.	0,64	8,33	60,26	8,33	13,46	8,97	100,00

De tous les facteurs inventoriés, la réglementation du travail semble être celui dont l'effet sur l'emploi est le plus mal connu ou le plus sous-estimé. Parmi les microentreprises et les petites entreprises, les MPE masculines et féminines (voir tableau 3.3), les MPE urbaines, commerciales et de services, trois unités sur quatre pensent que ce facteur, plus que tout autre, n'a « aucune influence » sur les décisions d'emploi. Toutefois, 15,5% des microentreprises, 14,5% des MPE urbaines et 19,6% des MPE de manufacture déclarent que la réglementation du travail affecte négativement ou fort négativement leurs décisions d'emploi, alors que 13,5% des petites entreprises, 13,5% des MPE féminines, 14,1% des MPE rurales et 14,8% des MPE de services soutiennent le contraire.

Outre les neuf facteurs que nous venons de décrire, bien d'autres influent sur le développement des MPE et, partant, sur le niveau et la qualité de l'emploi associé à ces dernières. L'investissement est l'un de ces autres facteurs. Il dépend à son tour de plusieurs paramètres que nous nous proposons d'examiner sous la rubrique qui suit.

3.2 Déterminants des décisions d'investissement

Les décisions d'investissement dans une entreprise portent sur plusieurs postes, et les niveaux d'allocation des ressources à ces postes sont déterminés par une multitude de facteurs. Ce sont sur ces deux dimensions (poste et facteurs) que porte l'analyse de la présente rubrique.

3.2.1 Des postes d'investissement

L'une des questions de l'enquête était de savoir si entre 1999 et 2001 les opérateurs de MPE avaient effectué des investissements dans leurs activités. Les réponses à cette question, reportées dans le tableau 3.4, révèlent deux faits importants. Le premier est que, globalement prises, les MPE effectuant un quelconque investissement dans leurs activités sont peu nombreuses. Le second est que c'est dans l'amélioration des conditions de travail que les MPE ont le plus investi (59,6%). Le poste d'investissement le moins pourvu a été l'amélioration des locaux (31,4%). L'achat de nouveau matériel de production et l'amélioration de l'ancien sont, dans cet ordre, le deuxième et le troisième postes d'investissement (57,4% et 50% des MPE respectivement).

Tableau 3.4: Distribution des MPE par poste d'investissement (%)

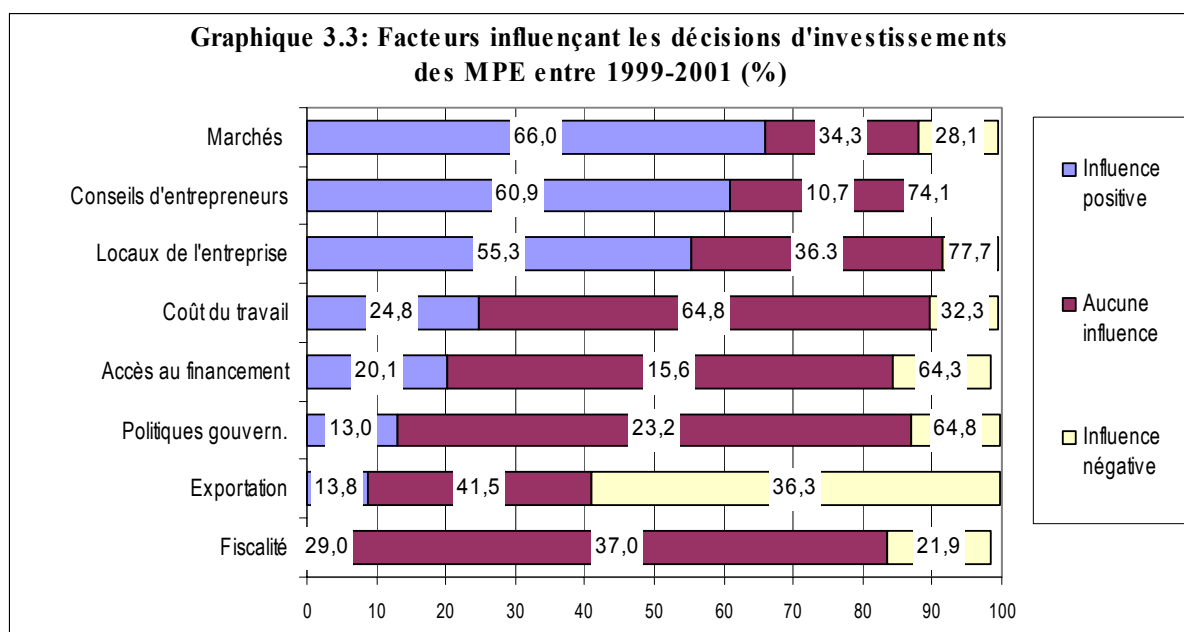
Poste d'investissement	Taille		Localisation		Sexe du chef		Secteur			Total
	Micro	Petite	Urbain	Rural	Femme	Homme	Commerce	Services	Manufacture	
Achat matériel production supplémentaire	51,92	62,82	61,11	46,15	57,69	57,05	45,75	66,67	72,55	57,37
Achat nouveau matériel de bureau	38,46	43,59	44,87	29,49	37,18	44,87	31,37	49,07	52,94	41,03
Amélioration environnement de travail	53,85	65,38	60,68	56,41	62,18	57,05	54,25	69,44	54,90	59,62
Amélioration matériel de travail existant	46,79	53,21	51,71	44,87	49,36	50,64	48,37	52,78	49,02	50,00
Amélioration des locaux	25,00	37,82	30,34	34,62	30,13	32,69	30,07	37,96	21,57	31,41
Autre	4,49	3,85	5,13	1,28	5,13	3,21	5,23	0,93	7,84	4,17

En approfondissant l'analyse, il apparaît que les microentreprises ont une propension d'investissement plus faible que les petites entreprises, comme les MPE commerciales par rapport à tout autre secteur. Les MPE urbaines investissent en plus grand nombre que les MPE rurales, sauf dans le domaine de l'amélioration des infrastructures physiques des affaires. La situation est beaucoup plus mitigée quand on compare les MPE féminines et masculines.

Les déterminants des décisions d'investissement à ces différents postes sont multiples. La rubrique qui suit en cerne la nature et l'intensité.

3.2.2 Influences globales sur les décisions d'investissement

Parmi tous les facteurs qui ont influencé positivement les décisions d'investissement des MPE entre 1999-2001, la situation du marché (66%), les conseils fournis par les pairs entrepreneurs (60,9%) et les locaux de l'entreprise (55,3%) ont été les plus importants (voir graphique 3.3). Le coût du travail et l'accès au financement sont aussi qualifiés de facteurs positifs, mais à une moindre échelle. Par contre, les conditions d'exportation sont considérées comme limitant les investissements par 58,7% des MPE et la fiscalité par 14,8%.



La perception des politiques du gouvernement en matière de promotion des investissements est très mitigée. Dans le cas de la fiscalité, trois MPE sur quatre indiquent que les incitations publiques n'ont aucune incidence sur leurs décisions. Pour le quart restant, les avis sont presque également partagés en la matière. Pendant que 13% soutiennent que les politiques gouvernementales ont une influence positive ou fortement positive, 12,6% défendent le contraire.

L'étude de ces facteurs selon la taille, le sexe des opérateurs, le lieu d'implantation et le secteur d'activité révèle un certain nombre de nuances.

3.2.3 Influences spécifiques sur les décisions d'investissement

Lorsque les MPE sont segmentées selon le sexe des opérateurs, le lieu d'implantation et le secteur d'activité, les trois premiers facteurs dont l'influence est la plus forte sur les décisions d'investissement au sein de chacun de ces groupes demeurent la situation du marché, les infrastructures physiques des affaires et les conseils des pairs entrepreneurs (voir tableau 3.5). Cependant, les petites entreprises estiment l'influence positive ou fortement positive du marché à 68,9%, soit 5,5 points de pourcentage de plus que les microentreprises. Pareillement, l'impact positif ou fortement positif de ce facteur sur les MPE urbaines (66,8%) dépasse celui sur les rurales de 9,1 points de pourcentage, tout comme l'influence sur les MPE de services (70,4%) est plus grande que celle sur les MPE commerciales (66,7%) ou manufacturières (66,7%).

Tableau 3.5 : Facteurs à forte influence positive sur les décisions d'investissement (%)

Catégorie			Fort influence positive	Influence positive	Aucune influence	Influence négative	Fort influence négative	Pas de réponse	Total
Taille de l'entreprise	Micro	Marchés	24,36	39,10	24,36	9,62	2,56	0,00	100,0
		Locaux	10,90	38,46	40,38	8,97	1,28	0,00	100,0
		Conseils d'entrepreneurs	19,87	28,21	41,67	1,28	0,64	8,33	100,0
	Petite	Marchés	33,33	35,26	20,51	8,97	1,92	0,00	100,0
		Locaux	16,67	44,23	32,69	3,85	1,92	0,64	100,0
		Conseils d'entrepreneurs	26,92	32,05	32,05	0,64	0,00	8,33	100,0
Emplacement de l'entreprise	Urbain	Marchés	31,62	37,18	20,09	8,12	2,99	0,00	100,0
		Locaux	14,96	43,59	32,05	6,84	2,14	0,43	100,0
		Conseils d'entrepreneurs	25,64	31,62	32,91	0,85	0,00	8,97	100,0
	Rural	Marchés	20,51	37,18	29,49	12,82	0,00	0,00	100,0
		Locaux	10,26	34,62	50,00	5,13	0,00	0,00	100,0
		Conseils d'entrepreneurs	16,67	25,64	48,72	1,28	1,28	6,41	100,0
Sexe du chef	Femme	Marchés	30,77	35,26	25,00	7,69	1,28	0,00	100,0
		Locaux	17,95	39,74	34,62	6,41	0,64	0,64	100,0
		Conseils d'entrepreneurs	21,79	32,69	36,54	0,64	0,00	8,33	100,0
	Homme	Marchés	26,92	39,10	19,87	10,90	3,21	0,00	100,0
		Locaux	9,62	42,95	38,46	6,41	2,56	0,00	100,0
		Conseils d'entrepreneurs	25,00	27,56	37,18	1,28	0,64	8,33	100,0
Secteur	Commerce	Marchés	24,18	38,56	21,57	11,76	3,92	0,00	100,0
		Locaux	11,76	34,64	43,79	5,88	3,27	0,65	100,0
		Conseils d'entrepreneurs	24,84	32,03	39,87	0,65	0,65	1,96	100,0
	Services	Marchés	35,19	35,19	22,22	6,48	0,93	0,00	100,0
		Locaux	19,44	45,37	26,85	8,33	0,00	0,00	100,0
		Conseils d'entrepreneurs	25,00	25,00	36,11	1,85	0,00	12,04	100,0
	Manufact.	Marchés	29,41	37,25	25,49	7,84	0,00	0,00	100,0
		Locaux	7,84	52,94	35,29	3,92	0,00	0,00	100,0
		Conseils d'entrepreneurs	15,69	35,29	29,41	0,00	0,00	19,61	100,0

Les facteurs d'influence positive mais modérée se trouvent être le coût du travail et l'accès au crédit (tableau 3.6). Les effets de ces facteurs sont plus dominants au sein des petites entreprises que des microentreprises, au sein des MPE urbaines que des rurales, au sein des MPE féminines que masculines, ainsi qu'au sein des MPE de services que de commerce. L'opinion des MPE de manufacture est plus partagée concernant ces deux facteurs.

Tableau 3.6: Facteurs à influences positives modérées sur les décisions d'investissement (%)

Catégorie			Fort influence positive	Influence positive	Aucune influence	Influence négative	Fort influence négative	Pas de réponse	Total
Taille	Micro	Coût du travail	0,64	16,67	73,08	8,33	1,28	0,00	100,0
		Accès au financement	5,13	13,46	63,46	10,90	3,85	3,21	100,0
	Petite	Coût du travail	2,56	29,49	57,05	8,97	1,28	0,64	100,0
		Accès au financement	3,85	17,31	66,67	10,90	1,28	0,00	100,0
Emplacement de l'entreprise	Urbain	Coût du travail	1,28	25,21	63,68	8,97	0,43	0,43	100,0
		Accès au financement	5,98	14,10	64,96	11,11	2,14	1,71	100,0
	Rural	Coût du travail	2,56	16,67	69,23	7,69	3,85	0,00	100,0
		Accès au financement	0,00	19,23	65,38	10,26	3,85	1,28	100,0
Sexe du chef	Femme	Coût du travail	2,56	22,44	64,74	9,62	0,64	0,00	100,0
		Accès au financement	5,77	17,95	62,18	10,26	2,56	1,28	100,0
	Homme	Coût du travail	0,64	23,72	65,38	7,69	1,92	0,64	100,0
		Accès au financement	3,21	12,82	67,95	11,54	2,56	1,92	100,0
Secteur	Commerce	Coût du travail	1,96	18,30	70,59	7,19	1,96	0,00	100,0
		Accès au financement	3,92	15,03	66,67	9,80	2,61	1,96	100,0
	Services	Coût du travail	1,85	26,85	58,33	11,11	0,93	0,93	100,0
		Accès au financement	6,48	16,67	62,04	10,19	3,70	0,93	100,0
	Manufacture	Coût du travail	0,00	29,41	62,75	7,84	0,00	0,00	100,0
		Accès au financement	1,96	13,73	66,67	15,69	0,00	1,96	100,0

En revanche, les politiques gouvernementales, en général, et la fiscalité, en particulier, sont taxées d'influences plutôt négatives sur les décisions d'investissement (voir tableau 3.7), en particulier par les microentreprises, les MPE rurales, les MPE masculines, et les MPE commerciales.

Tableau 3.7: Facteurs à influences généralement négatives sur les décisions d'investissement (%)

Catégorie			Fort influence positive	Influence positive	Aucune influence	Influence négative	Fort influence négative	Pas de réponse	Total
Taille	Micro	Fiscalité	0,00	3,85	78,21	8,33	8,33	1,28	100,0
		Politiques gouvernement.	1,92	10,90	73,08	5,77	7,69	0,64	100,0
	Petite	Fiscalité	0,64	7,05	78,21	8,97	3,21	1,92	100,0
		Politiques gouvernement.	2,56	10,26	75,64	7,05	4,49	0,00	100,0
Emplacement de l'entreprise	Urbain	Fiscalité	0,43	4,70	80,77	5,56	7,26	1,28	100,0
		Politiques gouvernement.	2,99	10,68	73,08	6,41	6,84	0,00	100,0
	Rural	Fiscalité	0,00	7,69	70,51	17,95	1,28	2,56	100,0
		Politiques gouvernement.	0,00	10,26	78,21	6,41	3,85	1,28	100,0
Sexe du chef	Femme	Fiscalité	0,64	5,77	80,13	8,33	3,85	1,28	100,0
		Politiques gouvernement.	4,49	9,62	75,64	4,49	5,77	0,00	100,0
	Homme	Fiscalité	0,00	5,13	76,28	8,97	7,69	1,92	100,0
		Politiques gouvernement.	0,00	11,54	73,08	8,33	6,41	0,64	100,0
Secteur	Commerce	Fiscalité	0,65	5,88	73,86	9,15	9,15	1,31	100,0
		Politiques gouvernement.	1,96	10,46	69,28	9,15	8,50	0,65	100,0
	Services	Fiscalité	0,00	4,63	83,33	8,33	1,85	1,85	100,0
		Politiques gouvernement.	3,70	12,96	76,85	3,70	2,78	0,00	100,0
	Manufac-ture	Fiscalité	0,00	5,88	80,39	7,84	3,92	1,96	100,0
		Politiques gouvernement.	0,00	5,88	84,31	3,92	5,88	0,00	100,0

L'appréciation de l'influence des politiques gouvernementales révèle parfois des tendances inverses. Au sein des entreprises urbaines, rurales ou manufacturières, les opinions concernant les effets négatifs des politiques publiques sur les investissements des MPE égalent celles affirmant qu'elles ont un effet positif. Alors que les MPE féminines (14,1%), de services (16,7%) et les petites entreprises créditent ces politiques d'impact plus positif que négatif, les MPE masculines (14,7%), commerciales (17,7%) et les microentreprises (13,5%) sont de l'avis contraire.

Un autre constat important concerne les influences des politiques publiques, y compris fiscales. Plus que tout autre facteur, très peu de MPE se sont prononcées pour un effet (positif ou négatif) de la fiscalité ou des incitations gouvernementales. De très fortes proportions pensent que ni la politique fiscale ni les autres mesures publiques n'ont un quelconque effet sur leurs décisions d'investissement.

On pourrait expliquer cette attitude par une des raisons suivantes. La première est que les politiques publiques comportent de sérieuses déficiences en matière d'appui au développement des MPE. C'est le cas du Code des investissements qui envisage des avantages fiscaux en faveur des MPE mais qui, en même temps, exclut toutes les micro-entreprises et un certain nombre des petites entreprises en raison des critères concernant le niveau de l'emploi et les bénéficiaires.

La seconde raison que l'on peut avancer a trait aux faiblesses institutionnelles. Même les meilleures politiques gouvernementales sont difficilement mises en œuvre à cause, d'une

part, des insuffisances des institutions d'encadrement ainsi que des ressources mises à dispositions desdites institutions et, d'autre part, de la pratique généralisée de la corruption.

Face à cette situation, les promoteurs de MPE considèrent probablement que seules leurs propres stratégies importent et qu'en conséquence les incitations publiques n'ont aucune influence sur leurs décisions d'investissement. A un degré moindre, on remarque une situation similaire dans la perception des influences du financement des activités et du coût du travail.

Dans un contexte où il y a peu de considération (ou tout au moins trop de frustration) envers les services publics, on peut se demander à quel point les MPE sont disposées à se déclarer auprès des institutions gouvernementales en charge de l'encadrement de leurs activités. La rubrique qui suit apporte une certaine lumière sur la question.

3.3 Déterminants des décisions de déclaration

En Guinée, la création et l'opération d'une entreprise sont soumises à une déclaration auprès du Registre des activités économiques, à la tenue d'une comptabilité conforme au Plan comptable général et au paiement des impôts. Elles requièrent aussi le versement des cotisations à la Caisse nationale de sécurité sociale, ainsi que la fourniture d'informations sociales à l'Agence guinéenne pour la promotion de l'emploi.

Cette rubrique se propose d'examiner: (i) à quel point les MPE respectent ces mesures légales prescrites; et (ii) quels facteurs influencent leurs décisions en matière de déclaration.

3.3.1 Déclaration auprès des institutions économiques

Pour conforter l'option économique libérale adoptée par le pays depuis 1984, le développement du secteur privé est actuellement en tête de liste des priorités des actions du gouvernement. Dans cette optique, plusieurs départements ministériels autorisent la création et l'opération des MPE. A titre illustratif, le ministère de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat donne les agréments de création et de fonctionnement des entreprises hôtelières, de restauration, de voyages et d'artisanat. Les ministères en charge de l'éducation en font autant pour les écoles privées, le ministère de la Santé publique pour les laboratoires bio-médicaux, les officines de pharmacie et les établissements de soins médicaux, le ministère de la Sécurité pour les activités de surveillance et de gardiennage, le ministère chargé des mines pour les entreprises minières.

Les actes de toutes structures publiques sont pris en lieu et place de ceux de l'Office de promotion des investissements privés (OPIP) qui relève du ministère en charge des petites et moyennes entreprises et qui est censé être le guichet unique pour les formalités de création d'entreprises. Les niveaux de déclaration des MPE auprès de cet office sont présentés dans le tableau 3.8. Si on limite le caractère formel d'une entreprise à son inscription auprès de l'OPIP, ce tableau montre que seulement 22,4% des MPE enquêtées sont formelles. Il révèle aussi des disparités selon: (i) la taille (il y a moins de microentreprises immatriculées (16%) que de petites entreprises (28,9%)); (ii) les régions, parmi lesquelles le minimum est détenu par la Ville de Conakry (12,9%) et le maximum par la Guinée forestière (33,3%); (iii) les zones de résidence (23,1% dans les villes et 20,5% dans les sous-préfectures); (iv) le promoteur (23,1% pour les MPE féminines et 21,8% pour les masculines); (v) le secteur d'activité où le minimum est détenu par les services (20,4%) et le maximum par les manufactures (27,5%).

Tableau 3.8: Déclaration des MPE auprès de l'OPIP, 1999-2001 (% de MPE de chaque catégorie)

Catégorie		Taille MPE		Total
		Micro	Petite	
Région naturelle et zone spéciale	Conakry	12,73	13,11	12,93
	Basse-Guinée	17,07	29,73	23,08
	Moyenne-Guinée	21,88	50,00	32,69
	Haute-Guinée	25,00	27,78	26,67
	Guinée forestière	6,25	55,00	33,33
Site	Urbain	17,24	28,81	23,08
	Rural	12,50	28,95	20,51
Sexe du chef	Femme	19,23	26,92	23,08
	Homme	12,82	30,77	21,79
Secteur	Commerce	18,18	26,32	22,22
	Services	16,07	25,00	20,37
	Manufacture	8,70	42,86	27,45
Zone économique	Zone 1	11,29	15,15	13,28
	Zone 2	26,42	38,00	32,04
	Zone 3	10,34	42,86	26,32
	Zone 4	8,33	33,33	20,83
Total		16,03	28,85	22,44

Quels que soient la zone de localisation, le secteur d'activité ou le sexe de l'opérateur des MPE, on relève qu'il y a plus de petites entreprises immatriculées que de micro-entreprises.

La seconde dimension de la formalité d'une entreprise est la tenue d'une comptabilité conforme au plan comptable général et le paiement des impôts auprès de la Direction nationale des impôts (DNI). Cette enquête n'a pas posé de question sur la tenue d'une comptabilité, mais on peut déduire que les MPE qui tiennent une comptabilité appropriée sont rares, dans la mesure où peu de MPE possèdent un compte bancaire des affaires séparé du compte personnel (voir la section 2.4.4. du chapitre II).

Par contre, à la question de savoir si les MPE s'étaient acquittées des obligations fiscales, 73,7% ont répondu par l'affirmative. Cette valeur se décompose en 68% pour les microentreprises et 79,5% pour les petites, avec d'importantes disparités selon la zone d'implantation, le sexe de l'opérateur et le secteur d'activité des MPE (voir tableau 3.9).

Dans tous les cas, beaucoup plus de MPE paient l'impôt que le nombre d'entre elles déclarées auprès de l'OPIP ou qui disposent d'un système de comptabilité tel que prescrit officiellement. Ces chiffres concernant le paiement des impôts doivent être pris avec précaution, à cause des pratiques répandues d'activités informelles dans les entreprises formelles.

Tableau 3.9: Déclaration des MPE auprès de la DNI, 1999-2001 (% de MPE)

Catégorie	Taille MPE		Total	
	Micro	Petite		
Région naturelle et Zone spéciale	Conakry	76,36	80,33	78,45
	Basse-Guinée	70,73	94,59	82,05
	Moyenne-Guinée	56,25	65,00	59,62
	Haute-Guinée	75,00	50,00	60,00
	Guinée forestière	50,00	90,00	72,22
Site	Urbain	72,41	80,51	76,50
	Rural	55,00	76,32	65,38
Sexe du chef	Femme	60,26	71,79	66,03
	Homme	75,64	87,18	81,41
Secteur	Commerce	75,32	82,89	79,08
	Services	57,14	75,00	65,74
	Manufacture	69,57	78,57	74,51
Zone économique	Zone 1	75,81	81,82	78,91
	Zone 2	64,15	78,00	70,87
	Zone 3	55,17	75,00	64,91
	Zone 4	75,00	83,33	79,17
Total		67,95	79,49	73,72

En effet, un bon nombre de MPE paient leurs impôts à la suite des visites coercitives des agents du fisc. La priorité de l'Etat étant la mobilisation immédiate des ressources pour répondre aux besoins de programmes convenus avec les bailleurs de fonds (surtout la Banque mondiale et le Fonds monétaire), et la pratique de la corruption aidant, ce paiement des impôts par les MPE (surtout dans le cas des micro entreprises) ne se fonde souvent sur aucune pièce comptable. Il ne débouche pas nécessairement, non plus, sur une immatriculation véritable auprès du Registre des activités économiques ou de la Direction nationale des impôts.

3.3.2 Déclaration auprès des institutions publiques sociales

Outre l'obligation pour les entreprises d'être inscrites au Registre des activités économiques et de payer des impôts, elles sont aussi tenues de se déclarer auprès des institutions autres que l'OPIP et la DNI, comme par exemple l'Agence guinéenne pour la promotion de l'emploi (AGUIPE) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

Des 312 MPE enquêtées, seulement 9,6% – 13,7% des MPE manufacturières, 12% des MPEs de services et 6,5% des MPEs commerciales – étaient déclarées auprès de l'AGUIPE (voir tableau 3.10). Les taux de déclaration sont en corrélation avec la taille: toutes proportions gardées, cinq fois plus de petites entreprises sont déclarées que de micro entreprises, quatre fois plus de petites entreprises féminines (15,4%) que de microentreprises féminines (3,9%) et six fois moins de microentreprises masculines que de petites entreprises masculines.

Ces pourcentages relativement faibles attestent de trois choses: le caractère non coercitif de la déclaration auprès de cette agence, l'incapacité de l'institution à intégrer les

préoccupations des MPE dans les siennes propres, et la faiblesse en matière de ressources humaines, matérielles et financières dont souffre la structure pour réaliser sa mission.

Tableau 3.10: Niveaux des déclarations auprès de l'AGUIPE et de la CNSS (%)

Désignation		AGUIPE			CNSS		
		Taille de MPE		Total	Taille de MPE		Total
		Micro	Petite		Micro	Petite	
Région	Conakry	5,45	11,48	8,62	7,27	9,84	8,62
	Basse-Guinée	2,44	35,14	17,95	4,88	18,92	11,54
	Moyenne-Guinée	3,13	0,00	1,92	0,00	0,00	0,00
	Haute-Guinée	0,00	11,11	6,67	8,33	16,67	13,33
	Guinée forestière	0,00	15,00	8,33	6,25	15,00	11,11
Site	Urbain	4,31	16,10	10,26	6,90	12,71	9,83
	Rural	0,00	15,79	7,69	0,00	10,53	5,13
Sexe du chef	Femme	3,85	15,38	9,62	3,85	7,69	5,77
	Homme	2,56	16,67	9,62	6,41	16,67	11,54
Secteur	Commerce	2,60	10,53	6,54	5,19	9,21	7,19
	Services	3,57	21,15	12,04	5,36	11,54	8,33
	Manufacture	4,35	21,43	13,73	4,35	21,43	13,73
Zone économique	Zone 1	4,84	12,12	8,59	6,45	9,09	7,81
	Zone 2	1,89	24,00	12,62	5,66	16,00	10,68
	Zone 3	3,45	14,29	8,77	3,45	14,29	8,77
	Zone 4	0,00	8,33	4,17	0,00	8,33	4,17
Total		3,21	16,03	9,62	5,13	12,18	8,65

Une autre structure publique auprès de laquelle les MPE sont tenues de faire des contributions sociales est la (CNSS). Comme le montre le tableau 3.10, moins d'une MPE sur dix (8,7%) s'acquitte de cette obligation. Ce sont les MPE de manufacture qui contribuent en plus grand nombre (21,4%) suivies des MPE de services (11,5%) et de commerce (9,2%). Il en est de même des petites entreprises (12,2%) par rapport aux microentreprises (5,1%).

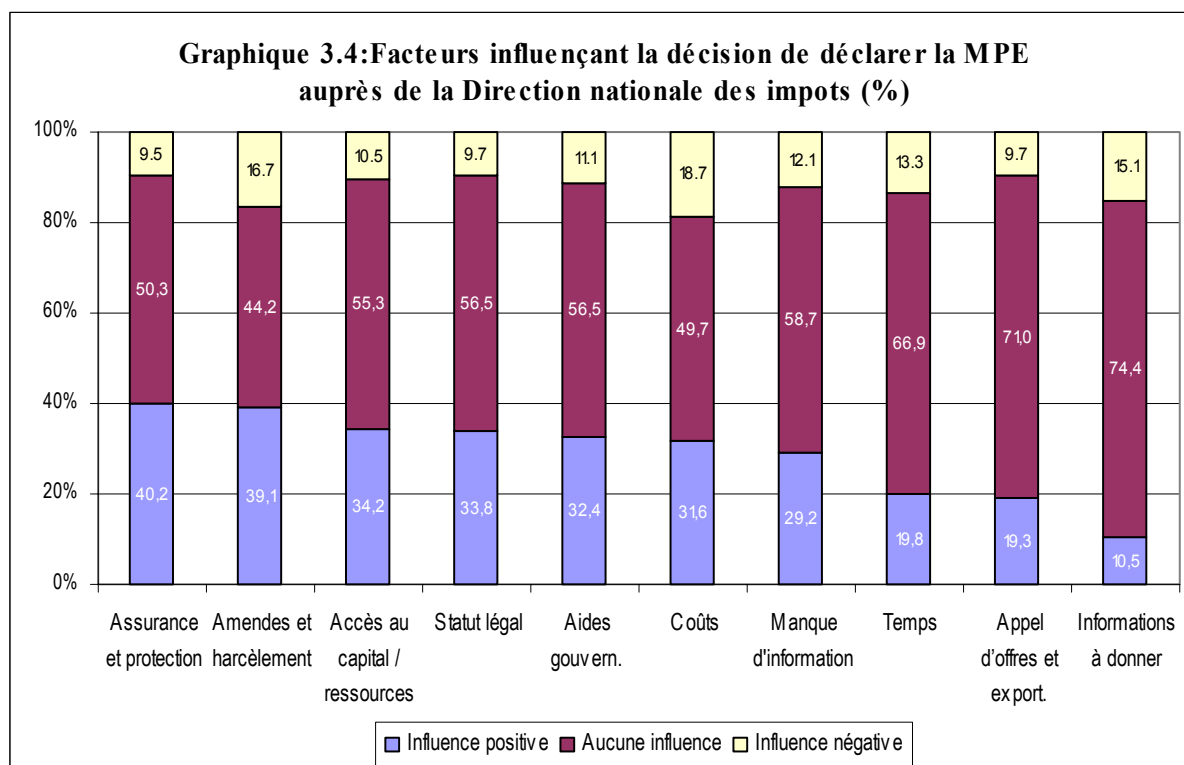
Tous ces indicateurs ne sont pas le fait du hasard. Ils sont le résultat des influences des conditions de l'environnement juridique et réglementaire dans lequel opèrent les MPE.

3.3.3 Facteurs influençant les décisions de déclaration

L'enquête a permis d'identifier différents facteurs influençant la décision des opérateurs de MPE de se conformer ou non aux obligations fiscales liées à leur entreprise. Comme pour leurs décisions d'investissement et d'emploi, la plupart des opérateurs de MPE disent ne pas être influencés dans leurs décisions de faire immatriculer leurs entreprises auprès de la DNI.

Pour le reste d'entre eux, les facteurs qui ont une influence positive sur leurs décisions, comme le montre le graphique 3.4, sont en priorité: (i) l'assurance et la protection officielle (40,2%); (ii) la crainte des amendes et du harcèlement de la part des autorités (39,1%); (iii) la facilité d'accès aux crédits et autres ressources (34,2%); (iv) le statut légal que confère la déclaration (33,8%); (v) les aides gouvernementales accordées au statut d'immatriculé (32,4%); (vi) les faibles coûts liés à l'immatriculation et au paiement régulier

des impôts (31,6%); et (vii) la disponibilité de l'information sur les lieux et les modalités d'immatriculation (29,2%).



Le peu de temps nécessaire pour la déclaration et l'accès aux appels d'offres publics et aux exportations sont cités par moins de 20% des entrepreneurs comme des facteurs positifs, alors que l'obligation de fournir des informations une fois l'entreprise déclarée auprès de la DNI a un effet négatif. C'est également par rapport à ce dernier facteur que les opérateurs de MPE semblent indifférents en majorité (74,4%).

3.3.4 Influences spécifiques

A l'exception des coûts et du temps impliqués dans le processus de déclaration et des obligations de fournir les informations, tous les autres facteurs sont perçus comme positifs par les différentes catégories de MPE. Il existe néanmoins des variations dans l'ampleur des influences de ces facteurs selon le secteur, la taille, le lieu d'implantation ou le sexe de l'opérateur de MPE.

A titre illustratif (voir tableau 3.11), « l'assurance et la protection » sont considérées comme le facteur positif le plus important pour les micro comme les petites entreprises, mais à des degrés différents (36% et 43% respectivement). Il en va de même pour le deuxième facteur, la crainte du harcèlement et des amendes, considéré comme positif par 32,7% des microentreprises, et 41% des petites.

De même, l'obligation de donner des informations a une influence négative dans l'ensemble des cas, mais celle-ci est plus marquée pour les micro que pour les petites entreprises, pour les MPE rurales que pour les MPE urbaines. Les coûts et le temps sont perçus comme des facteurs positifs pour les MPE urbaines, mais négatifs pour les MPE rurales.

Tableau 3.11: Influences des facteurs sur les décisions de déclaration des MPE auprès de la DNI (%)

MPE	Facteurs d'influence	Influence positive	Aucune influence	Influence négative	Total
Micro	Coûts	26,92	49,36	23,72	100,0
	Temps	16,03	67,95	16,03	100,0
	Information	23,08	61,54	15,38	100,0
	Obligation de donner des informations	8,33	74,36	17,31	100,0
	Aides gouvernementales	28,85	59,62	11,54	100,0
	Statut légal	28,21	60,26	11,54	100,0
	Assurance et protection	35,90	53,85	10,26	100,0
	Accès au capital/aux ressources	29,49	60,26	10,26	100,0
	Appel d'offres et exportations	16,03	73,08	10,90	100,0
	Amendes et harcèlement	32,69	48,08	19,23	100,0
Petite	Coûts	34,62	52,56	12,82	100,0
	Temps	23,08	66,67	10,26	100,0
	Information	33,97	57,69	8,33	100,0
	Obligation de donner des informations	12,18	75,64	12,18	100,0
	Aides gouvernementales	34,62	55,13	10,26	100,0
	Statut légal	38,46	53,85	7,69	100,0
	Assurance et protection	42,95	48,72	8,33	100,0
	Accès au capital/aux ressources	37,18	52,56	10,26	100,0
	Appel d'offres et exportations	20,51	71,15	8,33	100,0
	Amendes et harcèlement	41,03	46,79	12,18	100,0
Urbain	Coûts	35,47	47,01	17,52	100,0
	Temps	22,22	64,96	12,82	100,0
	Information	30,77	58,97	10,26	100,0
	Obligation de donner des informations	12,39	73,08	14,53	100,0
	Aides gouvernementales	35,04	54,27	10,68	100,0
	Statut légal	34,19	56,41	9,40	100,0
	Assurance et protection	44,87	46,15	8,97	100,0
	Accès au capital/aux ressources	36,75	52,99	10,26	100,0
	Appel d'offres et exportations	20,09	70,51	9,40	100,0
	Amendes et harcèlement	38,03	45,73	16,24	100,0
Rural	Coûts	16,67	62,82	20,51	100,0
	Temps	11,54	74,36	14,10	100,0
	Information	21,79	61,54	16,67	100,0
	Obligation de donner des informations	3,85	80,77	15,38	100,0
	Aides gouvernementales	21,79	66,67	11,54	100,0
	Statut légal	30,77	58,97	10,26	100,0
	Assurance et protection	23,08	66,67	10,26	100,0
	Accès au capital/aux ressources	23,08	66,67	10,26	100,0
	Appel d'offres et exportations	12,82	76,92	10,26	100,0
	Amendes et harcèlement	33,33	52,56	14,10	100,0

3.4 Performances des MPE

L'ensemble des facteurs influençant les décisions d'emploi, d'investissement et de déclaration a une incidence directe sur la performance réelle ou perçue des MPE. Les bilans opérationnels actuels et les options que les MPE envisagent dans le développement de leurs activités sont analysés dans cette section.

3.4.1 Perception des résultats opérationnels

Il a été demandé aux opérateurs de MPE d'apprécier les résultats de leurs activités. Près des trois quarts des promoteurs (73,2%) considèrent leurs bilans d'affaires globalement satisfaisants, c'est-à-dire bons ou très bons. Pour les MPE dont les résultats sont estimés mauvais ou très mauvais (16,8%), les trois principaux facteurs à l'origine de la situation selon les opérateurs sont reportés au tableau 3.12.

Le facteur cité comme le plus important est une concurrence forte dans un marché étroit et où le pouvoir d'achat est très bas (66,4%). Le manque de compétence et d'expérience professionnelle est mentionné en premier et deuxième lieu par 18,3% et 18,4% des MPEs dont la performance est mauvaise respectivement. Un excès de réglementations et de restrictions est cité comme une contrainte de second plan dans 30,4% des cas, ainsi que le manque d'accès au crédit (33,9% des facteurs cités en troisième position). Le manque de réseau d'entreprises et les déficiences des politiques gouvernementales apparaissent également comme des facteurs importants.

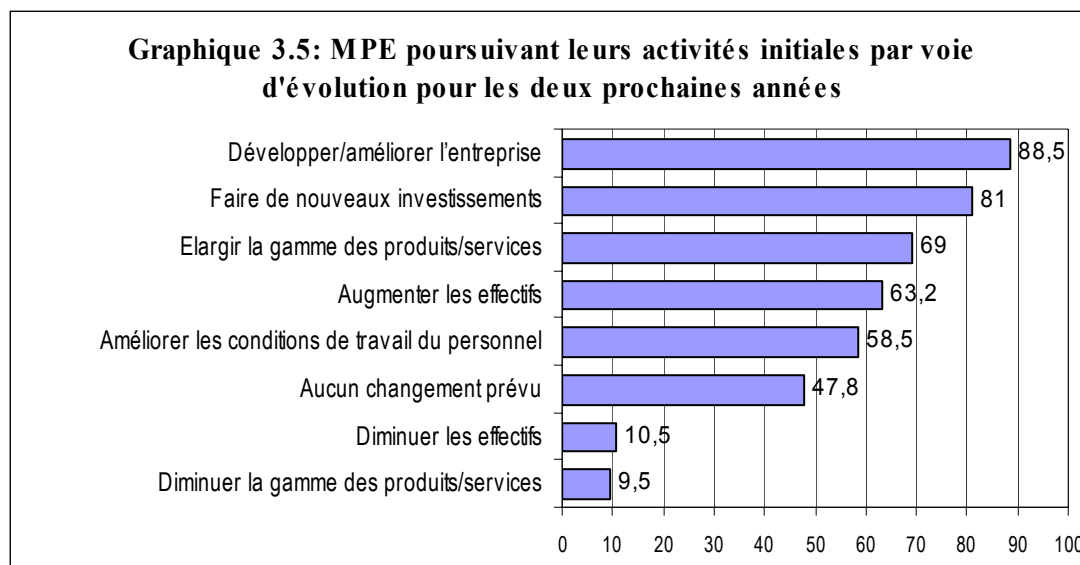
Tableau 3.12: Trois principaux facteurs ayant conduit à la mauvaise performance des MPE par ordre d'importance (%)

Facteurs	Ordre de facteurs		
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
La concurrence est forte et il y a peu d'opportunités sur le marché	66,4	7,2	2,4
Je n'ai pas les compétences ou l'expérience pour faire mieux	18,3	18,4	3,1
Il y a trop de réglementations et de restrictions	2,3	30,4	12,6
Il n'y a pas de bons réseaux d'entreprises	6,9	16,0	17,3
Les politiques publiques ne fournissent pas suffisamment d'appui	2,3	24,8	30,7
Le manque d'accès au financement	3,8	3,2	33,9
Ensemble	100	100	100

En ce qui concerne les opérateurs qui jugent leurs performances satisfaisantes, 51,9% citent comme facteur principal leurs propres compétences et expériences professionnelles, et 41,5% le bas niveau de la concurrence et le large éventail des opportunités offertes par le marché. Des réglementations et restrictions adéquates et de bons réseaux d'entreprises sont des facteurs qui ne sont cités que rarement en premier lieu mais sont considérés comme des facteurs positifs secondaires importants. Ainsi, les réglementations sont citées en deuxième et troisième position par 21% et 21% des entreprises satisfaites de leur performance respectivement.

3.4.2 Options opérationnelles pour l'avenir

A la question de savoir quel est le développement que les opérateurs des MPE envisagent dans les deux prochaines années pour leurs activités, 93,6% des MPE ont déclaré leur intention de poursuivre leurs opérations initiales.



Ces entrepreneurs comptent améliorer leurs performances par: (i) la réalisation de nouveaux investissements (81%); (ii) l'expansion des activités (88,5%); (iii) l'augmentation des effectifs des travailleurs (63,2%); (iv) l'élargissement de la gamme des produits et services (69%); et (v) l'amélioration des conditions de travail du personnel (58,5%). Très peu d'entre eux envisagent une réduction de l'emploi (10,5%) ou de la production (9,5%). Par contre, 47,8% ne comptent faire aucun changement. Le graphique 3.5 présente les détails de cette situation.

3.4.3 Conclusion

En dépit des contraintes de cadre institutionnel, juridique et réglementaires évoquées plus haut, la majorité des MPE enquêtées s'attend à un meilleur avenir dans le développement de leurs activités. Pour les deux prochaines années, 39,2% d'entre elles espèrent des résultats convenables, et 39,5% des résultats bons (28,5%) ou très bons (11%).

Selon leurs opérateurs, les bonnes performances des MPEs seront facilitées par: (i) un cadre favorable aux MPE; (ii) une concurrence faible; (iii) un appui adéquat du gouvernement aux MPE; (iv) des coûts de transactions amoindris; (v) un accès au crédit facilité; et (vi) des réseaux de soutien aux MPE développés (voir tableau 3.13).

Tableau 3.13: Perception des principaux facteurs susceptibles de conduire à la bonne performance des MPE pendant les deux années à venir, par ordre d'importance (%)

Facteur	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}
En général, le climat est favorable aux petites entreprises	78,9	10,5	2,5
Il y a peu de concurrence	12,1	42,6	12,1
Le gouvernement soutient les petites entreprises	3,1	16,7	20,2
Les coûts lorsqu'on dirige une entreprise ne sont pas élevés	2,2	23,0	28,3
L'accès au financement et au crédit est facile	2,7	5,3	15,7
L'accès aux réseaux de soutien aux entreprises est facile	0,9	1,9	21,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Ces réponses posent le problème des perspectives d'amélioration du cadre des MPE. Le chapitre qui suit se propose d'indiquer quelques axes de développement.

IV. Conclusion et perspectives de redressement du cadre des MPE

Comme il a été indiqué dans les trois chapitres précédents, la contribution des MPE à l'emploi est très importante et nettement croissante, contre un déclin des autres secteurs. Cependant, elles évoluent dans un environnement institutionnel juridique non spécifiquement instauré pour elles. C'est certainement l'une des raisons pour lesquelles la majorité d'entre elles ne sont pas déclarées auprès des autorités publiques, et adoptent une stratégie de survie qui nuit à la qualité de l'emploi et à la création d'emplois décents dans ces entreprises. Il est donc urgent de redresser ce cadre institutionnel, juridique et politique.

Il faut notamment: (i) approfondir la compréhension des caractéristiques et besoins des MPE; (ii) améliorer les mesures déclaratives; (iii) élargir et qualifier le marché; (iv) réviser le Code des investissements pour tenir compte des besoins des MPE; et (v) améliorer la situation des infrastructures indispensables à l'épanouissement des MPE.

4.1 Approfondir les connaissances pour promouvoir les MPEs

Les problèmes révélés par l'enquête et qui limitent l'expansion du secteur des MPE peuvent se résumer aux déficiences du marché (essentiellement local), aux contraintes financières, au manque d'expérience et de formation professionnelles adéquates des opérateurs et au difficile accès à l'information. Comme le montre le tableau 4.1, les facteurs considérés comme responsables des médiocres performances de leurs entreprises auxquelles s'attendent certains opérateurs sont les suivants: (i) le climat n'est pas favorable aux MPE (64,5%); (ii) la concurrence est très forte et déloyale dans un marché étroit (39,6%); (iii) le soutien de l'Etat aux MPE est peu significatif (34%); (iv) l'accès au crédit est difficile (25%); et (v) l'accès au réseau de soutien aux entreprises est difficile (26,1%). Pour remédier à cette situation, l'amélioration nécessaire du cadre de développement des MPE et de promotion de l'emploi exige un certain nombre de mesures concrètes à court et moyen termes.

- Des recherches fines pour approfondir les tenants et les aboutissants de cette situation permettraient d'atténuer les difficultés qui pèsent sur les MPE;
- Un recensement exhaustif des MPE, ce qui n'a pas été fait depuis plus de 15 ans, serait un préalable essentiel à ces recherches;
- Un document de politique de développement des MPE devrait ensuite être élaboré. Il pourrait s'appuyer sur le Programme cadre de soutien au développement du secteur privé, ainsi que sur les leçons tirées du recensement des MPE préconisé ci-dessus, de la présente enquête ainsi que de celles déjà réalisées sur l'artisanat.

Tableau 4.1: Perception des principaux facteurs susceptibles de conduire à la mauvaise performance des MPE pendant les deux années à venir, par ordre d'importance (%)

Facteurs	Ordre des facteurs		
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
En général, le climat n'est pas favorable aux petites entreprises	64,5	5,2	4,3
Il y a trop de concurrence	22,6	39,6	3,3
Le gouvernement ne soutient pas les petites entreprises	4,3	34,4	27,2
Les coûts lorsqu'on dirige une entreprise ne sont pas élevés	0,0	4,2	14,1
L'accès au financement et au crédit est difficile	5,4	11,5	25,0
L'accès aux réseaux de soutien aux entreprises est difficile	3,2	5,2	26,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0

4.2 Améliorer les mesures déclaratives des MPE

La quasi-totalité des MPE guinéennes évoluent dans le secteur informel, et pour cette raison, sur le plan légal, n'existent pas aux yeux de l'Etat. Ce statut restreint à la fois leur propre développement, et celui de l'ensemble de l'économie, y compris en termes de capacité de création d'emplois décents. Il ressort de l'encadré 4.1 la nécessité: (i) pour l'Etat de créer un environnement beaucoup plus favorable à la formalisation et la croissance des MPE; et (ii) pour les MPE de bénéficier de cet environnement et, en contrepartie, de s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de l'Etat.

Le point de départ de la mise en place d'une telle conjoncture est l'instauration d'un dialogue fructueux entre le gouvernement et le secteur privé, particulièrement les organismes représentatifs des MPE (que les résultats de l'enquête signalent comme faibles ou manquants). Au-delà, il faut non seulement faciliter les conditions d'enregistrement des MPE, mais les rendre attrayantes par des avantages que le statut acquis par la déclaration pourrait procurer.

Dans cette logique, il est utile de rappeler que selon le Code des activités économiques, toutes les MPE (y compris les microentreprises du type d'autoemploi) sont assujetties à la déclaration administrative. Doivent se faire immatriculer au registre des activités économiques: (i) toute personne physique exerçant en nom personnel une activité économique; (ii) toute société, succursale de société ou groupement ayant un siège en République de Guinée; (iii) tout établissement public à caractère industriel et commercial; (iv) tout groupement à forme juridique reconnue par la loi, quand celle-ci en dispose ainsi (article 959).

Le très bas niveau actuel de l'offre institutionnelle publique implique que l'application de ce code occasionne des coûts très importants aux MPE, particulièrement aux MPE rurales et aux MPE urbaines qui ne sont pas dans les huit chefs-lieux de région administrative. L'Office de promotion des investissements privés (OPIP), qui doit jouer le rôle de guichet unique des formalités de création d'entreprise, n'est situé qu'à Conakry et ne dispose pas de capacités adéquates pour assumer pleinement sa mission. D'autres institutions se substituent à

lui, sans qu'elles ne disposent, elles aussi, de ressources appropriées. La faiblesse du soutien de l'Etat aux MPE que signale l'enquête s'explique, dans une large mesure, par cette faiblesse institutionnelle. Pour atténuer ces coûts et encourager les MPE à s'acquitter des obligations déclaratives, il faut décentraliser au maximum les services de formalité de création d'entreprise et les doter de ressources suffisantes leur permettant de s'acquitter de leurs missions.

Les efforts de décentralisation doivent être accompagnés de bien d'autres. Une campagne médiatique dans les différentes langues nationales et utilisant les différents supports de communication (radios, télévision, journaux, réunions d'information, etc.) permettrait d'expliquer aux entrepreneurs potentiels et réels les avantages qu'ils pourraient tirer en se faisant immatriculer. A court et moyen termes, il serait économiquement judicieux d'assurer la gratuité de l'acte d'enregistrement, en dehors des timbres fiscaux.

L'impôt est actuellement adopté et perçu par l'Etat avec comme seule priorité de mobiliser les ressources publiques internes, aux fins de satisfaire aux obligations de réformes convenues avec les bailleurs de fonds dont la Banque mondiale et le Fond monétaire international. Très peu d'attention est accordée au poids que représente cet impôt pour les MPE et, par conséquent, la façon dont il restreint la création d'emplois pourtant prônée par lesdites réformes. Une étude spécifique de l'impôt des MPE ferait la lumière sur ce problème.

Les documents administratifs et juridiques traitant de l'environnement des affaires sont actuellement publiés en nombre très limité. Ce minimum est de surcroît très peu diffusé et vendu à des prix onéreux pour les MPE. La situation doit être améliorée pour cadrer avec la finalité de la production des documents qui est de les rendre accessibles aux entrepreneurs potentiels ou en activité.

Encadré 4.1 : Effets pervers du caractère informel des MPE

Le manquement aux obligations déclaratives et de paiement des impôts et taxes prive la majorité des MPE: (i) de toute possibilité de concourir aux appels d'offre des marchés publics, se privant ainsi d'une importante opportunité d'amélioration de leur revenu et de la croissance; (ii) de meilleures chances d'accès à des services publics (crédit, formation, etc.) qui pourraient aider à leur développement.

Les conséquences néfastes du manquement des MPE aux obligations légales sont également nombreuses pour l'Etat. Sur le plan fiscal par exemple, le non-paiement des impôts de la part de la frange des entreprises la plus active socialement et économiquement pose des problèmes d'équité et d'efficacité publiques. Il contient aussi un risque d'inflation. En effet, les MPE devraient être une source importante de ressources pour les recettes fiscales, ce qui permettrait de financer des dépenses publiques incompressibles. Le manque à gagner résultant de la modicité des recettes fiscales en provenance des MPE peut contraindre l'Etat à perpétuer la pratique du déséquilibre budgétaire pour financer ses dépenses, notamment en recourant à la création monétaire, ce qui peut déclencher un phénomène d'inflation. Une contraction de la demande peut en résulter, dont le principal perdant serait les MPE elles-mêmes en tant que première entité productrice de biens et services de l'économie.

L'autre méfait, et non des moindres, est l'affaiblissement du secteur moderne, par l'alourdissement de sa pression fiscale. Percevant trop peu du secteur des MPE, l'Etat a été souvent amené (à cause surtout de ses engagements dans le cadre du programme d'ajustement structurel) à alourdir la charge fiscale du secteur moderne, ne serait-ce que pour trouver une compensation partielle. Malheureusement, un tel recours, déjà injuste dans son essence, est aussi de nature à précipiter l'insolvabilité de certaines entreprises modernes déjà peu solides financièrement, ou à les pousser vers la fraude fiscale, et autres fraudes douanières comme la contrebande. Or, s'agissant par exemple de la contrebande, elle se pratique à grande échelle en Guinée. Elle prive l'Etat d'une grande partie de ses recettes douanières. Cette situation conforte le déséquilibre budgétaire et les risques inflationnistes y afférents et introduit sur le marché une concurrence déloyale au détriment des entreprises qui s'acquittent de leurs obligations dans un premier temps, mais qui, pour se maintenir, pourraient être finalement tentées, elles aussi, par l'informalité ou la fraude fiscale et provoquer une spirale ascendante.

4.3 Elargir les horizons et améliorer les conditions du marché

Partout dans le pays, les difficultés de marché ont été évoquées. En fait, l'un des besoins les plus souvent exprimés par les MPE guinéennes porte sur de meilleures informations relatives à la situation du marché, particulièrement le marché des zones éloignées ou difficilement atteignables. Les MPE ont besoin d'informations fiables sur l'état des voies de communication, ainsi que sur les demandes, les offres, les prix, les qualités, les niveaux de la concurrence pour leurs produits. Actuellement, ces informations leur sont fournies en grande partie par les parents et connaissances qui voyagent mais qui ne sont le plus souvent pas du corps (ceux du corps préférant garder les informations pour eux-mêmes). Cela se fait aussi avec assez de retard.

Deux mesures s'imposent. La première requiert des études spécifiques de marché. La seconde demande la publication des informations (simples mais utiles, telles que les prix) par les mass médias sur les conditions du marché pour différents produits.

Dans l'ensemble, seul un nombre très restreint de MPE – celles qui s'acquittent de leurs obligations déclaratives et de paiement des impôts – peuvent légalement postuler pour les marchés publics. Même pour ce petit nombre, l'accès effectif aux opportunités de marchés publics reste très difficile à cause du manque d'information sur lesdites opportunités et des cautions de sécurité exigées. Pour corriger cette défaillance, il est impérieux de faire une plus large diffusion, régulière et dans les délais requis, des avis d'existence de marchés publics. L'accès à l'information ne doit pas seulement être l'apanage des entreprises implantées à Conakry (ce qui est actuellement le cas), mais aussi de celles de l'intérieur du pays. Cela soulève également le problème des infrastructures de transport et de télécommunications qui doivent être améliorées.

La frange des marchés publics répondant à un plafond de financement assez bas devrait être réservée aux MPE. Les conditions à remplir devraient être très simples, excluant la référence à un quelconque niveau de capital, mais exigeant un minimum de sécurité, comme le fait de disposer d'une infrastructure d'affaires fixe et d'être à jour sur le plan fiscal.

En complément de la mesure ci-dessus, on pourrait envisager l'ouverture d'une ligne de crédit destiné à financer les MPE à l'occasion de l'exécution d'un marché public ou privé, et ce pour des besoins de financement supérieurs à un seuil variable selon les marchés. Les taux d'intérêt sur les prêts de ce fonds seraient étudiés pour être des taux de faveur. Les modalités pratiques d'octroi de crédit (apport personnel, garantie, etc.) seraient minutieusement étudiées. On peut par exemple imaginer que, sur présentation de la notification de marché à la banque gérant ce fonds et après l'aboutissement des vérifications d'usage (authenticité de la notification, solvabilité de l'émetteur, etc.), le crédit serait accordé à l'entrepreneur avec l'accord du maître d'œuvre. Ainsi, au terme de l'exécution du marché, le maître d'œuvre serait chargé de rembourser directement la banque avec les intérêts dus. Cette modalité d'octroi de crédit éviterait l'exigence de production des garanties classiques que ces MPE ne sauraient réunir. Des critères d'éligibilité pour ces fonds seraient que les MPE soient immatriculées et à jour en matière fiscale.

Une évaluation des institutions d'encadrement des MPE (y compris les institutions privées) viserait à proposer des voies de rationalisation et de redynamisation de l'environnement institutionnel spécifique des MPE. Par exemple, les banques sont presque toutes commerciales et ne financent pratiquement pas les MPE, surtout celles de manufacture et de services. Les institutions de microcrédit sont rares et peu développées. Il est utile de procéder à un examen approfondi de ces deux types de réseau bancaire en vue de l'amélioration du financement des MPE.

4.4 Réviser le Code des investissements pour tenir compte des besoins des MPE

Les quatre régimes privilégiés et les conditions d'admission générales à chacun de ces régimes que définit le Code des investissements sont les régimes: (i) de petites et moyennes entreprises (PME) guinéennes; (ii) d'entreprises exportatrices; (iii) d'entreprises valorisant les ressources naturelles; et (iv) d'entreprises implantées dans une zone économique moins développée. Les conditions générales d'admission à ces régimes sont un capital représentant 20% du coût total de l'investissement pour les PME guinéennes (33% pour les autres entreprises).

Etant donné que la part du capital dans l'investissement des MPE est très petite, on voit difficilement comment celles-ci peuvent remplir les conditions générales d'admission aux régimes du Code des investissements. C'est pourquoi nous suggérons que, pour les MPE, les critères d'admission de base aux régimes soient réduits de moitié, c'est-à-dire à 10% pour le régime des PME (qui deviendrait le régime des MPE), et à 16% pour les trois autres régimes.

Les conditions particulières d'admission au régime des PME stipulent, entre autres, que: (i) les valeurs des actifs (hors terrain et fonds de roulement) soient comprises entre 15 et 300 millions de francs guinéens; (ii) l'emploi permanent soit d'un minimum de 5 travailleurs; et (iii) la comptabilité soit régulièrement tenue. Ces valeurs excluent la totalité des micro-entreprises et une portion significative des petites entreprises. Eu égard aux carences du système de financement guinéen, notamment pour les MPE, il est raisonnable que l'exigence des actifs soit allégée de moitié. Pour la prise en compte des besoins des microentreprises, l'effectif permanent minimal de l'emploi devrait être ramené aux trois quarts du niveau maximal d'emploi qui serait officiellement retenu pour les microentreprises, au lieu de 5 mentionné plus haut. C'est ainsi que, conformément à la typologie adoptée dans cette étude, l'emploi permanent minimal requis est de 3.

La tenue régulière d'une comptabilité ne serait pas considérée pendant un an pour une microentreprise qui serait admise à un régime sur la base des autres critères. Elle serait toutefois exigée pour les années subséquentes. Cet allègement initial des conditions particulières tiendrait compte du taux élevé et généralisé de l'analphabétisme des entrepreneurs et de la rareté des individus ayant des notions formelles de comptabilité. C'est d'ailleurs une mesure recommandée aussi pour le paiement des impôts.

Bibliographie

Bah: dans le Journal *Le Lynx*, n° 439 du 21 août 2000.

BIT (Bureau international du Travail): *Le dilemme du secteur non structuré*, rapport du Directeur général, partie I, à la 78^e session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 1991).

DGSI (Direction générale de la statistique et de l'informatique), et SODETEG: *Recensement des établissements du secteur non structuré urbain à Conakry, Kankan, Kindia, Mamou et Labé*. (Conakry, Direction générale de la statistique et de l'informatique, janvier 1988).

Dessing, Maryke: *Support for Microentreprises: Lessons for Sub-Saharan Africa*. World Bank Technical Paper No.122, Africa Technical department Series (Banque mondiale, Washington, DC, 1990).

Dioubaté, Youssouf B., Mamadou Louda Bah, Mandjou Sylla et Mamadou Chérif Bah: *Etude sur l'exclusion sociale en Guinée* (Conakry, Direction nationale de la statistique SEP, 2000).

Gozo, K. M.: *Le secteur non structuré urbain en République de Guinée: Analyse, typologie, facteurs de blocage et perspectives de promotion* (Addis Abeba, Programme des emplois et des compétences techniques pour l'Afrique, BIT, 1988).

Guinée (République de Guinée): *Code du travail de la République de Guinée* (Conakry, Secrétariat général du gouvernement, 1988).

_____ : *Code des activités économiques*, III^e partie, première édition (Conakry, Secrétariat général du gouvernement, 1994).

_____ : *Code des activités économiques* I^{re} et II^e parties, seconde édition corrigée (Conakry, Secrétariat général du gouvernement, 1992a).

_____ : *Code des investissements*, adopté par l'ordonnance n° 001/PRG/87 du 3 janvier 1987, modifié par la loi L/95/029/CTR du 30 juin 1995 (Conakry, Office de promotion des investissements privés, et Secrétariat général du gouvernement, 1998).

_____ : *Programme cadre pour le soutien au développement du secteur privé* (Conakry, Guinée, 1998b).

IFP/SEED: *Do Decent Jobs Require Good Policies? An International Research Project of SEED, Consultants' Manual*, Version 2.0 (Genève, BIT/SEED, 2001a).

_____ : *Do Decent Jobs Require Good Policies? An International Research Project of SEED: Surveying the Influence of National Policies, Laws and Regulations on Employment in Micro and Small Enterprises: Survey Kit* (Genève, BIT/SEED, 2001b).

_____ : *Job Quality and Enterprise Development Series on Job Quality in Micro and Small Enterprise Development*. Document de travail n° 4 (Genève, BIT/SEED, 1999).

MFP – ministère chargé des finances et du plan: *La Guinée, vision 2010 (Stratégie de développement socio-économique à l'horizon 2010)*. Volume I: stratégie globale, version 2 (Conakry, ministère des Finances et du Plan, 1996a).

_____ : *La Guinée, vision 2010 (Stratégie de développement socio-économique à l'horizon 2010)*. Volume I : stratégies sectorielles, version 2 (Conakry, ministère des Finances et du Plan, 1996b).

PADSE: Projet d'appui au développement socio-économique. *Enquête sur les informations prioritaires*. Rapport final (Conakry, ministère du Plan et des Finances, 1991).

_____ : *Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages avec module Budget et consommation 1994-1995: Rapport final* (Conakry, ministère du Plan et de la Coopération, 1995).

Page, John M., et Steel, William F.: *Le développement des petites entreprises: Questions économiques tirées du contexte africain*. Document technique de la Banque mondiale n° 26F (Washington, DC, Banque mondiale, 1986).

PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement): *Rapport mondial sur le développement humain 1992* (Paris: Economica, pour le PNUD: New York).

_____ : *Rapport mondial sur le développement humain 1993* (Paris: Economica, pour le PNUD : New York).

_____ : *Rapport mondial sur le développement humain 1994* (Paris: Economica, pour le PNUD: New York).

SETYM International: *Exploitation des données de l'enquête intégrale (1994-1995) et production du secteur informel en Guinée – rapport de mission* (Conakry, Direction nationale de la statistique).

United Nations, Office of the Special Coordinator for Africa and the Least Developed Countries (OSCAL), Department for Policy Coordination and Sustainable Development: *Informal Sector Development in Africa: Locating Africa's Informal Sector* (New York: Nations Unies, 1996).

Annexe A: Note méthodologique de l'enquête

1. Contexte économique

La Guinée comprend quatre régions naturelles: la Basse-Guinée, la Moyenne-Guinée, la Haute-Guinée et la Guinée forestière. En Basse-Guinée, la ville de Conakry (capitale du pays) est considérée comme zone spéciale. Ces cinq régions (naturelles et spéciale) sont différentes les unes des autres, notamment en ce qui concerne la nature des activités économiques prédominantes et le niveau du développement socio-économique. Elles constituent des entités fortement hétérogènes du point de vue des problèmes liés au développement de la micro et petite entreprise (MPE).

Dans ces conditions, les réponses potentielles aux questions de l'enquête sont influencées par cette hétérogénéité. En fait, les obstacles au développement des MPE et à la stimulation de l'emploi par: (i) l'amélioration des capacités et de l'efficacité; (ii) l'amélioration des politiques, de la législation et des réglementations (PLR); et (iii) une meilleure organisation des promoteurs et des employés des MPE sont différents dans chacune de ces quatre régions naturelles et dans la ville de Conakry. Par exemple, les opportunités de marchés, de financement et de crédit, de développement des ressources humaines, d'accès à la technologie, d'accès aux avantages des PLR, et d'appui institutionnel aux MPE sont nettement meilleures à Conakry que dans l'ensemble de la Basse-Guinée. Cette dernière est encore privilégiée par rapport à la Haute-Guinée ou la Guinée forestière.

Ces différences existent également entre les zones urbaines et les zones rurales, entre les micro et les petites entreprises, ainsi qu'entre les entreprises gérées par les hommes et celles gérées par les femmes, ou entre les secteurs. La construction de l'échantillon des 312 MPE devait donc tenir compte de ces raisons, entre autres.

2. Etendue géographique de l'enquête

L'échantillon des 312 MPE proposé pour l'étude devait être représentatif de la situation de l'ensemble du pays. Les cinq régions mentionnées ci-dessus ont toutes été prises en compte dans l'enquête. Chaque région est représentée par au moins 50% des préfectures ou communes urbaines la composant; et chaque préfecture par la commune urbaine et deux sous-préfectures (communautés rurales de développement – CRD), soit 20 communes urbaines et 34 sous-préfectures. Le tableau A.1 synthétise cette situation quantitative de l'étendue territoriale de l'enquête.

Statistiquement parlant, cette décomposition de l'échantillon en cinq régions mutuellement exclusives correspond à une stratification (chaque région constituant une strate) de la population de MPE à enquêter. Il s'agit en premier lieu de diminuer les risques d'erreur d'échantillonnage. Cette réduction d'erreur est possible dans la mesure où, par rapport aux caractéristiques à étudier dans l'enquête, les échantillons de MPE sont homogènes, et les dispersions moindres à l'intérieur de chaque strate que si l'échantillon des 312 MPE est pris dans sa totalité. Les différences économiques sont marquantes entre les strates, comme indiqué sous la rubrique ci-dessus intitulée « contexte économique de l'enquête ».

Tableau A.1: Nombre de préfectures, de communes et de sous-préfectures à enquêter

Régions	Préfecture ou commune (urbain)	Sous-préfecture (rural)
Basse-Guinée	4/8	8
Moyenne-Guinée	5/10	10
Haute-Guinée	4/8	8
Guinée forestière	4/7	8
Conakry	3/5	0
Ensemble (5 régions)	20/38	34/308

Une autre décomposition de l'échantillon faite lors de l'analyse des réponses au questionnaire de l'enquête a trait aux zones économiques. En effet, dans le cadre de l'application d'une politique publique visant à encourager l'implantation d'activités dans les zones économiquement moins développées, le pays est divisé en quatre zones économiques¹⁰ conformément au tableau A.2.

Tableau A.2 : Zones économiques de la Guinée

Zone économique	Préfecture ou commune
Zone 1	Communes de Conakry, Coyah, Dubréka, Forécariah, Boké
Zone 2	Boffa, Fria, Kindia, Mamou, Dalaba, Pita, Labé, Dabola, Faranah
Zone 3	Kissidougou, Gueckédou, Kankan, Macenta, N'Zérékoré, Kouroussa, Téliélé
Zone 4	Koundara, Gaoual, Mali, Lélouma, Tougué, Koubia, Lola, Sigui, Dinguiraye, Mandiana, Kérouané, Beyla, Yomou

Limites de l'étendue et distribution spatiale de l'échantillon

Comme le montre le tableau A.1, 53% des préfectures du pays sont couvertes par l'enquête. Parmi celles non couvertes, trois sont exclues pour cause de conflit armé dans ces localités: Gueckédou et Macenta en Guinée forestière, et Forécariah en Basse Guinée.

En ce qui concerne les sous-préfectures (zones rurales), elles ne sont représentées qu'à 11,4%, y compris les sous-préfectures des préfectures menacées par la rébellion au moment de l'enquête. Quatre facteurs ont déterminé ce choix. Le coût et la durée totale de l'enquête ne permettaient pas une plus grande couverture rurale. A ces deux facteurs s'ajoutent les difficultés de déplacement dans les zones rurales, certaines d'entre elles n'étant accessibles qu'une fois par semaine, le jour des marchés hebdomadaires. Ces difficultés ont été aggravées par le fait que l'enquête a eu lieu en pleine saison des pluies. Un dernier facteur est qu'en Guinée (comme dans beaucoup de pays africains) la très grande majorité des MPE non agricoles gravitent autour des centres urbains.

En effet, la demande pour les produits et services des MPE émane de toutes les composantes sociales, mais étant donné l'extrême modicité du revenu et du pouvoir d'achat des agriculteurs, ceux-ci ne sauraient constituer un tremplin pour la croissance des MPE. Par contre, une forte proportion de la production des MPE guinéennes est consommée par des individus et des ménages non agricoles, travaillant dans le secteur moderne (privé et public),

¹⁰ Voir l'article 15 du Code des investissements de la République de Guinée (avril 1998).

et majoritairement urbains. On peut donc penser que relativement peu de MPE non agricoles ont été éliminées par le déficit de couverture géographique des zones rurales.

Cette hypothèse des facteurs limitatifs suggère une répartition inégale des 312 MPE entre les zones rurales et urbaines. Les différences de niveau de développement économique des différentes localités du pays commandent une distribution inégale de l'échantillon entre lesdites localités.

3. Choix nominatif des préfectures, communes et sous-préfectures

Les 38 préfectures et communes ont été d'abord répertoriées selon les régions. A l'intérieur de chaque région ou strate, les préfectures ou communes ont été choisies au hasard selon le quota défini dans le tableau A.1.

A l'intérieur des préfectures ou communes choisies, les sous-préfectures ont été répertoriées, et quatre sous-préfectures sélectionnées de manière aléatoire pour chaque préfecture.¹¹ De ces quatre, deux forment la liste de base et le reste la liste supplémentaire des sous-préfectures à enquêter. Les résultats de ces choix sont présentés dans le tableau A.3.

L'établissement d'une liste supplémentaire s'explique par la rareté relative des MPE rurales non agricoles mentionnée plus haut, surtout s'agissant des entreprises de taille moins modeste (plus de dix employés permanents) ou des entreprises de manufacture. Pendant l'enquête, lorsque le quota en nombre ou type d'entreprises n'est pas atteint après la visite des sous-préfectures de la localité de base à enquêter (colonne 6 du tableau A.3), la recherche se poursuit dans les sous-préfectures de la liste supplémentaire (colonne 8 du tableau A.3).

¹¹ Les préfectures de Fria et Coyah ne comptent que trois sous-préfectures chacune.

Tableau A.3: Localités retenues pour l'enquête et populations résidentes

Région	Préfecture ou commune		Localité de base à enquêter				Zone rurale supplémentaire (sous-préfecture)
	Nom	Population	Centre urbain		Zone rurale (sous-préfecture)		
			Nom	Population	Nom	Population	
Conakry	Kaloum	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Matam	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Matoto	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Basse-Guinée	Kindia	288 007	Kindia	119 965	Bangouyah	36 747	Madina Oula
					Friguiyagbé	21 053	Souguéta
	Coyah	85 106	Coyah	30 049	Manéah	26 828	Kouriah
					Wonkifong	22 798	
	Fria	80 903	Fria	52 903	Baguinet	9 803	Banguigny
				Toromelin	10 756		
	Boké	294 314	Boké	41 865	Bintoumodia	22 230	Kamsar
				Sangarédi	39 072	Tanéné	
Moyenne-Guinée	Mamou	236 125	Mamou	62 983	Dounet	21 299	Bouliwel
					Porédaka	20 965	Ourékaba
	Pita	238 760	Pita	18 902	Timbi Madina	36 645	Maci
					Bantignel	14 715	Sangaréa
	Dalaba	136 947	Dalaba	20 691	Ditinn	16 108	Kankalabé
				Bodié	9 657	Kébaly	
	Labé	251 504	Labé	79 104	Diari	13 376	Dalein
				Sannou	18 396	Popodara	
	Lélouma	136 649	Lélouma	3 857	Linsan-Saran	9 518	Balaya
				Tianguel-Bon	17 710	Hérico	
Haute-Guinée	Kankan	262 547	Kankan	100 320	Balandougou	15 965	Gbérédou
					Tokounou	17 397	Baranama
	Siguiri	271 594	Siguiri	54 088	Siguirini	23 773	Baténafadji
					Norassoba	33 191	Kiniébakoro
	Farannah	147 743	Farannah	42 837	Banian	20 410	Kitinia
				Marella	16 444	Kobikoro	
	Dabola	110 965	Dabola	22 530	Dogomet	19 715	Tiro
				Bissikirima	18 766	Banko	
Guinée forestière	Kissidougou	205 836	Kissidougou	69 146	Beindou	12 749	N'Déma
					Kondiadou	13 111	Sangardo
	N'Zérékoré	282 903	N'Zérékoré	107 279	Bounouma	22 355	Yèndè Mllimou
					Gouécké	14 481	Koulé
	Yomou	135 215	Yomou	16 637	Diécké	34 499	Samoé
				Péla	17 738	Bowé	
	Lola	134 296	Lola	40 970	Bossou	13 939	Banié
				Lainé	13 264	Gama-Béréma	
						N'Zoo	

Note : n.d. = non disponible.

4. Distribution de l'échantillon selon les principales rubriques

L'information de base requise par l'enquête indique que les 312 MPE sont catégorisées selon :

- le sexe de l'entrepreneur (homme et femme);
- la localisation de l'entreprise (urbain et rural);
- le secteur d'activité (commerce, manufacture et service) de l'entreprise; et
- la taille de l'entreprise (micro ou petite).

Pour chacun des éléments constitutifs de ces quatre catégories et pour chacune des cinq régions (strates) indiquées dans les Tableaux A.1 et A.3, aucun échantillon ne doit compter moins de 30 MPE. Cette valeur constitue le plancher ou la taille minimale statistiquement admissible pour les principaux sous-échantillons.

4.1 Typologie des entreprises en Guinée

Aux fins de cette enquête, la microentreprise est définie comme toute entreprise pour laquelle le volume d'emplois permanents varie de deux à quatre, y compris le propriétaire de l'entreprise. La petite entreprise quant à elle est l'entreprise employant 5 travailleurs permanents au minimum et 49 au maximum.

L'échantillon des 312 MPE guinéennes a été constitué conformément à ces définitions. Sa distribution respecte en partie le schéma d'échantillonnage proposé par l'équipe de recherche du Bureau international du Travail dans son *Survey Kit* (IFP/SEED, 2001b). Ce schéma a été modifié pour prendre en compte la spécificité guinéenne.

4.2 Composantes de tailles identiques de l'échantillon

Les 312 MPE comprennent autant de microentreprises que de petites entreprises, d'une part, et autant d'entreprises de femme que d'entreprises d'homme, d'autre part. En d'autres termes, l'enquête sera menée pour:

- 156 microentreprise et 156 petites entreprises; et
- 156 entreprises (78 micro et 78 petites entreprises) gérées ou détenues par les femmes, et 156 entreprises (78 micro et 78 petites entreprises) gérées ou détenues par les hommes.

4.3 Distributions régionale et préfectorale

La distribution des 312 MPE entre les cinq régions, d'une part, ainsi qu'entre les 20 préfetures ou communes et les 34 sous-préfetures choisies, de l'autre, se fait de manière empirique. Elle est basée sur les proportions des données historiques (1999) des entreprises (toutes tailles confondues). Quand ces proportions font défaut, elles sont remplacées par celles des populations résidentes des localités concernées par l'enquête.

4.3.1 Distribution régionale

Du répertoire des entreprises établi par l'AGUIPE, il apparaît qu'il existe plus d'entreprises à Conakry et dans le reste de la Guinée maritime que dans tout le reste du pays (voir tableau B.1 de l'annexe B ci-dessous).

Les 312 MPE sont distribuées proportionnellement au nombre d'entreprises répertoriées (voir tableau A.5). Le calcul effectué suivant cette formule révèle initialement que l'enquête ne devra porter que sur 13 MPE dans la région de Kankan. Ce résultat confirme la rareté des entreprises, y compris les MPE, dans les zones rurales et démunies évoquée plus haut – la région de la Haute-Guinée étant l'une des plus rurales et plus pauvres du pays. Mais ce calcul initial de 13 MPE remettrait en cause la validité statistique des principaux sous-échantillons, selon lequel dans aucune région le nombre de MPE à enquêter ne doit être inférieur à 30.

En conséquence, le nombre de MPE à enquêter en Haute-Guinée est porté à 30. Le reliquat des 282 sur 312 est reparti entre les quatre autres régions au prorata du nombre respectif de leurs entreprises répertoriées. La distribution finale (adoptée) de l'échantillon pour les cinq régions se présente dans la dernière colonne du tableau A.5.

Tableau A.5: Distribution régionale des 312 MPE

Région	Distribution	
	Initiale	Adoptée
Conakry	123	116
Basse-Guinée	83	78
Moyenne-Guinée	55	52
Haute-Guinée	13	30
Guinée forestière	38	36
Guinée	312	312

L'étape suivante de la construction de l'échantillon de l'enquête consiste à distribuer ces allocations régionales entre, d'une part, les préfectures sélectionnées et, d'autre part, au sein des préfectures, entre les trois secteurs d'activité (commerce, service et manufacture).

4.3.2 Distribution préfectorale

Pour les régions de Conakry, de la Basse-Guinée et de la Moyenne-Guinée, les données empiriques par préfecture et par secteur d'activité (commerce, service et manufacture) sont nombreuses (tableau B.2 de l'annexe B). Cependant, aucune donnée n'existe dans la préfecture de Lélouma, cette localité a été éliminée. Pour le reste, les données empiriques ont été utilisées sur la même base de proportionnalité que précédemment pour déterminer les nombres de MPE par préfecture et par secteur au sein de la préfecture.

Pour les régions de la Haute-Guinée et de la Guinée forestière, les données empiriques sont manquantes à plus de 25%. Pour chacune des préfectures de ces régions, nous appliquons aux quotas régionaux respectifs (tableau A.5) les proportions agrégées enregistrées au niveau national (voir tableau B.3 en annexe B). Les résultats de ces affectations préfectorale et sectorielle sont consignés dans le tableau A.6.

Tableau A.6: Distribution des 312 MPE par région, préfecture ou commune et par secteur d'activité

Région	Commune ou préfecture	Manufacture	Commerce	Services	Total
Conakry	Kaloum	4	32	14	50
	Matam	8	24	2	34
	Matoto	14	6	12	32
	Sous-total 1	26	62	28	116
Basse-Guinée	Kindia	2	27	15	44
	Coyah	6	0	3	9
	Boké	0	7	8	15
	Fria	4	0	6	10
	Sous-total 2	12	34	32	78
Moyenne-Guinée	Labé	1	12	14	27
	Mamou	1	9	5	15
	Dalaba	0	1	2	3
	Pita	0	4	3	7
	Sous-total 3	2	26	24	52
Haute-Guinée	Kankan	1	5	4	10
	Dabola	1	1	2	4
	Faranah	1	3	2	6
	Siguiri	1	5	4	10
	Sous-total 4	4	14	12	30
Guinée forestière	N'Zérékoré	2	6	6	14
	Kissidougou	1	4	4	9
	Yomou	1	3	3	7
	Lola	1	3	2	6
	Sous-total 5	5	16	15	36

4.4 Distribution détaillée par zone géographique

Le calcul des sous-échantillons des zones urbaines et des zones rurales est basé sur l'idée selon laquelle la population résidente, toutes choses égales par ailleurs, est non seulement un marché potentiel pour les MPE, mais aussi une source de création de MPE. Dans ces conditions, les quotas préfectoraux présentés au tableau A.6 sont répartis entre les centres urbains et les sous-préfectures au prorata de leurs populations résidentes respectives. Ces populations sont indiquées au tableau A.3, colonnes 5 et 7. La région de Conakry est entièrement urbaine et n'est donc pas concernée dans la détermination des sous-échantillons d'entreprises rurales.

Le tableau A.7 ci-dessous présente la physionomie des sous-échantillons urbains et ruraux par région, préfecture, commune urbaine et sous-préfecture.

Tableau A.7: Dénombrement des 312 MPE par zone de localisation

Région	Préfecture ou commune		Localité de base à enquêter			
	Nom	MPE	Centre urbain		Zone rurale (sous-préfecture)	
			Nom	MPE	Nom	MPE
Conakry	Kaloum	50	Kaloum	50.	n.d.	n.d.
	Matam	34	Matam	34.	n.d.	n.d.
	Matoto	32	Matoto	32	n.d.	n.d.
Basse-Guinée	Kindia	44	Kindia	30	Bangouyah	9
					Friguiyagbé	5
	Coyah	9	Coyah	3	Manéah	3
					Wonkifong	3
	Fria	10	Fria	7	Baguinet	1
Toromelin					2	
Boké	15	Boké	6	Bintoumodia	3	
				Sangarédi	6	
Moyenne-Guinée	Mamou	15	Mamou	9	Dounet	3
					Porédaka	3
	Pita	7	Pita	2	Timbi Madina	4
					Bantignel	1
	Dalaba	3	Dalaba	1	Ditinn	1
Bodié					1	
Labé	27	Labé	19	Diari	3	
				Sannou	5	
Haute-Guinée	Kankan	10	Kankan	8	Balandougou	1
					Tokounou	1
	Siguiriri	10	Siguiriri	5	Siguirini	2
					Norassoba	3
Faranah	6	Faranah	3	Banian	2	
				Marella	1	
Dabola	4	Dabola	2	Dogomet	1	
				Bissikirima	1	
Guinée forestière	Kissidougou	9	Kissidougou	7	Beindou	1
					Kondiadou	1
	N'Zérékoré	14	N'Zérékoré	10	Bounouma	2
					Gouécké	2
Yomou	7	Yomou	2	Diécké	3	
				Péla	2	
Lola	6	Lola	4	Bossou	1	
				Lainé	1	

Note : n.d. = non disponible.

La consolidation des tableaux A.6 et A.7 donne le tableau A.8 ci-dessous.

Tableau A.8 : Distribution de l'échantillon des 312 MPE par région, préfecture, zone de résidence et secteur d'activités

Région	Préfecture ou commune	Manufacture		Commerce		Services		Total
		Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	
Conakry	Kaloum	4	n.a	32	n.a	14	n.d	50
	Matam	8	n.a	24	n.a	2	n.d	34
	Matoto	14	n.a	6	n.a	12	n.d	32
Basse-Guinée	Kindia	2	0	19	8	9	6	44
	Coyah	4	2	0	0	1	2	9
	Boké	0	0	4	3	2	6	15
	Fria	4	0	0	0	3	3	10
Moyenne-Guinée	Labé	1	0	6	6	12	2	27
	Mamou	1	0	3	6	5	-	15
	Dalaba	0	0	1	0	0	2	3
	Pita	0	0	2	2	0	3	7
Haute-Guinée	Kankan	1	0	4	1	3	1	10
	Dabola	1	0	1	0	0	2	4
	Faranah	1	0	1	2	1	1	6
	Siguiri	1	0	2	3	2	2	10
Guinée forestière	N'Zérékoré	2	0	4	2	4	2	14
	Kissidougou	1	0	3	1	3	1	9
	Yomou	1	0	1	2	1	2	7
	Lola	1	0	2	1	1	1	6
Ensemble zones d'enquête		47	2	115	37	75	36	312

Note : n.d. = non disponible.

5. Synthèse de la construction de l'échantillon

Les données des tableaux précédents peuvent être synthétisées dans le tableau 9 ci-après. L'égalité des quotas entre les MPE masculines et féminines, d'une part, et entre les microentreprises et les petites entreprises, d'autre part, y sont aussi reflétées.

Tableau A.9 : Distribution de l'échantillon des 312 MPE selon les grands blocs

312 Total des MPE															
Variable: Sexe 156 femmes propriétaires ou gestionnaires						Variable: Sexe 156 hommes propriétaires ou gestionnaires									
Variable: taille 78 microentreprises (2 à 4 employés)				Variable: taille 78 petites entreprises (5 à 49 employés)				Variable: taille 78 microentreprises (2 à 4 employés)				Variable: taille 78 petites entreprises (5 à 49 employés)			
Urbain		Rural		Urbain		Rural		Urbain		Rural		Urbain		Rural	
58		20		9		19		58		20		59		19	
Secteur		Secteur		Secteur		Secteur		Secteur		Secteur		Secteur		Secteur	
28	Comm.	10	Comm.	29	Comm.	9	Comm.	28	Comm.	10	Comm.	29	Comm.	9	Comm.
21	Services	7	Services	21	Services	7	Services	21	Services	7	Services	21	Services	7	Services
9	Manuf.	3	Manuf.	9	Manuf.	3	Manuf.	9	Manuf.	3	Manuf.	9	Manuf.	3	Manuf.

Annexe B: Entreprises répertoriées par l'AGUIPE

Tableau B.1 : Distribution empirique par région des entreprises répertoriées de la Guinée (1999)

Région	Entreprise	
	Nombre	Pourcentage
Conakry	183	39,44
Basse-Guinée	123	26,51
Moyenne-Guinée	87	17,67
Haute-Guinée	20	4,31
Guinée forestière	56	12,07
Ensemble	464	100,00

Tableau B.2 : Distribution empirique des entreprises par région

Région	Préfecture ou commune	Manufacture	Commerce	Services	Total
Conakry	Kaloum	2	16	7	25
	Matam	4	12	1	17
	Matoto	7	3	6	16
	Sous-total	13	31	14	58
Basse-Guinée	Kindia	2	22	12	36
	Coyah	5	0	2	7
	Boké	0	6	6	12
	Fria	3	0	5	8
	Sous-total	10	28	25	63
Moyenne-Guinée	Labé	1	13	15	29
	Mamou	1	10	5	16
	Dalaba	0	1	2	3
	Pita	0	5	3	8
	Lélouma	0	0	0	0
	Sous-total	2	29	25	56

Tableau B.3 : Distribution des entreprises de la Guinée

Secteur	Total	%
Manufacture	93	13,00
Commerce	29	41,71
Services	101	45,29
Ensemble	223	100,00

Annexe C: Extraits des données de l'enquête sur les 312 MPE

Tableau C.1 : Effectifs des employés des MPE par catégorie (2001)

Catégorie		Permanent plein-temps			Permanent temps partiel			Occasionnel/temporaire			Ensemble		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Secteur	Commerce	718	514	1 232	160	143	303	92	70	162	970	727	1 697
	Services	655	378	1 033	217	46	263	46	21	67	918	445	1 363
	Manufacture	258	182	440	84	37	121	35	10	45	377	229	606
	Total	1 631	1 074	2 705	461	226	687	173	101	274	2 265	1 401	3 666
Emplacement de l'entreprise	Urbain	1 280	768	2 048	442	213	655	155	96	251	1 877	1 077	2 954
	Rural	351	306	657	19	13	32	18	5	23	388	324	712
	Total	1 631	1 074	2 705	461	226	687	173	101	274	2 265	1 401	3 666
Sexe de la personne	Homme	1 188	299	1 487	256	88	344	132	58	190	1 576	445	2 021
	Femme	443	775	1 218	205	138	343	41	43	84	689	956	1 645
	Total	1 631	1 074	2 705	461	226	687	173	101	274	2 265	1 401	3 666
Taille de l'entreprise	Micro	453	290	743	46	29	75	45	31	76	544	350	894
	Petite	1 178	784	1 962	415	197	612	128	70	198	1 721	1 051	2 772
	Total	1 631	1 074	2 705	461	226	687	173	101	274	2 265	1 401	3 666

Tableau C.2 : Effectifs des employés des MPE par catégorie (1999)

Catégorie		Permanent plein-temps			Permanent temps partiel			Occasionnel/temporaire			Ensemble		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Secteur	Commerce	703	455	1 158	153	239	392	106	112	218	962	806	1 768
	Services	588	364	952	225	51	276	97	16	113	910	431	1 341
	Manufacture	267	167	434	61	20	81	42	11	53	370	198	568
	Total	1 558	986	2 544	439	310	749	245	139	384	2 242	1 435	3 677
Emplacement de l'entreprise	Urbain	1 247	724	1 971	418	292	710	230	132	362	1 895	1 148	3 043
	Rural	311	262	573	21	18	39	15	7	22	347	287	634
	Total	1 558	986	2 544	439	310	749	245	139	384	2 242	1 435	3 677
Sexe de la personne	Homme	1 149	247	1 396	293	78	371	165	54	219	1 607	379	1 986
	Femme	409	739	1 148	146	232	378	80	85	165	635	1 056	1 691
	Total	1 558	986	2 544	439	310	749	245	139	384	2 242	1 435	3 677
Taille de l'entreprise	Micro	396	263	659	50	22	72	46	77	123	492	362	854
	Petite	1 162	723	1 885	389	288	677	199	62	261	1 750	1 073	2 823
	Total	1 558	986	2 544	439	310	749	245	139	384	2 242	1 435	3 677

Tableau C.3 : Variations absolues de l'emploi des MPE entre 1999 et 2001

Catégorie de MPE	Permanent						Occasionnel temporaire			Ensemble		
	Plein-temps			Temps partiel			H	F	T	H	F	T
	H	F	T	H	F	T						
Commerce	15	59	74	7	-96	-89	-14	-42	-56	8	-79	-71
Services	67	14	81	-8	-5	-13	-51	5	-46	8	14	22
Manufacture	-9	15	6	23	17	40	-7	-1	-8	7	31	38
Urbain	33	44	77	24	-79	-55	-75	-36	-111	-18	-71	-89
Rural	40	44	84	-2	-5	-7	3	-2	1	41	37	78
Homme	39	52	91	-37	10	-27	-33	4	-29	-31	66	35
Femme	34	36	70	59	-94	-35	-39	-42	-81	54	-100	-46
Micro	57	27	84	-4	7	3	-1	-6	-47	52	-12	40
Petite	16	61	77	26	-91	-65	-71	8	-63	-29	-22	-51
Total	73	88	161	22	-84	-62	-72	-38	-110	23	-34	-11

Notes: H = hommes; F = femmes; T = total

Annexe D: Equipe principale de l'enquête

Les efforts d'enquête ont nécessité la collaboration d'une multitude d'institutions et de personnes physiques. Cependant, le noyau de l'équipe a été celui présenté au tableau D.1 ci-après.

Tableau D.1 : Equipe principale de l'enquête

Postes	Responsables	Activités
Consultant Principal, Coordonnateur	Dr Moussa Kourouma	Production du Rapport final
Coordonnateur adjoint, Représentant de l'AGUIPE	Sâa Marcel Ténkiano	Appui administratif et logistique
Supervision de l'enquête	Moussa Camara Mohamed Kaba	Appui de supervision et de dépouillement
	Ousmane Baldé	Appui informatique et statistique, DNS
Enquêteurs	Un total de 18	Visites de terrain pour des entretiens auprès des MPE
Supervision du projet de recherche (Genève)	Jens Christensen Christine Enzler Gerhard Reinecke Simon White	Appui technique aux différentes activités de l'enquête et leur coordination avec celles des six autres pays couverts par le projet
Interface de l'équipe d'enquête de la Guinée et de celle de supervision du projet à Genève (Dakar)	André Bogui	Coordination des activités de terrain en Guinée avec celle de supervision à Genève

Documents de travail SEED

1. “Home Work in Selected Latin American Countries: A Comparative Overview” (*Series on Homeworkers in the Global Economy*), Manuela Tomei, 2000
2. “Homeworkers in Paraguay” (*Series on Homeworkers in the Global Economy*), María Victoria Heikel, 2000
3. “Homeworkers in Peru” (*Series on Homeworkers in the Global Economy*), Francisco Verdera, 2000
4. “Job Quality and Small Enterprise Development” (*Series on Job Quality in Micro and Small Enterprise Development*), 1999
5. “The Hidden MSE Service Sector: Research into Commercial BDS Provision to Micro and Small Enterprises in Viet Nam and Thailand” (*Series on Innovation and Sustainability in Business Support Services (FIT)*), Gavin Anderson, 2000
6. “Home Work in Argentina” (*Series on Homeworkers in the Global Economy*), Elizabeth Jelin, Matilde Mercado, Gabriela Wyczykier, 2000
7. “Home Work in Brazil: New Contractual Arrangements” (*Series on Homeworkers in the Global Economy*), Lena Lavinias, Bila Sorj, Leila Linhares, Angela Jorge, 2000
8. “Home Work in Chile: Past and Present Results of a National Survey” (*Series on Homeworkers in the Global Economy*), Helia Henríquez, Verónica Riquelme, Thelma Gálvez, Teresita Selamé, 2000
9. “Promoting Women’s Entrepreneurship Development based on Good Practice Programmes: Some Experiences from the North to the South” (*Series on Women’s Entrepreneurship Development and Gender in Enterprises — WEDGE*), Paula Kantor, 2000
10. “Case Study of Area Responses to Globalization: Foreign Direct Investment, Local Suppliers and Employment in Győr, Hungary” (*Series on Globalization, Area-based Enterprise Development and Employment*), Maarten Keune, András Toth, 2001
11. “Local Adjustment to Globalization: A Comparative Study of Foreign Investment in Two Regions of Brazil, Greater ABC and Greater Porto Alegre” (*Series on Globalization, Area-based Enterprise Development and Employment*), Glauco Arbix, Mauro Zilbovicius, 2001
12. “Local Response to Globalization: MESTA Region, Bulgaria” (*Series on Globalization, Area-based Enterprise Development and Employment*), Hanna Ruszczuk, Ingrid Schubert, Antonina Stoyanovska, 2001
13. “Ethnic Minorities — Emerging Entrepreneurs in Rural Viet Nam: A Study on the Impact of Business Training on Ethnic Minorities”, Jens Dyring Christensen, David Lamotte, 2001
14. “Jobs, Gender and Small Enterprises in Bangladesh: Factors Affecting Women Entrepreneurs in Small and Cottage Industries in Bangladesh” (*Series on Women’s Entrepreneurship Development and Gender in Enterprises — WEDGE*), Nilufer Ahmed Karim, 2001
15. “Jobs, Gender and Small Enterprises: Getting the Policy Environment Right” (*Series on Women’s Entrepreneurship Development and Gender in Enterprises — WEDGE*), Linda Mayoux, 2001
16. “Regions, Regional Institutions and Regional Development” (*Series on Globalization, Area-based Enterprise Development and Employment*), Maarten Keune, 2001
17. “ICTs and Enterprises in Developing Countries: Hype or Opportunity?” (*Series on Innovation and Sustainability in Business Support Services (FIT)*), Jim Tanburn and Alwyn Didar Singh, 2001

18. “Jobs, Gender and Small Enterprises in Africa and Asia: Lessons drawn from Bangladesh, the Philippines, Tunisia and Zimbabwe” (*Series on Women’s Entrepreneurship Development and Gender in Enterprises — WEDGE*), Pamela Nichols Marcucci, 2001
19. “Jobs, Gender and Small Enterprises in the Caribbean: Lessons from Barbados, Suriname and Trinidad and Tobago” (*Series on Women’s Entrepreneurship Development and Gender in Enterprises — WEDGE*), Carol Ferdinand (ed.), 2001
20. “Jobs, Gender and Small Enterprises in Bulgaria” (*Series on Women’s Entrepreneurship Development and Gender in Enterprises — WEDGE*), Antonina Stoyanovska, 2001
21. “Women Entrepreneurs in Albania” (*Series on Women’s Entrepreneurship Development and Gender in Enterprises — WEDGE*), Mimoza Bezhani, 2001
22. “Ajuste Local à Globalização: um estudo comparativo do investimento estrangeiro direto no ABC e na Grande Porto Alegre” (*Série sobre Globalização, Desenvolvimento de Empresas ao Nível Local e Emprego*), Glaucio Arbix, Mauro Zilbovicius, 2002
23. “Small Enterprises, Big Challenges: A Literature Review on the Impact of the Policy Environment on the Creation and Improvement of Jobs within Small Enterprises”, (*Series on Conducive Policy Environment for Small Enterprise Employment*), Gerhard Reinecke, 2002
24. “Méthodes et Instruments d’Appui au Secteur Informel en Afrique Francophone”, Carlos Maldonado, Anne-Lise Miélot, Cheikh Badiane, 2003 (forthcoming)
25. “Artisanat et Emploi dans les Provinces de Settat et El Jadida”, Gérard Barthélemy, 2002
26. “Employment Creation and Employment Quality in African Manufacturing Firms”, Micheline Goedhuys, 2002
- 27E. “An Information Revolution for Small Enterprise in Africa: Experience in Interactive Radio Formats in Africa” (*Series on Innovation and Sustainability in Business Support Services (FIT)*), Mary McVay, 2002
- 27F. “Une révolution de l’information pour les petites entreprises en Afrique : L’expérience en matière de formats radio interactifs en Afrique” (*Série Innovation et viabilité des services d’appui aux entreprises*), Mary McVay, 2002
28. “Assessing Markets for Business Development Services: What have we learned so far?” (*Series on Innovation and Sustainability in Business Support Services (FIT)*), Alexandra Overy Miehlabradt, 2002
29. “Creating a Conducive Policy Environment for Micro, Small and Medium-Sized Enterprises in Pakistan” (*Series on Conducive Policy Environment for Small Enterprise Employment*), Small and Medium Enterprise Development Authority of Pakistan (SMEDA), 2002
30. “Creating Market Opportunities for Small Enterprises: Experiences of the Fair Trade Movement”, Andy Redfern and Paul Snedker, 2002
31. “Creating a Conducive Policy Environment for Employment Creation in Small Enterprises in Viet Nam” (*Series on Conducive Policy Environment for Small Enterprise Employment*), Pham Thi Thu Hang, 2002
32. “Business Training Markets for Small Enterprises in Developing Countries: What do we know so far about the potential?” (*Series on Innovation and Sustainability in Business Support Services (FIT)*), Akiko Suzuki, 2002
33. “Organizing Workers in Small Enterprises: The Experience of the Southern African Clothing and Textile Workers’ Union” (*Series on Representation and Organization Building*), Mark Bennett, 2002
34. “Protecting Workers in Micro and Small Enterprises: Can Trade Unions Make a Difference? A Case Study of the Bakery and Confectionery Sub-sector in Kenya” (*Series on Representation and Organization Building*), Gregg J. Bekko and George M. Muchai, 2002

35. “Creating a Conducive Policy Environment for Employment Creation in SMMEs in South Africa” (*Series on Conducive Policy Environment for Small Enterprise Employment*), Jennifer Mollentz, 2002
36. “Organizing in the Informal Economy: A Case Study of Street Trading in South Africa” (*Series on Representation and Organization Building*) Shirin Motala, 2002
37. “Organizing in the Informal Economy: A Case Study of the Clothing Industry in South Africa” (*Series on Representation and Organization Building*), Mark Bennett, 2003
38. “Organizing in the Informal Economy: A Case Study of the Building Industry in South Africa” (*Series on Representation and Organization Building*), Tanya Goldman, 2003
39. “Organizing in the Informal Economy: A Case Study of the Minibus Taxi Industry in South Africa” (*Series on Representation and Organization Building*), Jane Barrett, 2003
40. “Rags or Riches? Phasing-Out the Multi-Fibre Arrangement”, Auret van Heerden, Maria Prieto Berhouet, Cathrine Caspari, 2003
41. “Flexibilizing Employment: An Overview”, Kim Van Eyck, 2003
42. “Role of the Informal Sector in Coping with Economic Crisis in Thailand and Zambia”, Gerry Finnegan and Andrea Singh (eds.), 2004
43. “Opportunities for SMEs in Developing Countries to Upgrade in a Global Economy” (*Series on Upgrading in Small Enterprise Clusters and Global Value Chains*), John Humphrey, 2003
44. “Participation in Global Value Chains as a Vehicle for SME Upgrading: A Literature Review” (*Series on Upgrading in Small Enterprise Clusters and Global Value Chains*), Cathrine Caspari, 2003
45. “Local Implementation of Quality, Labour and Environmental Standards: Opportunities for Upgrading in the Footwear Industry” (*Series on Upgrading in Small Enterprise Clusters and Global Value Chains*), Lizbeth Navas-Alemán and Luiza Bazan, 2003
46. “Industrial Renewal and Inter-firm Relations in the Supply Chain of the Brazilian Automotive Industry” (*Series on Upgrading in Small Enterprise Clusters and Global Value Chains*), Anne Caroline Posthuma, 2003 (forthcoming)
47. “The Competitive Advantage of Buying Networks in Wood Products Value Chains” (*Series on Upgrading in Small Enterprise Clusters and Global Value Chains*), Jeff Readman, 2003 (forthcoming)
48. “High Road Upgrading in the ‘Third Italy’: Lessons for Integrated Small Enterprise Development and Good Labour Conditions in Developing Countries” (*Series on Upgrading in Small Enterprise Clusters and Global Value Chains*), Alberto Criscuolo, 2003 (forthcoming)
49. “Promoting the Culture Sector through Job Creation and Small Enterprise Development in SADC Countries: The Music Industry” (*Series on Upgrading in Small Enterprise Clusters and Global Value Chains*), Cecile Lambert, 2003
50. “Promoting the Culture Sector through Job Creation and Small Enterprise Development in SADC Countries: The Ethno-tourism Industry” (*Series on Upgrading in Small Enterprise Clusters and Global Value Chains*), Steven Bolnick, 2003
51. “Promoting the Culture Sector through Job Creation and Small Enterprise Development in SADC Countries: Crafts and Visual Arts” (*Series on Upgrading in Small Enterprise Clusters and Global Value Chains*), The Trinity Session, 2003
52. “Promoting the Culture Sector through Job Creation and Small Enterprise Development in SADC Countries: The Performing Arts and Dance” (*Series on Upgrading in Small Enterprise Clusters and Global Value Chains*), Annabell Lebethe, 2003

53. “Promoting the Culture Sector through Job Creation and Small Enterprise Development in SADC Countries: The Film and Television Industry” (*Series on Upgrading in Small Enterprise Clusters and Global Value Chains*), Avril Goffe and Natalie Jacklin, 2003
54. “Promouvoir un environnement de développement des micro et petites entreprises guinéennes favorable à la création d’emplois décents” (*Série Cadre stratégique favorable à l’emploi dans les petites entreprises*), Moussa Kourouma, 2003
55. “Creating a Conducive Policy Environment for Employment Creation in Micro and Small Enterprises in Tanzania” (*Series on Conducive Policy Environment for Small Enterprise Employment*) Paul Tibandebage, Samuel Wangwe, Moses Msuya, Darlene Mutalemwa, 2003
56. “Public Policy and Employment in Micro and Small Enterprises in Peru” (*Series on Conducive Policy Environment for Small Enterprise Employment*), Juan Chacaltana, 2003
57. “Business Centres for Small Enterprise Development: Experiences and Lessons from Eastern Europe”, Merten Sievers, Klaus Haftendorn, Astrid Bessler, 2003
58. “Promoting Female Entrepreneurship in Mauritius: Strategies in Training and Development”, (*Series on Women’s Entrepreneurship Development and Gender Equality — WEDGE*), Patricia Day-Hookoomsing and Vedna Essoo, 2003
59. “Facilitating Youth Entrepreneurship, Part I: An analysis of awareness and promotion programmes in formal and non-formal education”, Klaus Haftendorn and Carmela Salzano, 2003
59. “Facilitating Youth Entrepreneurship, Part II: A directory of awareness and promotion programmes in formal and non-formal education”, Klaus Haftendorn and Carmela Salzano, 2003
60. “Organizing in South Africa’s Informal Economy: An Overview of Four Sectoral Case Studies” (*Series on Representation and Organization Building*), Tanya Goldman, 2003
61. “Creating a Conducive Policy Environment for Employment Creation in MSEs in Chile” (*Series on Conducive Policy Environment for Small Enterprise Employment*), Carolina Flores, 2003
62. “Quels facteurs influencent la croissance et l’emploi décent dans les petites entreprises en Guinée?” (*Série Cadre stratégique favorable à l’emploi dans les petites entreprises*), Moussa Kourouma, 2004
63. “Impact of National Policy and Legal Environments on Employment Growth and Investment in Micro and Small Enterprises. A comparative study of 2,730 MSEs in Chile, Guinea, Pakistan, Peru, South Africa, Tanzania and Viet Nam” (*Series on Conducive Policy Environment for Small Enterprise Employment*), Jens Dyring Christensen and Micheline Goedhuys, 2004 (forthcoming)
64. “Synergies through Linkages: Who Benefits from Linking Finance and Business Development Services?”, Merten Sievers and Paul Vandenberg, 2004